



COURNON
d' A u v e r g n e

**RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU**

JEUDI 15 MARS 2018



PROCES-VERBAL DE REUNION

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le QUINZE MARS à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de CURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2018

PRÉSENTS /

Mr Bertrand **PASCIUTO, Maire** ;

Mme Monique **POUILLE** ; Mr François **RAGE** ; Mr Olivier **ARNAL** ; Mr Bernard **BARRASSON** ; Mme Claire **JOYEUX** ; Mr Philippe **MAITRIAS** ; Mme Fabienne **LOISEAU** ; Mr Marc **BOYER**, Adjoints au Maire.

Mme Michèle **NOEL** ; Mme Irène **CHANDEZON** ; Mr Daniel **VOGT** ; Mr Yves **CIOLI** ; Mr Jean-Marie **DELPLANQUE** ; Mme Evelyne **BRUN** ; Mr Alain **CATHERINE** ; Mme Encarnacion **GRIESSHABER** ; Mr Bruno **BOURNEL** ; Mme Céline **LACQUIT** ; Mr Romain **REBELLO** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Christiane **ROUGIER** ; Mr Henri **JAVION** ; Mme Claudine **ALGARIN** ; Mr Michel **RENAUD** ; Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET**, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

Mme Myriam **SELL-DELMASURE** Adjointe au Maire (à Mme Encarnacion **GRIESSHABER**) ;

Mme Josette **PLANCHE** Conseillère Municipale (à Mr Bertrand **PASCIUTO**) ;

Mr Michel **GEORGES** Conseiller Municipal (à Mr Marc **BOYER**) ;

Mme Géraldine **ALEXANDRE** Conseillère Municipale (à Mr Bernard **BARRASSON**) ;

Mme Danielle **GAILLARD** Conseillère Municipale (à Mr Henri **JAVION**).

ABSENTS EXCUSES / Mr Laurent **DIAS** Conseiller Municipal ; Mme Marie-Odile **BAUER** Conseillère Municipale.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain **REBELLO**.

*Madame Céline **LACQUIT** arrive avant l'adoption du procès-verbal.*

*Madame Mina **PERRIN** arrive avant le vote du rapport n° 1.*

*Madame Fabienne **LOISEAU** arrive avant le vote du rapport n° 1.*

*Monsieur François **RAGE** arrive avant le vote du rapport n° 1 et reprend son pouvoir donné à Mr Philippe **MAITRIAS**.*

*Madame Claire **JOYEUX** quitte la séance après le vote du rapport n° 22 et donne pouvoir à Mr Alain **CATHERINE**.*

*Madame Irène **CHANDEZON** quitte la séance après le vote du rapport n° 26.*

*Madame Christiane **ROUGIER** quitte la séance pendant l'examen de la question écrite.*

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 décembre 2017

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

- N°1 - Finances : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du compte administratif
- N°2 - Finances : Budget Primitif 2018 – Ville / Adoption
- N°3 - Finances : Budget Primitif 2018 – Camping municipal / Adoption
- N°4 - Finances : Budget Primitif 2018 – Cinéma municipal / Adoption
- N°5 - Finances : Budget Primitif 2018 – Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale / Adoption
- N°6 - Finances : Budget Primitif 2018 – Service des Transports / Adoption
- N°7 - Finances : Budget Primitif 2018 – Zac du Palavézy / Adoption
- N°8 - Finances : Budget Primitif 2018 – Production d'électricité / Adoption
- N°9 - Finances : Budget Primitif 2018 – Zac République / Adoption
- N°10 - Finances : Emprunts – Budgets Ville, Camping, Cinéma, Zac du Palavézy et Zac République
- N°11 - Finances : Impôts locaux 2018 – Fixation des taux d'imposition
- N°12 - Finances : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budgets Ville et Cinéma
- N°13 - Finances : Budget Ville – Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- N°14 - Aménagement du territoire : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) République – Lancement des études préalables et de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage « programmiste » dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation
- N°15 - Aménagement du territoire : Avis de la commune sur le dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présenté par la société CSP (CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES) en vue d'exploiter un entrepôt
- N°16 - Aménagement du territoire : Vente par la commune à la société PIM PARTICIPATIONS de la parcelle cadastrée section AB n° 115 sise au lieu-dit « Carré de la Pointe » Zac de Sarliève Nord
- N°17 - Aménagement du territoire : Échange de terrains entre la commune et la société URBASITE dans le cadre de la future extension du lotissement « Les Chemerets »

CULTURE

- N°18 - Culture : Festival Puy-de-Mômes 2018 – Convention avec la Ville de Le Cendre
- N°19 - Culture : Festival Puy-de-Mômes 2018 – Convention avec la Ville de Pont-du-Château
- N°20 - Culture : Comédie de Clermont-Ferrand Scène Nationale – Mise à disposition de la Coloc' de la culture / Convention

- N°21 - Ressources Humaines : Modification des conditions d'attribution et d'occupation des logements de fonction communaux
- N°22 - Ressources Humaines : Soutien à la politique de la réserve militaire – Convention entre le Ministère des Armées et la Ville de Cournon-d'Auvergne
- N°23 - Ressources Humaines : Mise à disposition de personnel auprès du Centre de loisirs des œuvres laïques de Cournon-d'Auvergne
- N°24 - Ressources Humaines : Contrats de travail pour les jobs d'été
- N°25 - Ressources Humaines : Saison culturelle 2018/2019 et manifestations diverses organisées par la Ville de Cournon-d'Auvergne – Contrats de travail pour des besoins ponctuels
- N°26 - Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour le Centre d'Animations Municipal
- N°27 - Ressources Humaines : Création d'un poste de Chargé de missions espaces naturels et environnement
- N°28 - Ressources Humaines : Tableau des effectifs – Modification
- N°29 - Ressources Humaines : Tableau des effectifs du camping – Modification

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- N°30 - Marchés publics : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cournon-d'Auvergne

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

Question écrite déposée par Monsieur Michel RENAUD au nom du groupe « Ensemble pour Cournon » relative aux futurs rythmes scolaires

– Informations municipales –

• ***Pour information*** : **Décisions** prises en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par délibération en date du 19 octobre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1. Demandes de subventions auprès de l'État « Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes » pour la réalisation de deux programmes relatifs au développement de l'action culturelle et artistique et au soutien à la création et à la diffusion
2. Convention de mise à disposition à l'union locale des syndicats CGT de Cournon-d'Auvergne de locaux sis 2 avenue Georges Clémenceau à Cournon-d'Auvergne
3. Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour la création de deux courts de tennis couverts

=====

=====

Monsieur Bertrand PASCUIUTO, propose, le quorum étant atteint, d'ouvrir cette séance. Il faut d'abord désigner un secrétaire de séance, sachant qu'il s'agit toujours du plus jeune, cela sera Monsieur ROBELLO car Madame PERRIN n'est pas arrivée. Il propose d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2017 et demande si il y a des observations ?

Monsieur Michel RENAUD explique qu'il veut faire une déclaration, non pas sur le conseil du mois de décembre mais sur le dernier conseil municipal dont il n'a pas encore le compte rendu.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO, répond que les services n'ont pas eu le temps.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'il constate et qu'il ne qualifie pas. Lors du dernier conseil municipal, alors qu'il s'exprimait sur la question de la sécurité dans la ville, le Maire lui a brutalement coupé la parole et empêché de finir ses propos. Il ajoute que c'est intolérable. Il a le droit de s'exprimer et même le devoir de s'exprimer sans que ce dernier n'intervienne sauf si ses propos sont agressifs ou injurieux, ce qui n'était pas le cas. Selon lui, le Maire ne l'a pas respecté et il en prend acte pour l'avenir. Il n'a pas respecté la fonction de conseiller municipal qui est la sienne et qui lui a été donnée par le suffrage universel. Le Maire a exercé un acte de censure, inacceptable. Cette attitude est antidémocratique. Il a certes une autorité de police selon l'article L2121-16 sur la tenue de l'assemblée, mais rien ne lui permet de censurer le discours de ses membres. Il se réserve le droit lorsqu'il aura enfin le compte rendu de ce conseil de lui demander réparation. D'autre part, il existe une règle de bon comportement dans ce conseil municipal, c'est de laisser parler les conseillers sans les interrompre, l'ensemble des conseillers respecte cette règle, sauf le maire. En effet, ce dernier se permet en permanence d'interrompre les membres de « Cournon pour Tous » lorsqu'ils s'expriment. Le but de ces interventions est évident, car le Maire n'apprécie pas ce que ces élus disent. Il n'a pas de contre-arguments forts à apporter au débat, et c'est un aveu évident de faiblesse. Ecouter l'opposition, c'est la démocratie mais c'est bien loin de la culture politique de base du Maire. Il lui demande à l'avenir de respecter les règles d'écoute et de respect édicté ensemble. Soit ces règles restent en vigueur et il lui demande alors de les appliquer, soit elles sont caduques et son groupe agira alors en fonction de cela.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO, indique qu'il ne répondra pas ce soir, mais la prochaine fois quand le compte rendu sera fait. Il avait estimé que les élus avaient longuement parlé du sujet, qu'il y avait des redites donc il a suspendu la séance puisqu'il était déjà presque 22 h 30 et que plus personne ne s'écoutait. Une partie des gens était partie déjà donc ce n'était plus la peine de continuer à se disputer sur des choses alors que les élus n'étaient forcément pas d'accord. Il a alors suspendu simplement la séance, comme son pouvoir de police le lui permet. Il avait estimé que les questions avaient été débattues. Il ajoute que Monsieur RENAUD peut estimer le contraire. Jusqu'à maintenant l'opposition s'est toujours exprimée dans ce conseil, et il n'y a jamais eu de problème. La dernière fois, il y en a eu un parce que simplement, ce dernier a tenu des propos qui sont aussi insultants à son égard. Il précise qu'il était écrit sur un papier que les incendies étaient de la faute du maire et ajoute qu'il pourrait demander réparation. Il évoque un tract jaune sur lequel l'opposition affirme des choses. Il ajoute que son honneur a été mis en cause. Il indique qu'ils peuvent se renvoyer dos à dos. Il déclare ne pas avoir été peut-être adroit, et il peut le reconnaître mais il regrette quand même que l'opposition donne des leçons, car c'est un peu déplacé. Il propose de continuer et d'adopter le procès-verbal. Il demande si il y a des observations sur le procès-verbal ?

Monsieur Joël SUGERE rappelle qu'au dernier conseil il avait demandé à ce que l'on lui communique la pyramide des âges et les taux d'absentéisme.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, répond que ces éléments seront fournis. Il n'y a pas de souci, et cela sera fait parce qu'il en a besoin pour d'autres raisons. Il pense que normalement, il est possible de trouver la pyramide des âges à la fin du budget avant de corriger car il y a le tableau des effectifs mais pas la pyramide des âges. Il ajoute qu'il n'y a rien de secret, et qu'elle est plutôt haute. Il met aux voix. Il n'y a ni d'avis contraire ni d'abstention, donc le PV est adopté à l'unanimité. Il propose que la date du prochain conseil municipal soit fixée au jeudi 24 mai à 18 h 30, et rappelle qu'il a avancé l'horaire aujourd'hui à 17 h pour permettre justement d'avoir un débat serein sur le budget. Il évoque une question écrite adressée par Monsieur RENAUD du groupe « Ensemble pour Cournon ». Il lui propose de la lire à la fin du conseil comme à chaque fois. Il propose de laisser la parole, d'abord à Monsieur BOYER et aux adjoints qui prendront en charge un certain nombre de commentaires sur le budget.

=====

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire .

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

=====

=====

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

Monsieur Marc BOYER rappelle que les élus avaient débattu il y a quelques temps du rapport d'orientation budgétaire qui commençait à dévoiler quand même de nombreuses choses qui seront présentées aujourd'hui et adoptées comme il le suppose ou l'espère tout du moins. Même si le conseil n'a pas encore voté le compte administratif donc les résultats du budget 2017, bien sûr, il a les grands chiffres et c'est à partir de ces résultats que la municipalité peut bâtir le budget 2018. Il va présenter déjà les grandes masses en termes de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement. Ensuite, chacun des adjoints pour le domaine de sa délégation et de ses compétences présentera de façon un peu plus détaillée tout ce qui le concerne. Ensuite, il reprendra la main pour expliquer finalement le financement, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement. Les délibérations sont nombreuses dans le cadre du vote du budget, et le conseil les votera ensemble à la fin, à l'issue de la présentation. Le budget total des dépenses d'investissement, soit 8 796 885 € est bien sûr équilibré en dépenses et en recettes. Au niveau du fonctionnement 25 323 140 € équilibrés en dépenses et en recettes. Il veut faire juste 2 petites remarques au niveau de l'investissement car les reports 2017, soit tout simplement les travaux qui étaient engagés, qui étaient faits mais dont la ville n'avait pas encore reçu les factures qui sont reportés sur l'année 2017. De la même façon, il y a des reports en recettes également, ce sont bien sûr des subventions à recevoir ou une enveloppe d'emprunt votée mais qui n'a pas été réalisée de manière à ne pas faire rentrer de l'argent alors que la ville n'en avait pas besoin puisque les travaux n'étaient pas encore effectués.

La base du budget 2018, comme depuis plusieurs d'années déjà, se traduit par des dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées, ce qui veut dire qu'elles sont en très légère augmentation, du fait simplement de la hausse du CCAS. Pour plus de transparence, des budgets et comme les services techniques interviennent pour faire de l'entretien, pour faire des travaux au niveau du CCAS, le CCAS désormais paie directement et pour qu'il puisse payer, il y a une augmentation mécanique de leur subvention mais cela n'a rien à voir avec une augmentation due à ses missions réelles. L'autofinancement en 2018 est nettement supérieur à celui de l'année précédente puisque cet autofinancement comprend le virement à la section de l'investissement et les amortissements qui augmentent d'une manière très conséquente. Les charges de personnel, non seulement sont maîtrisées, mais elles ont diminué à périmètre constant puisque déjà en 2017, la collectivité n'avait plus le personnel transféré à la métropole, essentiellement le personnel de voirie, même si il en a eu quelques autres sur certains services. Ces charges du personnel diminuent de 1,2 % soit plus de 170 000 €. Pourquoi c'est important ? Tout simplement parce qu'en février 2017, il y a eu des augmentations du GVT, du point d'indice et la ville diminue donc les dépenses du personnel. Au O11, c'est ce qui permet de faire fonctionner la maison Cournon c'est-à-dire les charges à caractère général. Là aussi, il y a une baisse de 85 000 € donc 1,10 %. Ceci est dû en grande partie à des disparitions de transferts de dépenses qui étaient payées pour le compte de la métropole puis remboursées par celles-ci. Il évoque également quelques hausses des énergies et chacun a pu constater le prix du gasoil, de l'électricité ou du gaz. Les carburants augmentent et effectivement la ville est bien obligée d'en tenir compte. Il ajoute que les charges à caractère général ont baissé par rapport au BP 2017, idem pour les charges de personnel et les charges de gestion, mais les subventions et participations, ont un peu augmenté du fait de la transparence des travaux effectués au niveau du CCAS. Il cite les frais financiers soit les intérêts de la dette, les amortissements. Le virement de la section investissement au BP 2017 était de 804 800 € et cette année de 1 595 880 € soit une très forte augmentation. Les charges exceptionnelles et divers, c'est du virement puisque la commune est réputée riche par rapport aux autres qui sont plus pauvres. Il précise qu'elle est un peu moins pauvre que les autres, et dans ce cas-là, la ville participe un peu à se répartir la misère entre communes qui n'ont pas beaucoup. Il évoque les rétrocessions exceptionnelles, pour des concessions au cimetière qui finalement doivent être remboursées ou des subventions d'évictions suite à des baux si la ville veut récupérer les biens avant la fin du bail. En dehors des opérations patrimoniales qui sont neutres en section d'investissement, les dépenses d'investissement sont en progression de 877 000 €. Les dépenses de fonctionnement non seulement sont maîtrisées, mais sont en légère baisse et les dépenses d'investissement sont en augmentation. Cette augmentation inclut l'attribution de compensation d'investissement. Il a eu l'occasion d'en parler, car cela fait suite à des négociations avec la métropole suite au transfert de voirie où effectivement la CLECT et les élus communautaires de Cournon ont participé à toutes ces négociations qui se sont pratiquement étendues sur toute l'année 2017 pour aboutir à un consensus de l'ensemble des communes et arriver à ce que la métropole prenne en charge une partie des dettes des communes, les travaux de voirie. En compensation, il y a une attribution de compensation d'investissement. Pour la ville, elle est de 502 000 € par an. Le programme de voirie était compris entre 1,3 M€ et 1,5 M€ donc cela revient à faire la même enveloppe de travaux et Monsieur ARNAL aura l'occasion d'informer les élus sur les travaux qui seront faits cette année. Les dépenses d'équipement et de travaux augmentent quant à elles respectivement de 64 500 euros et de 165 500 euros par rapport à l'année dernière. De la même façon, les investissements réalisés en régie c'est-à-dire par le personnel progressent de 46 000 € et le capital remboursé à l'EPF Smaf de 61 000 euros. Les travaux confiés au SIEG sont en hausse de 60 000 euros pour le propre compte de la commune. Il en vient au tableau des dépenses d'investissement. En 2017 il y avait un déficit reporté de 1 343 000 euros, mais il est bien sûr largement couvert. Pour les emprunts et dettes, soit le remboursement du capital de la dette de la ville, l'année dernière il y avait un remboursement en capital de 1 826 000 euros, il sera cette année de 1 823 000 euros. La ville continue de se désendetter puisqu'elle emprunte beaucoup moins que ce qu'elle rembourse. Il cite les immobilisations incorporelles, sachant que chaque adjoint va les détailler :

ce sont les acquisitions de logiciels, les contrats de maintenance etc... Il évoque les immobilisations corporelles, les différents travaux pour le patrimoine, les bâtiments communaux etc.. Les travaux ont une enveloppe bien spécifique et Monsieur ARNAL en parlera. Les immobilisations financières concernent le remboursement du capital à l'EPF Smaf et les opérations d'ordre, l'essentiel concerne les travaux de voirie. Il en vient aux opérations patrimoniales qui sont des opérations d'ordre également, lorsque la ville fait l'acquisition via l'EPF d'un bâtiment et lorsque l'échéancier arrive à la fin, il faut que des écritures d'ordre rendent compte que ce bien rentre dans le patrimoine. Il passe la parole à la politique de la ville, c'est-à-dire à Monsieur BARRASSON.

Monsieur Bernard BARRASSON cite les ateliers cuisine, pour acheter quelques petites fournitures. La ville fait différentes animations et par exemple il va y avoir un atelier de slam qui va se mettre en place pour les mois de mai, juin d'où cette ligne budgétaire. Il en vient aux subventions aux associations notamment pour le planning familial, pour la confédération nationale du logement, culture du cœur, le CIDDF - Centre d'Information Des Droits des Femmes et de la Famille, pour Dôm'services que tout le monde connaît, le pôle adultes et la mission locale, ce qui fait un total de 95 440 € Il y a les dépenses de personnel dont les jobs d'été pour lesquels des subventions sont attendues. 45 000 personnes accueillies par an, 5 000 appels téléphoniques en moyenne, des réservations de salles pour 1 500 réunions. Il évoque ensuite les permanences au nombre de 900, et les rendez-vous avec les conciliateurs de justice, soit 200 pour l'année 2017.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO propose de passer aux services techniques.

Monsieur Olivier ARNAL indique qu'il y a le fonctionnement à l'écran. Le patrimoine pour 177 380 euros, l'énergie (l'électricité, gaz,) les dépenses CTM, pour plus d'1 M€, les travaux d'accessibilité pour 52 000 €, le carburant pour 140 000 €, sachant que les véhicules de la CAM prennent aussi le carburant, mais cela a été déduit.

Monsieur Marc BOYER précise qu'il y a un système de carte qui permet d'identifier.

Monsieur Olivier ARNAL cite la maintenance des installations, le chauffage, la climatisation et autres, qui sont obligatoires. Les contrôles, les maintenances et vérifications réglementaires également pour 115 000 €. Les dépenses de personnel presque 3 M€, car il y a encore du monde au CTM. L'investissement est de 2 180 400 €. Sur le patrimoine 1 474 400 € sont proposés. Pour l'énergie, ce sont les travaux d'installation du SIEG. Pour le CTM 642 000 €. Concernant les principales dépenses, il y a le complexe multi-activités 2^{ème} phase pour 200 000 €, avec la réalisation des 2 courts de tennis, le doublage de la cloison et les vestiaires et sanitaires qui vont avec, de même que la peinture extérieure. Il ajoute le remplacement des menuiseries en aluminium dans les bâtiments communaux, car il y a un programme sur 3 années, subventionné par l'État. Le programme d'installation de vidéoprotection porte sur 175 000 € en 2018, et il donnera le détail tout à l'heure. La construction d'un dortoir à l'école maternelle Dhermain portera sur 95 000 €. La réhabilitation du gymnase des Alouettes est éligible à plusieurs subventions et le montant total des travaux sera de 355 000 €, sachant que la ville n'a pas inscrit les subventions en recettes car elles ne sont pas encore validées. Pour le gymnase Boisset, la ville a fait l'année dernière toute la coque extérieure et le sol a besoin d'être refait. Il veut ensuite informer les élus sur les travaux de voirie qui ont été proposés en octobre 2017 pour l'exercice 2018.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO, précise qu'ils seront faits par la CAM mais qu'ils sont validés par la municipalité.

Monsieur Olivier ARNAL explique que l'allée gourmande figurait sur le budget 2017, mais n'avait pas été exécuté parce que le projet n'était pas au point, il convenait de voir avec l'école. Il y a l'allée du Morvan qui relie le parc de Lichtenfels à la ZAC du Palavezy et là c'est une voie perpendiculaire qui va passer au fond de la cour de l'école Léon Dhermain et qui sera plantée avec des arbres fruitiers donc la ville a reporté ces crédits et cela sera réalisé l'été prochain car cela ne peut être fait que pendant les vacances d'été. Cela sera fait en 2018. Ensuite il évoque une somme pour aménager les parkings place de la Perche, mais une partie seulement est engagée car il y a une réflexion pour savoir exactement à quel endroit la ville mettra cette somme pour faire des places de parking à l'intérieur du vieux bourg qui en manque sérieusement. Pour les travaux vraiment nouveaux, il précise que la régie de l'eau va refaire entièrement les réseaux de l'avenue des Dorés et de toutes les places adjacentes, soit un montant des travaux de 1,3 M€. Il est donc proposé de refaire les voiries en 2 tranches sinon cela épuiserait la totalité du budget sur ce quartier, ce qui n'était pas bon. Cela se fera sur 2 exercices et il y aura un goudronnage à la fin de l'année 2018 avant d'enchaîner début 2019 sur le budget 2019 pour les autres tranches. Il cite le réaménagement de la rue du Foirail, entre l'avenue de l'Allier et l'avenue de la Liberté, car c'est une voie importante de transit, et le centre-ville en a bien besoin avec les trottoirs, les voies de circulation. Il a présenté le projet au bureau municipal et il passera à la prochaine commission de travaux. Bien sûr, les conduites d'eau potable seront refaites dans cette rue avant de faire le chantier et cela va démarrer le 15 mai, car cela va se finir le 15 août donc il va y avoir un peu de souci de circulation à ce moment-là. Il ajoute les travaux d'accessibilité comme d'habitude pour 15 000 €, + 15 000 € au CTM, donc cela fait comme chaque année 30 000 €. Les travaux divers de voirie pour 235 000 €. Cela a augmenté parce qu'il faut savoir que le nouveau marché à bon de commande passé par la CAM est nettement moins avantageux que celui qu'il y avait à la ville de Cournon. Ils en ont tenu compte donc cela a augmenté la prestation c'est-à-dire qu'avec la même somme, la CAM fait beaucoup moins de goudron. Il cite l'aménagement du tourne à droite au lycée, en cours d'exécution, car la région construit un nouveau restaurant. Pour desservir ce restaurant, il faut faire un tourne à gauche et une entrée en venant de Lempdes sur la droite. Les travaux sont en cours d'exécution et il faudra profiter de ces nouveaux accès pour signaler le parking qui est derrière le gymnase qui est sous-utilisé puisque la plupart des gens qui viennent de l'extérieur et même certains couronnais ne le connaissent pas. Il faudra mettre des panneaux et il faut espérer qu'à la place de se garer sur les espaces verts, ils aillent se garer dans ce parking.

Monsieur Bertrand PASCIO ajoute que sinon il faudra mettre des chevilles.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute qu'il faut refaire aussi un bout de voirie sur l'avenue des Dômes. Ce n'est pas la voirie qui est en cause, mais la conduite d'eau potable entre l'avenue de la Libération et l'impasse des Dômes au droit de la place Lichtenfels. La conduite d'eau potable est au bout et il cite l'exemple édifiant de la ville de Nîmes et un grand reportage sur l'eau sur France 2. La ville et maintenant l'interco interviennent et réparent les conduites là où il y a des fuites, or à Nîmes, ils ne réparent pas. Il va falloir refaire le tapis après la conduite d'eau. Les bus de la T2C, les nouveaux qui sont très beaux, ont un inconvénient majeur car ils usent énormément les tapis d'enrobé. Il faut entretenir les 2 voies à sens unique sur lesquelles transitent les bus en vue d'améliorer la vitesse parce que pour être compétitif, il faut aller de la place Gardet à la place de Jaude en moins de 30 minutes, donc faire un certain nombre de travaux chaque année avec des tronçons. Cette année le service va refaire le morceau qui est entre l'avenue Georges Clémenceau, entre le pont et la rue du Foirail, de même qu'en bas, la rue parallèle sur la rue des Dômes. Ces travaux se feront pendant l'été. Il est programmé pour la fin de l'année 2018 début 2019, le dossier de la réfection de l'avenue de la Margeride qui en a bien besoin, et comme c'est une rue longue, les travaux coûtent chers. Il y aura 2 tranches, la 1^{ère} sera lancée à la fin de l'année et la 2^{ème} tranche sera inscrite au budget 2019.

Parallèlement à ces travaux, il y a les travaux d'eau et d'assainissement, il y en a même quelques autres.

Madame Encarnacion GRISSHABER présente la 1^{ère} diapo sur le fonctionnement, avec les subventions octroyées aux associations pour 214 145 €. Ces subventions ont été octroyées à 43 associations de loisirs soit notamment 99 000 € pour le centre de loisirs, 46 000 € pour le COS, 22 500 € aux associations des familles, 5 250 € pour Cuba Coopération, 5 000 € pour la fédération viticole du Puy-de-Dôme et 4 500 € pour les donateurs de sang bénévoles, ce qui fait un total de 214 145 €. Pour les dépenses « fêtes et cérémonies », soit 113 000 € : elle cite le feu d'artifice pour 25 000 €, 18 000 € d'animation marché de Noël hors location de la grande roue, 11 500 € pour l'animation de la foire Saint Maurice, 11 500 € de vin d'honneur, 7 000 € pour les marchés de producteurs fermiers locaux qui commencent ce dimanche et 10 500 € de gardiennage dans le cadre du plan vigipirate. Le reste du budget est consacré aux animations de jumelage, aux retransmission de matchs et aux frais de la SACEM. Ensuite, les recettes des droits de place sont de 30 000 € : il y a les marchés hebdomadaires, marchés Saint Maurice et de Noël et nocturnes et emplacements fixes. La recette de locations de salles est de 15 000 € : la salle polyvalente, la buvette-terrasse et les salles de réunions. Elle évoque les recettes de locations diverses soit les chalets et matériels pour 6 000 €. Pour l'investissement, il est prévu cette année pour l'achat de mobilier, soit 8 000 € de chaises monoblocs. Il s'agit de remplacer le don de 130 chaises pour le boulodrome. Elle ajoute les 9 000 cloisons amovibles de séparation pour la salle polyvalente pour 17 000 €. Pour les chiffres clés, 7 000 visiteurs ont déambulé le 23 septembre à la foire de la Saint Maurice entre les 306 exposants. Le marché de Noël a rassemblé environ 12 000 personnes pour les 8, 9 et 10 décembre dernier, 40 exposants et 5 241 tours de grande roue. Entre montage, manifestation et démontage, la salle polyvalente a été occupée 163 jours en 2017, 8 locations payantes en 2017 dont l'assemblée générale du crédit agricole, la bourse d'échange de Rétromobile Club, les arbres de Noël du ministère des finances et du COS, du SDIS, les Olympiades des personnes âgées, concours organisés par le centre de gestion du Puy de Dôme, repas de la FNACA.

Monsieur Bernard BARRASSON présente le budget Communication. Il cite le petit équipement, quand il faut une puce pour prendre des photos par exemple. Fêtes et cérémonies, cela ne porte pas vraiment bien son nom, mais cela concerne les dictionnaires pour la rentrée des classes, les trousseaux, la signalétique du festival et l'affichage pour 19 200 €. Ensuite la foire-expo, 5 000 € pour l'aménagement du stand. Il ajoute que le stand va changer en 2018, et ce crédit servira pour l'aménager c'est-à-dire les crochets pour les photos, la moquette, l'aménagement intérieur. Après il y a tout ce qui est publications, dont les principales sont le journal municipal pour 18 000 €, tous les passages en presse, presse radio pour la culture, le festival Puy de Mômes, le marché de Noël, le nouveau marché des producteurs, pour 13 100 €. La ville dépense 6 900 € d'affiches diverses pour toutes les manifestations qui ont lieu au cours de l'année et il y a 4 600 € pour l'impression de la plaquette, 1 100 € d'affiches ville, des brochures et flyers pour 3 900 €, pour le festival Puy de Mômes 6 550 €, la conception de la plaquette du festival pour 2 100 €, les affiches ville pour 3 000 € etc. Il évoque aussi les flyers pour l'économie de proximité soit 800 €, pour le patrimoine 1 000 €, le projet UNICEF pour 200 €. En investissement, il cite le stand pour la foire tous les ans, un stand en bois fabriqué par les ateliers municipaux, mais ce stand a maintenant une dizaine d'années. Tous les ans le personnel du CTM passe beaucoup d'heures, plusieurs semaines, à poncer le stand, à le repeindre, à le modifier. Cela prend beaucoup de temps et ce stand a vieilli. Tous les ans il coûte entre 10 et 12 000 € pour le remettre à niveau, ce qui est à la fois peu et beaucoup. Peu par rapport à des supers stands à acheter ailleurs et peu parce que c'est fabriqué par les ateliers municipaux. Ce stand a vieilli donc la ville a décidé de ne plus s'en servir, et de le mettre en vente. Il est décidé d'acheter un nouveau stand, une structure moderne et cette structure aura un coût. La collectivité est actuellement en cours d'appel d'offres et il coûtera au maximum 24 500 €. Cette somme peut paraître importante mais elle l'est peu car il faut 12 000 € par an pour mettre le stand à niveau. Sur 2 ans, la ville récupérera cette somme et ce stand durera au moins une dizaine d'année comme le précédent ; donc sur 10 ans la collectivité sera gagnante

financièrement et cela laissera du temps de libre aux ateliers municipaux qui n'auront pas le stand à refaire tous les ans. 5 000 € sont également prévus pour l'aménagement intérieur du stand. Il en vient aux projets 2018. Le plan de ville a 7 ans et il est un peu obsolète parce qu'il y a des nouvelles rues, de nouveaux quartiers, des nouvelles places, de nouveaux parkings qui n'apparaissent pas sur le plan. Il y a aussi de nouveaux équipements également donc le plan va être réédité et le prochain paraîtra au mois de juin. Il ne coûtera rien à la ville comme le précédent c'est-à-dire que la collectivité va trouver un imprimeur qui va faire le plan et autour de celui-ci plan, il y aura de la publicité. Cette publicité paie l'imprimeur, ce qui fait que le plan ne coûte rien à la ville. Il évoque les panneaux d'entrée de ville sur lesquels, le service met des affiches qui annoncent le don du sang, le festival Puy de Mômes sur des barrières qui parfois avec le vent tombent. Ce n'est pas très joli et très prudent, donc les ateliers municipaux vont fabriquer un système sur rail. Il y aura un cadre, un panneau, avec un rail afin de pouvoir annoncer 2 manifestations en même temps. La ville va en faire fabriquer par les ateliers cette année en principe 4 unités et l'an prochain 1 ou 2 complémentaires pour qu'il y en ait à chaque entrée de ville. Ces panneaux seront fabriqués par les ateliers, mais évidemment ils ne seront pas gratuits puisqu'il faut acheter la marchandise et il y aura le temps du personnel. Mais par rapport à un achat à l'extérieur, ce projet coûtera 4 à 5 fois moins cher et ces panneaux seront fabriqués par les ateliers en milieu d'année en fonction du planning de travail.

Madame Claire JOYEUX présente le budget de service culturel et du conservatoire de musique. Le fonctionnement concerne la saison culturelle dont le festival Puy de Mômes pour lequel la plaquette qui est sortie est sur table. Chacun a reçu aussi une invitation pour la cérémonie d'ouverture qui aura lieu très bientôt. Elle remercie les élus de répondre afin que les places ne soient pas bloquées et que la ville puisse accueillir tous ceux qui le souhaitent. Le Festival Puy de Mômes porte sur 187 300 € de coût artistique c'est-à-dire le cachet des compagnies, les hébergements, l'alimentation, le transport des compagnies et des artistes et pour la saison culturelle sur 105 000 €. Le choix dans le cadre de la politique culturelle est de mettre vraiment l'accent sur le jeune public puisque c'est celui sur lequel se concentrent les crédits les plus importants. Pour les recettes de fonctionnement culture, la billetterie représente en gros la moitié soit 205 000 €. Il y a également de nombreuses subventions, l'Etat à travers la DRAC et l'ONDA pour 35 000 €, la région 30 000 €, 14 000 € de la part du département et 25 000 € de la part de Clermont Auvergne Metropole, et puis des petites sommes avec Le Cendre et l'Ophis pour 6 000 €. La moitié des recettes vient des subventions et des soutiens de la part des partenaires institutionnels. En ce qui concerne le conservatoire avec un budget global de recettes de 151 500 €, un peu plus des 2/3 soit 106 500 € correspond au coût pris en charge par les familles. Il y a également une aide de la DRAC depuis maintenant 2 ans, puisque le conservatoire a été labellisé dans le cadre de la DRAC, et fait partie des quelques établissements, il n'y en a pas beaucoup à en bénéficier. Le conseil départemental continue à donner un peu d'argent, de moins en moins mais il continue à soutenir ce service. La politique de la ville et les bailleurs interviennent pour 12 000 € pour un projet très précis qui s'appelle « Lucie dans son quartier » qui a commencé l'année dernière et qui se poursuit sur cette année 2018. Elle évoque les subventions aux associations culturelles, soit 28 associations qui sont accompagnées. Les plus importantes sont l'APIRE, la Baie des Singes, l'OSD, Kobra, les Amis de Puy de Mômes. En dépenses de personnel, il y a 28 agents au conservatoire qu'ils soient administratifs ou enseignants et 8 agents à la Coloc', ce qui représente sur ces 2 structures une somme globale de dépenses en personnel d'environ 1,245 M€. En ce qui concerne les travaux d'investissements programmés à la Coloc', il y en a pour 15 800 € et ce sont essentiellement le remplacement de cadres de désenfumage, des cloisons de séparation pour permettre aussi aux agents qui sont dans un open-space, un grand espace ouvert, de pouvoir aussi travailler, recevoir, organiser des rendez-vous dans des conditions meilleures. Ce grand open-space ne favorise pas forcément les échanges. Au conservatoire pour 11 500 €, il y a le remplacement de la porte d'entrée, la fabrication de petit mobilier. Chaque fois qu'il y a un concert par exemple à la Coloc' ou dans la chapelle du Lac, il faut déplacer les instruments et pour cela il faut du mobilier à roulettes.

Les services municipaux, les services techniques sont beaucoup sollicités pour fabriquer ces outils de déplacement soit du matériel sur mesure. Ensuite, toujours pour le conservatoire, elle cite l'acquisition du matériel de sonorisation et des instruments de musique prêtés aux élèves. Cela représente une somme de 5 500 €. L'acquisition de matériel de sécurité pour le festival et la Coloc', avec des rambardes et des marches de sécurité sur les gradins mobiles, comme ceux installés notamment à la salle de l'Alambic ou dans les collèges dans le cadre d'un festival. Elle en vient à quelques chiffres clés. Un peu plus de 14 000 spectateurs dont 3 400 soit 25 % de cournonnais au festival Puy de Môme, ce qui montre que c'est vraiment un événement majeur puisque les $\frac{3}{4}$ viennent de l'extérieur. Un événement majeur sur le territoire en direction du jeune public, car 60 % viennent de la métropole. Les autres des festivaliers sont de la région et extérieur même à celle-ci. Il y a quelques belges notamment qui viennent. La Coloc' bénéficie depuis quelques années déjà du label scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes qui qualifie les scènes publiques pour leur qualité de programmation. Il y a 7 scènes au total en Auvergne, mais il y en a beaucoup plus en Rhône-Alpes, soit 24 ou 25. La ville fait partie des 7 scènes régionales auvergnates et le service actuellement travaille en lien étroit avec l'Etat et les services de la DRAC pour aboutir à un conventionnement pour une labellisation scène nationale à la Coloc' et particulièrement autour des arts du cirque et de la danse puisque c'était une problématique qui n'était pas représentée sur la région. Si la ville s'engage autour de ces thématiques, la DRAC accompagnera et soutiendra. Elle soutient déjà financièrement et pourrait accroître son aide. Au conservatoire, 452 élèves sur 4 cycles d'étude sont accueillis, 295 enfants sont inscrits dans les ateliers périscolaires, 1 037 scolaires dans le cadre des activités qui sont proposées avec les intervenants en musique et les enseignants. Il y a aussi 420 pratiquants volontaires dans les orchestres et les ensembles soit au total plus de 2 200 usagers qui bénéficient chaque semaine d'au moins une intervention d'un des 27 enseignants de musique au conservatoire. Sur l'année 2017, le conservatoire a participé à 135 prestations publiques, ce qui est énorme. Elle rencontre régulièrement les conservatoires et écoles de musique des autres régions, et le conservatoire de Cournon est celui qui a une activité publique extérieure hors les murs la plus importante avec les cérémonies, les concerts, les festivals, l'animation culturelle. D'ailleurs elle rappelle que les élus ont certainement reçu l'invitation au festival de printemps qui aura lieu la semaine prochaine. Cela commence mardi et se termine samedi. C'est gratuit et il y a de très belles prestations. Elle ajoute être aussi très attachée à l'accompagnement de projets scolaires en partenariat avec les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Monsieur Philippe MAITRIAS annonce le budget Sport et jeunesse. Pour le fonctionnement, il y a tout ce qui est animation, c'est ce qui sert à faire fonctionner essentiellement le CAM, les séjours vacances et les activités pour 116 000 €. Il évoque les dépenses de personnel, qui correspondent à peu près à 4 permanents au CAM. 75 jeunes animateurs interviennent également les mercredis et durant les vacances scolaires. Il évoque les subventions aux associations sport et jeunesse pour 300 000 €, soit une quarantaine d'associations aidées. Les recettes sont aussi importantes avec 178 000 € des familles et puis 400 000 € de la CAF qui intervient sur toutes les activités, que ce soit au CAM ou sur les accueils du soir et les vacances. Il passe aux recettes liées à l'utilisation des équipements sportifs. Ce sont les conventions avec le lycée et les différents collèges, soit à peu près 50 000 € de recettes par an. Le reste, ce sont les ligues et les associations qui louent les équipements sportifs pour des stages spécifiques sachant que quand ce sont les clubs de Cournon qui utilisent ces équipements, ils restent gratuits pour leur utilisation. En investissement, Monsieur ARNAL a évoqué différents dossiers puisque son service va suivre tous ces travaux. Pour resituer, le gymnase des Alouettes bénéficiera d'une grosse somme. Juste pour compléter, il s'agit d'un équipement qui date des années 70. Il a vraiment besoin d'un coup de jeune extérieurement au point de vue thermique pour cette année. L'année prochaine ce sera la 2^{ème} tranche de travaux, une fois que l'extérieur sera fait la ville attaquera l'intérieur. Cela sera fait sur 2 ans pour des raisons budgétaires mais aussi parce que le service fait en sorte que la fermeture de cet équipement gêne le moins possible les associations et le collège qui l'utilisent.

Cela va permettre de créer un 2^{ème} équipement sportif à Cournon avec un nouveau mur d'escalade parce qu'il y a les 2 clubs d'escalade qui utilisent beaucoup le premier également pris par le collège de La Ribeyre. Le collège Marc Bloch rêverait aussi de pouvoir proposer cette activité aux collégiens donc ce sera l'occasion de créer un 2^{ème} mur d'escalade à Cournon. Il évoque la réhabilitation du gymnase Boisset. C'est un gymnase qui est en très bon état, qui a assez bien vieilli paradoxalement mais par contre son sol date et il commence vraiment à vieillir. La commune a la chance d'avoir un club de hand qui a une équipe qui évolue au niveau national III et c'est vrai que cela devient important d'avoir un sol qui corresponde à ce niveau. Pour compléter un peu ce qui a été fait l'année dernière avec le tennis couvert, il reste à finir d'isoler les bas des murs qui n'avaient pas été faits parce que c'était un peu compliqué de fermer l'équipement un peu trop longtemps ; cela sera fait pour 15 000 € cette année. Il passe aux aires de jeux puisqu'il y a la création d'une nouvelle aire de jeux dans le quartier des Fomariaux, un peu sur le haut de la future coulée verte. Le reste concerne surtout des sols souples parce qu'il en faut un peu partout, et il faut commencer à en refaire certains qui commencent à être vieux. Donc cette année, il y a 40 000 € pour finir le parc des Epis parce qu'il était jusqu'à présent en gravillon et ce gravillon pose des problèmes d'usage. Il y a aussi des sols souples dans les écoles. Il enchaîne sur l'aménagement de l'équipement multi-activités soit la suite du Kartingliss qui est réaménagé. La municipalité a fait le boulodrome et va passer à la 2^{ème} partie avec les tennis couverts. La ville va réaménager 2 tennis couverts à l'intérieur, plus une partie vestiaires-douches et après il restera une 3^{ème} tranche parce que cet équipement est assez grand. Après, il y a les acquisitions de matériel, soit plus de l'entretien courant, avec le changement des tapis de la salle de karaté qui arrivent en fin de vie. Il y a du matériel pour les écoles primaires pour les profs de gym, il y a le changement d'un filet de séparation au gymnase de La Ribeyre pour 9 000 € et puis des choses sur les terrains de foot, terrains de rugby. Il cite les chiffres clés, soit à peu près 1 000 enfants différents qui sont venus au CAM. Ils sont venus plusieurs fois pour la plupart mais ce sont 1 000 différents qui représentent à peu près 1 000 familles qui sont venus au CAM sur la saison. Une centaine de jeunes couronnais est partie sur les différents séjours. Par ailleurs, 6 700 licenciés, plus de 1 000 lycéens et 1 500 collégiens utilisent tous les jours les équipements sportifs que ce soient les gymnases mais aussi la salle de gymnastique, la salle de tennis de table, la salle de karaté, enfin tous les équipements mis à disposition. Il ajoute que la ville a la chance d'avoir 4 ETAPS qui offrent aux 1 000 élèves des écoles élémentaires un créneau toutes les semaines pour accompagner ces élèves dans la pratique sportive. Cela fait partie de la politique du sport pour tous, que ce soit dans les associations et surtout dans les écoles et cela en libre accès.

Madame Fabienne LOISEAU indique qu'en ce qui concerne le scolaire, au niveau du fonctionnement, il y a un budget important alimentation scolaire qui va inclure un 3^{ème} repas bio hebdomadaire à partir de septembre 2018 puisque la ville en était à 2. Le coût supplémentaire pour la mise en place du 3^{ème} repas bio en septembre 2018 est de 23 000 € sur l'année 2018 et pour information le coût alimentaire d'un repas non bio est de 1,72 € alors que le coût alimentaire d'un repas bio est de 3,25 €. Il y a une différence notable, mais c'est un choix politique important sur lequel la municipalité s'était engagée et qu'elle souhaite vraiment maintenir. Il y a un véritable engouement des enfants pour ces repas puisque le service note toujours plus de personnes qui viennent manger sur les 2 repas bio. L'acquisition de matériel éducatif pour les 9 écoles ne pose pas de souci et cela concerne tout ce qui est fournitures, manuels scolaires, matériel des activités. En moyenne cela fait 55 € par élève. Ensuite, il y a sur les dépenses de personnel un gros budget de 3,967 M€ qui comprend des personnels administratifs, des Atsem, des personnels de la restauration, le personnel de l'accueil périscolaire, l'entretien de tous les bâtiments municipaux et des personnels de la cuisine centrale. Cela fait beaucoup de monde mais c'est ce qui fait que ce service public va dans l'intérêt des enfants et fait en sorte que tout se passe bien. En termes de recettes, elles sont assez importantes puisque malgré 11 tranches de quotient familial, il y a quand même une facturation très progressive au niveau des familles. Il y a 568 000 € de recettes. L'accueil pour 78 000 €, la restauration pour 490 000 €.

Ensuite il y a des subventions Etat et CAF pour la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 156 000 €, soit l'Etat avec le fonds de soutien aux activités pour 85 000 € et la CAF pour 71 000 €. En investissements, elle cite l'équipement des vidéoprojecteurs, avec la dernière tranche maternelle pour 70 500 €. Cela fait à peu près 4 500 € par classe et il y a 15 classes. La construction d'un nouveau dortoir maternelle, car cela fait bien 8 ans qu'elle a des demandes sur cette question mais il fallait trouver le budget qui est conséquent, de l'ordre de 95 000 €. C'est vrai qu'il manque des places au niveau du dortoir de l'école maternelle Léon Dhermain donc ils sont bien contents que la ville puisse enfin agrandir l'école. Ensuite sur les travaux entreprises et régie dans les écoles, il y a tout ce qui est menuiserie, peinture, réfection des sanitaires et travaux divers pour 322 500 €. Elle cite la pose de volets roulants sur l'école élémentaire Bournel et la maternelle Perret pour 59 000 €, mais il y a aussi le changement des menuiseries dans la salle de motricité maternelles Bournel et Matisse soit 69 000 €. Elle fait remarquer que tous les ans depuis ce mandat mais c'était déjà le cas avant elle, il y a vraiment un budget conséquent sur tout ce qui concerne la rénovation des écoles ce qui fait que les enfants, les enseignants et les intervenants sont dans des locaux qui sont décentes. Le fait de faire régulièrement ces rénovations est quand même mieux que d'attendre que tout soit dégradé et il s'agit quand même d'une politique plus cohérente. Elle évoque ensuite l'acquisition du mobilier pour les cours d'écoles, les classes et locaux scolaires, soit les armoires, bureaux, chaises, tableaux, bancs pour 19 750 €. Elle en vient à la modernisation de la cuisine centrale avec l'achat de matériel pour les sites de restauration. Car il y a une cuisine centrale en liaison chaude et les satellites dans chaque école, donc un achat de four pour 17 000 €, un lave-vaisselle pour 3 300 € etc. Pour les chiffres clés, 1 700 élèves sont scolarisés dans 74 classes, dans 5 écoles maternelles et dans 4 écoles élémentaires. 1 050 enfants sont présents chaque jour sur le temps périscolaire de 15 h 30 à 16 h 30 et pour la restauration scolaire, ce sont 950 repas enfants par jour soit près de 136 800 repas scolaires par an. Bien sûr sans compter le centre d'animations municipal le mercredi midi ni le restaurant administratif pour le personnel de la ville. Les activités éducatives coûtent 350 000 € et se décomposent en 250 000 € au niveau des prestations et 100 000 € absorbés par la commune pour du personnel municipal redéployé. Les recettes sont de 156 000 €, donc la prise en charge nette par la commune est de 94 000 € par an sur les activités éducatives.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, indique qu'il va rencontrer son collègue du Cendre prochainement, son collègue d'Orcet et son collègue de La Roche Blanche pour essayer de faire une cuisine centrale c'est-à-dire que comme la ville a besoin d'une nouvelle cuisine et qu'ils ont aussi un besoin, ils vont se rencontrer pour voir comment travailler ensemble et faire un équipement public de haute qualité pour les 4 communes. Il ajoute que ce n'est pas une mauvaise idée.

Monsieur Marc BOYER annonce qu'il reprend la main pour l'urbanisme enfin l'aménagement du territoire et le développement durable, l'adjoint étant pris par un bureau du SMTC. Donc en fonctionnement, il y a le foncier et comme la ville est propriétaire de biens, elle paie également des impôts de la même façon qu'elle paie des intérêts à l'EPF. Il explique que l'EPF porte des acquisitions, et la ville paie bien sûr des intérêts pour le capital avancé. En termes de recettes, la taxe locale sur la publicité extérieure, serait de 120 000 € mais c'est une taxe qui diminue régulièrement même si cette année elle commence à se stabiliser. Au départ elle était assez élevée, non pas parce que le taux était haut mais parce que les industriels et les commerçants ne se gênaient pas pour mettre des grandes enseignes. La politique de la ville n'était pas tellement d'avoir des recettes mais d'apurer un peu le paysage. Il cite les baux ruraux et la téléphonie mobile, via les différents opérateurs. Le conseil aura peut-être l'occasion de parler d'Orange pour le déploiement de la fibre, car effectivement cela fait crier pas mal de commerçants et de particuliers. Ce retard n'est pas du fait de la ville et il y aura d'ailleurs une communication qui sera faite en ce sens. Les opérateurs de téléphonie installent des antennes et ils doivent louer via des baux pour l'utilisation de sites de la commune. Pour les baux ruraux, la ville est propriétaire de pas mal de fonciers.

Dans certains cas, ils sont loués aux quelques agriculteurs qui restent et bien sûr il y a des locations par bail. Il évoque le bilan de gestion de l'EPF qui parfois fait l'acquisition de biens qui sont occupés en attendant le projet définitif, comme par exemple la ZAC République ou autres. En attendant que la ville prenne possession de ces biens, si c'est locaux sont occupés, il y a bien sûr des loyers qui sont payés. L'EPF a en charge de payer les charges, l'entretien, etc... Mais le surplus entre ce qu'ils dépensent et les loyers correspondant au bilan de gestion, donc il est reversé.

Ensuite, au niveau de l'investissement, il y a l'acquisition de réserves foncières. Ce sont les acquisitions que la commune est amenée à faire pour justement avoir des réserves foncières dans le cadre de ces projets. Il est prévu 449 900 € cette année, et il cite une vieille maison qui s'appelle la maison TERME acquise cette année et qui sera démolie d'ailleurs. Il y a également autour de l'IEP Jean Laporte des bâtiments qui ont été construits. Il y en a un qui est en cours de construction et de manière à ne pas avoir trop de problèmes de stationnement la commune fait l'acquisition d'une parcelle qui est en bas de la rue Chateaubriand de manière à créer des places de parking pour que les futurs occupants soient moins embêtés pour se garer. Il cite les frais d'études urbaines, car il y en a toujours pour des relevés, des documents d'arpentage. Au niveau des recettes, la taxe d'aménagement concerne les entreprises qui font des travaux nouveaux ou autres sur le territoire. La taxe d'aménagement avant était versée directement à la commune à 100 %. Depuis la métropole, cette taxe d'aménagement, théoriquement devrait être à 100 % reversée à cette dernière. La négociation qui a eu lieu au niveau du bureau de la métropole a fait que 70 % de cette taxe d'aménagement reste à disposition des communes et il n'y aurait que 30 % qui iront à la métropole. Pourquoi ? Parce qu'effectivement cette taxe permet d'aménager la commune que ce soit en termes d'écoles et autres. C'est un accord qui a été passé entre les communes et Clermont métropole, et peut-être que cela changera un jour mais jusqu'en 2020 il y aura cette répartition. Il en vient aux cessions immobilières car lorsqu'on a des projets qui sont intéressants, la ville revend certaines réserves foncières. Donc cette année, il est prévu pour 300 000 € de cessions immobilières.

Quelques chiffres clés au niveau de l'aménagement du territoire, soit en 2017 exactement 317 déclarations et permis, 470 certificats d'urbanisme et 237 déclarations d'intention d'aliéner. Les fameuses DIA se font lorsque quelqu'un a l'intention de vendre, et comme la commune a le droit de préemption sur l'ensemble de son territoire, tous les notaires qui ont connaissance de projets doivent envoyer un bordereau demandant à la commune si elle a l'intention de préempter ce bien. Il y a quand même pas mal de mouvements, de mutations qui se font au niveau de la commune, ce qui prouve l'attractivité de la commune.

Il poursuit avec l'informatique très rapidement en repassant tout ce qui a été déjà vu. Il ajoute que la présentation au niveau des différents adjoints permet de montrer effectivement des grands focus sur les secteurs d'activité. Il y a la jeunesse, le sport, le scolaire et l'entretien de notre patrimoine qui sont très importants. Sur le patrimoine contrairement à ce qui se passe dans certaines communes, il n'y a pas de rats dans les écoles, or dans beaucoup d'écoles il y a des rats.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que ce n'est pas le cas dans la ville car il y a des chats municipaux.

Monsieur Marc BOYER en vient à l'informatique et son fonctionnement. La Ville n'échappe pas aux nouvelles technologies, aux outils modernes qui permettent d'améliorer la productivité, d'améliorer la fiabilité et aussi et surtout d'améliorer également les coûts d'archivage. L'informatique permet quand même d'archiver pas mal de choses en un minimum de place. Il cite les petits équipements et consommables pour 16 500 €. Pour une collectivité de cette taille ce n'est pas beaucoup car le service de faire faire des économies, sur les cartouches d'encre d'impression. Pour la maintenance des logiciels, et pour avoir des logiciels qui suivent la réglementation, la législation, il est évident qu'il faut les mettre à jour et il faut en payer la maintenance.

Il cite l'augmentation de CSG. Sans cela, le service aurait eu des difficultés pour effectuer les bulletins de salaire et à partir du 1^{er} janvier 2019, la ville va retransmettre à l'Etat l'impôt sur le revenu. Pour l'internet, les formations et l'hébergement de services en ligne, il y a aussi une grosse enveloppe. La ville a fait durer une année de plus certains équipements. Pour ceux qui vont parfois dans des réunions à Jean-Louis Sininge, les temps de réponse, de chargement de certains documents étaient lourds, et le maire parfois s'agaçait devant l'ordinateur. Cela va nous permettre effectivement d'améliorer un peu tout cela. Il y a toujours des coûts de télécommunication, avant il y avait beaucoup de fax. La ville, on envoie des signaux sur les différentes lignes et effectivement cela coûte encore un peu d'argent.

En investissement, au niveau de l'acquisition de logiciels, il s'agit de changer de version pour moderniser. Cela sera fait au niveau de la paie puisque le trésorier nous l'a demandé. L'acquisition de matériel informatique, n'est pas pour les gens qui sont dans la salle mais les gens qui sont autour de la table, et peut-être qu'avant la fin de l'année, au lieu d'avoir tous les papiers, sauf peut-être une personne qui en a fait part, les élus auront des tablettes. Donc au lieu de tourner les pages manuellement les élus utiliseront une tablette. La ville veut faire les choses d'une manière assez graduelle, assez ponctuelle et que ce soit utilisable. D'autres communes ont fait des acquisitions, mais ils les laissent dans leur bureau et ne s'en servent pas. Véronique SERRA qui est à côté derrière et qui enregistre tout ce qui se passe autour de la table participe à l'élaboration de tous ces dossiers. Elle y passe beaucoup de temps, trop de temps par rapport à ce qu'elle pourrait faire de mieux.

Pour les chiffres clés, 380 ordinateurs dont 120 dans les écoles, cela monte que c'est une priorité. 25 serveurs physiques ou virtuels. Il cite les copieurs réseaux. Il y a 15 sites distants quand même et ils sont tous raccordés à la mairie de manière à ce que tout le monde puisse avoir accès à la même information.

Monsieur Bertrand PASCIUTO présente les ressources humaines. Les éléments clés : les effectifs ont baissé puisque la Ville a perdu 45 agents qui sont partis à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017. Il y a 288 titulaires ou stagiaires, 96 non-titulaires de droit public et 30 non-titulaires de droit privé. Pour les titulaires, 14 cadres A, 46 cadres B et 228 cadres C. Il ajoute qu'il s'agit d'une pyramide raisonnable, pas une armée mexicaine comme dans certains endroits. Dans les non-titulaires de droit public les C sont les plus nombreux. Cela concerne essentiellement le CAM, les jeunes des centres aérés à temps partiel. Après, il y a 6 agents en CDI dont 2 agents ayant le statut de collaborateur de cabinet. Deux cadres ont fait le choix d'être en CDI plutôt que d'être fonctionnaires. C'est le choix du chef comptable ou du chef jardinier. Après, dans les agents de catégorie B, il y a surtout des agents en CDI et 7 agents en CDD, soit essentiellement des enseignants de l'école de musique. Ces derniers n'ont pas encore passé le concours de la fonction territoriale mais il n'y en a pas depuis plus de 8 ans.

Madame Claire JOYEUX précise qu'il y en a un en 2018.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que cela leur permettrait de pouvoir intégrer la fonction publique. Il cite dans les non-titulaires de droit privé, les apprentis. Il y en a 1 actuellement mais la Ville va en recruter 3 autres et des emplois d'insertion soit 29. Il y en a moins aujourd'hui mais la commune va en avoir.

La répartition est claire avec la filière administrative, la filière animation, la filière culturelle, la filière sécurité, la filière sportive, la filière sociale. Pour la filière sociale comme le CCAS ne s'est pas réuni et n'a pas voté son budget, il ne sera pas présenté ce soir. Il faut d'abord voter la subvention avant de voter le budget du CCAS. La filière technique concerne les ateliers essentiellement.

Le traitement des titulaires est de 6,350 M€, le traitement des apprentis est dérisoire mais il y a quand même les charges sociales et patronales. Il se rappelle des aides d'il y a quelques années lorsque la ville prenait 7-8 apprentis, mais le problème c'est que la région s'était désengagée et l'Etat bien sûr. Ce qui fait qu'un apprenti coûte aussi cher pratiquement qu'un agent titulaire.

En titulaire, un cadre C c'est à peu près 25 000 € et un apprenti c'est 16 000 €. Pour la police municipale, en fonctionnement, il y a les fournitures petit équipement, le gardiennage pour certaines activités, la cotisation fourrière animale essentiellement, pour faire les campagnes de stérilisation des animaux errants c'est à dire soit les chats, soit les chiens. Ils sont récupérés et pucés, donc il y a un certain nombre de chats communaux qui sont pucés au nom de la ville de Cournon. Ils sont stérilisés et relâchés au même endroit, là où ils ont été pris. Cela se fait chaque année dans chaque quartier. Ils sont opérés et il s'agit d'une somme importante.

Après, sur les investissements, il cite l'équipement pour la police municipale, les équipements de protection, la protection avec les gilets pare-balles et la défense avec les tonfas, les caméras piétons. Cette année, la ville a décidé d'équiper chacun des policiers municipaux de caméras piétons, de tasers et il y a des équipements pour la piste routière, cela fait un total de 16 000 €.

Les projets pour 2018 : la ville a prévu de recruter deux agents en 2018 dont un nouveau chef de police municipale. Il dit commencer à les recevoir dans les jours qui viennent. Les premiers ont postulé pour être responsable de la police et il y aura un changement dans l'organisation du temps de travail. La ville va développer la vidéosurveillance et la protection dans un certain nombre de secteurs, en particulier sur les parkings qui sont touchés de façon importante par les vols, les vols à la roulotte. La vidéosurveillance sera développée sur deux secteurs cette année, vers l'Astragale et l'Androsace c'est-à-dire la piscine et la salle festive. Une des raisons pour lesquelles les gens ne se garaient pas derrière le parking du gymnase Boisset était liée aussi aux effractions, donc ces 3 parkings seront surveillés en plus d'un certain nombre d'autres secteurs mais qui seront faits par le CCAS, comme le foyer logement.

Monsieur Olivier ARNAL cite le parking du boulodrome, la place Lichtenfels et celle des Dômes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que cela est en cours de déploiement et que cela figurait au budget de l'année dernière. Ce sont des reports.

Monsieur Marc BOYER rappelle qu'il a globalement présenté les grandes masses de dépenses en début, et que chaque adjoint pour sa compétence a présenté un peu les focus sur les dépenses concernant leur délégation avec un petit point pour les gros services sur ce que représentent les dépenses de personnel. Il cite le scolaire avec les Atsem, les activités périscolaires, l'accueil du CAM, sachant que tout cela a un coût. Il en vient aux recettes. Bien sûr, il y a les recettes fiscales, les fameuses taxes, taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti et à l'intérieur il y a également l'attribution de compensations qui était versée par Clermont communauté à l'époque et qui était de 4,4 M€. Depuis que la ville a transféré la compétence voirie, il est évident qu'ils ne reversent pas la même somme puisque la ville leur a envoyé du personnel, et pour payer ce personnel, ils récupèrent cet argent sur chacune des attributions de compensation qui sont versées à chacune des communes. Effectivement, l'année dernière la ville avait inscrit sur le tableau une attribution de compensation qui était à minima de manière à ce qu'il n'y n'ait pas de mauvaise surprise en attendant d'avoir la fin de la négociation de la CLECT dans le cadre du transfert de charges avec la métropole. Cette négociation a abouti à un consensus avec une attribution de compensation qui a été légèrement supérieure à celle prévue l'année dernière. Pour ce qui concerne les produits de la fiscalité, les 3 autres taxes, la taxe d'habitation, la taxe foncière du bâti et non bâti, globalement c'est à peu près stable parce que finalement, si l'année dernière la ville avait légèrement augmenté les taux, cette année ce n'est pas le cas. Il ajoute que certains diront « ça suffit », mais il n'empêche que les produits de la fiscalité augmentent mécaniquement un tout petit peu puisque l'Etat a garanti qu'il augmenterait les bases autant que l'inflation en 2017. L'Etat a dit que l'inflation était fixée à 1,2, 1,3 % et il semblerait qu'ils augmentent les bases de 1,014 %.

Concernant les exonérations de la taxe d'habitation, à l'euro près, ils garantissent qu'à la fin de l'année la commune touchera la taxe d'habitation touchée, si les gens n'étaient pas exonérés à 30 % comme prévu. Donc de ce côté là, la ville est partie sur une somme constante au niveau de cette taxe en tenant compte du dynamisme.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que le percepteur lui a dit que ce serait 30 % cette année c'est sûr, 65 % l'année prochaine et 100 % en 2020.

Monsieur Marc BOYER précise qu'en 2020 plus personne ne la paiera. Pour les produits des services, là aussi il y a eu des ajustements qui ont été opérés suite aux négociations avec la métropole par rapport au service des espaces verts, soit la mutualisation ascendante. La mairie faisait, continue de faire et elle facture à la métropole donc il y a eu des ajustements qui ont été opérés. Les dotations et participations concernent ce que l'Etat donne et la municipalité a crié depuis pas mal d'années depuis même 2013 puisque c'est en 2013 que cela a commencé à fondre. La fameuse dotation globale de fonctionnement pour apurer la dette publique a baissé d'une manière énorme puisque tous les ans c'était environ à taux plein plus de 400 000 € qui disparaissaient. Pour la ville, sur l'ensemble, depuis 2013, c'est un manque à gagner en quelque sorte ou un manque à dépenser de plus de 5 M€ tout cumulé et il a bien fallu faire avec. Les services continuent de tourner, et le service public continue de tourner et d'être remarqué. Les dotations de l'Etat prévues cette année sont stables. L'Etat s'est engagé.

Monsieur Henri JAVION cite le chiffre de 5 M€.

Monsieur Marc BOYER répond que cela fait un peu plus même en cumulé, parce que lorsqu'une année la ville perd 300 000 €, l'année d'après ces 300 000 € sont toujours perdus par rapport à l'année précédente et lorsqu'il se rajoute 400 000 €, la 2^{ème} année cela fait 300 + 400 soit 700 000 €. Le cumul de toutes ces années est à peu près de 5 M€. Lorsqu'on fait la différence entre le montant 2018 et le montant 2013, c'est cela.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que le chiffre en net est de 3,5 M€

Monsieur Marc BOYER rappelle que l'Etat s'est engagé à ce que les dotations soient stables, et à priori elles vont l'être, sachant quand même que les dotations de l'Etat descendent de Bercy. Cependant, lorsqu'elles arrivent en bas, certaines sont sujettes à la péréquation horizontale. Il y a une espèce de reventilation de tout ce qui tombe d'en haut vers des communes qui sont dites plus pauvres que d'autres et c'est ce qui s'appelle la péréquation horizontale. C'est-à-dire que dans certains cas, il y a des écrêtements qui font jour et qui se répartissent. De ce côté-là, il n'y a pas de certitudes. Un autre point sur lequel il n'y a pas de certitudes est lié à l'augmentation de la population qui frise cette fois les 20 000. La ville est au-dessus de 20 000, avec la population double soit les étudiants. Un étudiant qui est originaire d'Aurillac est recensé à Aurillac, mais si il est étudiant à Cournon, il sera compté double, c'est ce que l'INSEE appelle compter double. Les personnes qui sont dans les EHPAD sont également comptées double et on arrive au-dessus de 20 000. A chaque fois qu'il y a des habitants en plus, la DGF tient compte de la population. Il rappelle qu'il y a un indice qui prend en compte la population réelle et effectivement cette année cela devrait augmenter de 25 000 euros à peu près. La compensation de TH est fonction des ressources des gens. Il ne parle pas de l'exonération du dégrèvement qui aura lieu à la fin de l'année mais il y a des gens qui voient leurs ressources diminuer et auquel cas ils sont sous les plafonds. Dans ce cas-là, il y a des compensations qui sont reversées par l'Etat parce que ces gens-là n'ont pas les moyens de la payer entièrement. Sur les atténuations de charges, il évoque l'assurance statutaire du personnel. Il y avait une assurance jusqu'à cette année, avec des primes assez chères soit 430 000 euros. La ville a comparé sur plusieurs années, a regardé combien cette assurance remboursait et depuis plusieurs années ils remboursaient moins que ce que la commune payait.

Donc, en termes de bonne gestion, il a été décidé pour tout ce qui concerne les maladies ordinaires, que la collectivité redevienne son propre assureur. Lorsqu'une personne sera malade, c'est directement le budget de la ville qui paiera et normalement le delta est autour de 150 000 euros. Pour ce qui concerne les gros accidents de la vie au travail, décès ou autres, la ville continue d'être assurée bien sûr. Il y aura des dépenses en moins au niveau de l'assurance mais aussi des recettes en moins qui ne viendront plus de l'assurance. Au niveau des produits financiers, là aussi l'année dernière la négociation sur les transferts et la voirie a eu lieu. Pour investir sur cette voirie, la ville a emprunté et donc cela coûte de l'argent. Il y a des communes qui ne font pas l'entretien de la voirie, ils dépensent moins d'argent et ils empruntaient moins. Donc, dans le cadre de la négociation, il a été admis que la métropole prendrait en charge une partie de la dette des communes. Au départ, l'année dernière, aux termes de la négociation, cette part prise en compte était autour de 4 M€. Au cours de 2017 les négociations avançant, la part de l'endettement de la commune qui est pris en charge par la métropole est de 8 M€. Les transferts n'ont pas été faits à la banque et de manière officielle l'endettement de la commune de Cournon est toujours autour de 19 100 M€. Mais il n'empêche que cela est signé, c'est contractuel et la métropole aura pris en charge 8 M€ de tout cela. Donc, l'endettement réel n'est plus de 19 M€ mais de 11 M€. La ville continue de payer aux banques les échéances, continue de rembourser le capital et continue de rembourser les intérêts correspondant à ce capital. Mais la métropole, non seulement prend en charge 8 M€ de capital mais aussi les intérêts correspondant à ce remboursement de capital et ce qui nous fait des produits financiers qui sont non négligeables, cette année autour de 180 000 €. Ce tableau résume toutes ces recettes de fonctionnement, l'excédent reporté est lié au résultat d'exécution du budget précédent, et l'année dernière il était de 2,2 M€. Cette année, il est de 2 463 M€, les produits de service et gestion baissent du fait des transferts. Les travaux en régie sont entre 400 et 500 000 euros mais cela dépend des travaux que la ville est capable de faire. Les impôts et taxes sont liés également au dynamisme, à l'augmentation des bases et au dynamisme du parc de logements et de propriétés. Les dotations et participations sont globalement constantes, et ils se sont engagés à le faire.

Concernant les recettes d'investissements, le résultat 2017 qui a permis d'avoir un excédent de fonctionnement, a également permis de couvrir le déficit antérieur, soit le besoin de financement. Le recours à l'emprunt diminue. Les autres années, la ville empruntait un peu moins que ce qu'elle remboursait de manière à pouvoir se désendetter. Cette année, elle va emprunter à peu près 300 000 euros de moins, notamment lié au fait que les gros travaux de voirie seront à la charge de la métropole. Il évoque le fonds de compensation de la TVA. Chaque fois que la ville effectue des grands travaux d'investissements, elle paie la TVA qui est récupérée l'année suivante. Pour les subventions d'investissements, la cellule continue activement de rechercher un peu partout. La ville n'inscrit que les subventions qui sont notifiées. Sur les emprunts et dettes, l'année dernière la commune avait inscrit 1,840 M€ et cette année 1,548 M€ soit 300 000 de moins. Les immobilisations financières en recettes représentent la part de capital que prend à sa charge cette année la métropole, globalement pour 8 M€ sur 15 ans. La CAM ne prend pas ce montant en une fois sinon le vice-président au budget et à l'économie qui n'est pas loin de lui n'y arriverait pas ; ainsi cette prise en charge étalée sur 15 ans s'élèvera cette année à 730 000 euros. Il cite les amortissements des immobilisations et des recettes d'ordre. L'amortissement fait suite aux achats. Lorsque la ville achète un bien de manière à pouvoir remplacer un obsolète, elle met de côté un peu d'argent et c'est celui-ci qui est récupéré au niveau des recettes d'investissements. Le virement de la section de fonctionnement dans l'élaboration du budget, est cette année de 1,595 M€ soit pratiquement 2 fois plus que l'année dernière. Monsieur l'adjoint en vient aux opérations patrimoniales. Il précise que lorsque la ville finit d'acquérir un bien, il faut que cela soit porté à son patrimoine. Les produits des cessions concernent les ventes des parcelles. L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond au besoin de financement de l'année précédente soit 1,720 M€. L'endettement depuis 2012 baisse régulièrement. Il est autour de 1,9 M€, l'année dernière il a baissé de 757 000 €. Concernant la diapositive à l'écran, il précise que la partie bleue correspond à ce que la métropole prend à sa charge, donc l'endettement réel est en rouge.

Une partie correspondant à la voirie va être prise en charge par la métropole. Non seulement, la commune lui a livré de la voirie qui plus est en bon état mais ils se sont engagés à faire des travaux de voirie à hauteur de ce qui se faisait tous les ans par ville soit autour de 1,5 M€ de travaux de voirie. Des négociations concernant les travaux de voirie sont actuellement menées dans le cadre de l'élaboration budgétaire à hauteur de 1,5 M€. C'est la métropole qui les paiera avec une participation pour la ville qui de l'attribution de compensation de l'investissement qui correspond à peu près à 500 000 €. 500 000 € par rapport à 1,5 M€, la ville est quand même largement gagnante. En conclusion, ce budget est bâti sur des économies en section de fonctionnement, une amélioration notable de l'autofinancement, des dépenses réelles de fonctionnement qui diminuent de 1,275 M€ alors que l'autofinancement augmente de 62 %. Ceci permet alors que les dépenses d'équipement augmentent de poursuivre le désendettement de la commune. Au travers de cette diapo, tout est résumé, à savoir que la ville continue d'investir et de se désendetter. Monsieur l'adjoint aborde plus rapidement les budgets annexes. Le camping s'autofinance. Par contre, la ville va faire une aire de camping-car, comme déjà un peu annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires. Elle sera implantée à la place des tennis à ce jour déconstruits car ils étaient complètement dégradés. Autre point à noter, il y a eu pas mal de fuites d'eau à l'intérieur de la canalisation du camping. Ainsi, la ville va commencer à rénover les conduites d'eau potable. Le reste, ce sont des installations, de l'entretien de nos chalets etc.... Quelques chiffres clés en 2017, 5 332 campeurs ont été accueillis pour un total de plus de 26 000 nuitées de juin à septembre soit le gros de la saison. Les recettes sont d'environ 300 000 euros. Concernant maintenant le cinéma, il présente l'investissement et les chiffres clés. L'année dernière, la ville avait pu refaire la salle 2, cette année elle procédera à la rénovation de la salle 1, la plus grande, soit une réfection nécessaire des fauteuils, du sol, des murs et du plafond. Les travaux s'effectueront pendant les périodes creuses de fréquentation. Le cinéma n'a pas atteint les chiffres de 2016 qui étaient exceptionnels puisqu'il avait dépassé la barre des 60 000 spectateurs. Le Gergovie est revenu en 2017 à une fréquentation à peu près normale autour de 55 000 spectateurs. 189 films ont été projetés en 2017 qui représentent 3 135 séances sur les 3 salles. Il y a eu 36 % de films art et essai, 69 dont 10 en version originale, étant précisé qu'au vu de la demande le cinéma mettra de plus en plus l'accent sur les versions originales. Le prix d'entrée moyen payé par les spectateurs est de 5 € ; et il ajoute que c'est un avantage d'avoir un cinéma municipal. Il annonce le maintien en 2018 de la subvention d'équilibre qui est de 95 000 euros. Concernant L'Astragale, c'est un équipement soumis à une forte concurrence au niveau de la location de salles. Si les week-ends, il n'y a aucun problème, car ils sont quasiment tous pleins, il faudrait par contre pouvoir augmenter la location en semaine. Des actions de communication sont prévues avec le site internet, mais l'exercice n'est pas aisé parce qu'il y a de la concurrence, avec le studio 120, et maintenant l'ex-bbox. Il conviendra peut-être de trouver des moyens adaptés de manière à développer des locations pendant la semaine. Sur l'investissement, il y a peu d'opérations car c'est une salle qui est récente et bien entretenue. Il s'agit essentiellement d'un système d'alarme et de chauffage et de matériel de sonorisation de manière à recevoir des gens en fonction de leurs besoins. 86 locations payantes ont été enregistrées en 2017, 136 jours d'occupation ainsi que des mises à disposition gratuites. Concernant ces dernières la ville ne favorise des gens par rapport à d'autres, mais il s'agit par exemple du PRIS pour les thés dansants, des partis politiques lorsqu'ils veulent se réunir. 63 ont été enregistrés à ce jour pour 2018 et 2 dossiers pour 2019. Concernant les transports, la subvention d'équilibre est en légère baisse pour deux raisons principales. Tous les investissements qui ont été faits les années précédentes, ont permis de diminuer les réparations, les coûts d'entretien du matériel qui est en bon état. Il ajoute que grâce à l'action du SMTC et puisque la ville assure le transport des enfants vers la piscine, le SMTC rembourse les frais qu'occasionne ce transport. Cela fait ainsi une petite recette supplémentaire qui est de l'ordre de 7 500 €. Concernant enfin la ZAC du Palavezy, le chantier avance notamment pour les logements de l'OPHIS. Il cite la 2^{ème} tranche également avancée puisque toutes les fondations ont été faites effectuées. Pour la 1^{ère} tranche de maisons individuelles de type intermédiaire, 5 maisons sont réalisées par la société Elan.

Le stock a pris de la valeur et au fur et à mesure, il est revendu aux investisseurs qu'ils soient bailleurs sociaux ou indépendants comme les maisons Elan. Concernant enfin le budget de l'électricité, il s'équilibre seul mais la ville est dans l'obligation d'avoir un budget annexe pour l'électricité puisque la loi l'exige. La vente d'électricité finance les besoins que ce soit d'amortissement ou de maintenance. Le dossier de la ZAC République est lancé, la ville a voté la création de cette ZAC.

Monsieur Bertrand PASCIUTO remercie tous ceux qui sont intervenus, lance le débat et demande si il y a des interventions.

Monsieur Joël SUGERE indique à M. le Maire, qu'il est possible de continuer avec les autres composantes de vote majorité et je pense qu'il peut encore dire honneur aux dames sans être traité de sexiste donc...

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui donne la parole
Allez y allez y

Monsieur Joël SUGERE revient sur le propos de Mr le Maire, qui tout à l'heure a prononcé quelques mots qui ont laissé apparaître une blessure et par définition une blessure, il faut la traiter pour ne pas qu'elle s'infecte. Il veut l'assurer qu'à aucun moment « Ensemble pour Cournon » n'a eu l'intention d'avoir à son encontre aucun mot blessant ni injurieux. C'est pour cela que son groupe a utilisé le mot responsable et non pas le mot coupable, coupable étant effectivement condamnable. Il dit que le maire est responsable dans l'ensemble de ses activités toute la journée et tout au long de ses mandats donc l'esprit est tout à fait différent. « Ensemble pour Cournon » se veut respectueux naturellement des fonctions, c'est la moindre des choses, mais aussi des personnes et le Maire a la moindre sensation que son groupe ait voulu être de quelque façon injurieux à son égard, il lui demande de l'oublier. Ce n'est pas dans ses pratiques et il ajoute préféré le dire en public pour que tout le monde le sache plutôt que de le faire en aparté, ce qui aurait été moins important. En ce qui concerne le budget, il précise que les apparences pour son groupe sont trompeuses, que le budget est quelque part trompeur, que ce n'est pas méchant, que ce n'est pas dévalorisant. Pourquoi trompeur ? Car tout son équilibre repose sur des recettes qui ont été exceptionnellement favorables et il faut à ce niveau là lier les budgets 2017 et 2018. L'Etat a stabilisé la DGF, la ZUS a été maintenue de justesse mais si elle devait sauter, ce ne sont pas non plus des montants qui sont faramineux. La métropole qui avait été anticipée l'an dernier à 700 000 € a verrouillé un retour à 1,4 M€. Au regard de l'ensemble des dotations, le chapitre 73, chacun se rend compte et Mr BOYER l'a très bien dit tout à l'heure, que finalement aujourd'hui il y a une stabilité à 3,9 M€ et cela est bien loin des catastrophes annoncées. Il reconnaît que ce qui est parti est parti et que ce qui est perdu est perdu. Mais pour cette année les couronnais vont encore souffrir puisqu'ils vont payer en impôts et taxes 15,9 M€ contre à peine plus de 15 M€ l'an dernier c'est-à-dire que la fiscalité sur Cournon d'une façon générale va s'alourdir de 800 000 €. Il dit ne pas l'inventer et que cela figure dans les comptes. Cela fait 5,3 % de plus mais c'est sans doute ce que la municipalité appelle une hausse modérée de fiscalité. 800 000 € ce n'est certainement pas une stabilisation de la pression fiscale comme il s'est dit en d'autres époques mais un appauvrissement délibéré des couronnais en général. C'est de l'argent qui va être sorti sur la commune pour être versé à la mairie, et sur le compte administratif, il y a une ligne fiscalité avec 800 000 € de plus. Cette somme est bien payée par quelqu'un.

Monsieur Olivier ARNAL indique qu'il y a une augmentation de la population.

Monsieur Joël SUGERE dit qu'elle est énorme et qu'il y a des embouteillages sur les trottoirs.

Monsieur Olivier ARNAL dit à M. SUGERE vous êtes de mauvaise foi.

Monsieur Joël SUGERE rappelle qu'il a été dit que personne ne s'interrompait. Il ajoute que si Monsieur ARNAL essaie de lui expliquer que ce sont les quelques habitants qui sont venus cette année à Cournon qui vont justifier les 800 000 € d'impôts, alors la municipalité a bien fait de les faire venir parce que franchement ils sont rentables. Dans ces conditions, entre ce qui est rentré en plus et la fiscalité etc., cela fait quand même beaucoup d'argent et honnêtement si la ville n'avait pas réussi à boucler le budget dans ces conditions, alors il pense que cela aurait été surprenant. Il maintient ce qu'il a déjà dit dans ce conseil à une autre occasion, à savoir que pour son groupe, l'augmentation des impôts qui s'est faite en 2017 n'aurait jamais dû se faire. La ville pouvait fonctionner sans et il n'y avait pas de raison de taxer les cournonnais une fois de plus. Il maintient et persiste que pour cette année, compte tenu de l'augmentation des bases, qui ne sera peut-être que de 1,014 au lieu de 1,2 mais qui est quand même conséquente, il aurait sans doute pu être possible, compte tenu des marges de manœuvre qui avait été dégagées, de baisser la fiscalité locale et de redonner une partie aux cournonnais de ce qui avait été pris sans doute de façon un peu abusive l'an dernier. Ce qui l'inquiète, c'est qu'il a cru comprendre que ces pratiques d'augmentation allaient se généraliser maintenant à la CAM puisqu'il semblerait que la CAM augmente prochainement le niveau de sa taxe foncière. Ce qui veut dire pour les cournonnais que cela sera une double peine si cela augmente à la fois à Cournon et à la CAM, ce qui reste à vérifier car pour l'instant ce sont les échos qui lui reviennent. Il ne peut souscrire au fait que ce budget soit un beau budget. Il a bénéficié d'une multitude d'effets d'aubaines. En les écartant, il reste quand même dans la foulée des budgets précédents. Il ne va citer que 2 ratios : le produit des impôts directs sur la population est à 664 sur Cournon pour une moyenne de 546 pour des villes comparables, soit quand même +21 %. Sur celui des dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement, la ville est à 110 % alors qu'il est universellement admis qu'il ne devrait jamais dépasser les 100 %. Les autres villes comparables sont à 97 % . Donc, là aussi ces 2 ratios qui sont ceux de la municipalité et il ne les invente pas. Ce sont des ratios qui pour son groupe restent alarmants et ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'il le dit. Ils sont toujours là. Il note aussi que contrairement à ce qui a été dit dans le ROB mais encore une fois tout dépend des périmètres pris, les charges de personnel ne sont pas de 56,7 % mais bien de 60,3 % des dépenses réelles de fonctionnement parce que ce sont elles qu'il faut prendre en compte. Il y a bien 170 000 € de baisse sur le poste personnel mais il faut penser que là-dedans, sauf si il a fait une erreur de ligne, il y a presque 100 000 € qui sont dus à la baisse des contrats d'avenir qui sont liés à une décision non pas locale mais à une décision d'État. Donc, il y a plus une stabilité du budget mais finalement avec moins de personnel. Il reprend 2016 et 2018 avec 398 ETP et 348. Il y a 50 postes qui ne sont plus sur la ville. Les charges de personnel étaient à 14,4 M€, et maintenant à 13,8 M€, soit moins 4 %. Cela veut dire qu'il y a sur 3 ans -12 % sur les effectifs et -4 % sur les dépenses. Il trouve que cela n'est pas conforme aux économies présentées. Oui effectivement, les dépenses d'équipement qui étaient de 3,4 M€ en 2014 remontent aujourd'hui à 3 M€ après être descendus à 2,2 M€ et cela est mieux ou juste moins mal. Il ne va pas revenir sur certains choix d'équipements qui sidèrent son groupe, qui ne sont pas partagés. Il en a déjà parlé dans ce conseil. Il ajoute que très clairement, son groupe n'aurait pas fait les mêmes choix mais il est vrai aussi que les promesses de campagne, parce que c'est de cela qu'il s'agit, se voulaient réalistes et pas électoralistes. Tout se paie et au prix fort. En ce qui concerne la dette et là il n'a pas de critique à apporter, il veut faire un éclairage. Effectivement la CAM a repris 8 M€ d'une façon ou d'une autre et la dette réelle retombe aux alentours de 12 M€. il est bien certain que l'objectif de tout le monde à 15 ans et même à 14 ans maintenant c'est qu'elle soit inférieure à 12 M€ et mieux si cela est possible. L'endettement ne pourra s'apprécier que sur cette partie qui est gérée par la ville. Il veut faire un petit regard sur quelques points particuliers. Le plan d'eau qui inquiète son groupe car les budgets ne doivent pas sortir des études à l'heure actuelle compte tenu de la lourdeur des équipements qui peuvent être décidés. Sur la création d'un bassin de nage, rien ne doit être fait sans qu'il y ait une très large concertation, sans qu'il y ait éventuellement un référendum des cournonnais parce que la ville va rentrer sur des choses qui seront certainement particulièrement lourdes.

Il veut poser une petite question technique sur la protection du personnel, et souhaite être rassuré sur le passage en auto-assurance des risques auxquels le personnel peut être exposé. L'expérience montre et il parle sous le contrôle d'un professionnel de santé qu'un accident médical mineur de prime abord peut ensuite évoluer vers un problème majeur. Une blessure qui peut paraître quelconque et qui peut s'infecter, un staphylocoque ou autres peut déboucher sur une amputation. Il veut juste demander par qui seront-ils couverts si le dossier évolue. Il demande si il y aura une formule de transition prévue avec l'assureur ?

Monsieur Bertrand PASCIUTO, maire indique qu'il répondra.

Monsieur Joël SUGERE veut s'assurer que la protection des salariés soit garantie, et il est méfiant parce que les économies ne doivent pas se faire au détriment de la protection des employés. Il a des choses à dire sur les employés mais leur protection doit être absolument assurée et son groupe est prudent parce que des fois les petites économies sont aussi toxiques que certains emprunts. Il ajoute quelques mots sur le budget qui est consacré à la sécurité. Il dit à Monsieur le Maire que son groupe approuve ses premières décisions. Il est quelque part heureux d'avoir pu y contribuer par sa campagne de sensibilisation et d'information. Il ajoute que s'il y avait eu un peu plus de concertation auprès de ce conseil, son groupe n'aurait eu pas besoin de passer par la population pour faire entendre sa voix. Il ajoute que si le maire semble déplorer ces tracts, ce qu'il peut comprendre, il faut qu'il sache qu'il en est le premier responsable et que son groupe saura développer ce mode d'expression si il n'en a pas d'autre. L'opposition a plusieurs fois milité pour être beaucoup plus associée à la construction de certains grands projets, et la sécurité en est un. La place Joseph Gardet en est un autre, le PLU en est un 3^{ème}. Son groupe regarde passer les trains mais c'est assez frustrant. Et pour rester sur la sécurité, il précise que non, ce n'est pas faire le jeu de la droite que d'assurer la sécurité des cournonnais. La sécurité est un droit primordial pour tous les cournonnais quelle que soit leur appartenance comme pour tous les citoyens de ce pays. Il ajoute pour ses amis du front de gauche qui sont intéressés par le sujet en pensant qu'ils ne le contrediront pas, que les plus modestes sont souvent ceux qui ont le plus de mal à se relever après une atteinte à leurs biens. Pour quelqu'un qui a de l'argent, il est facile de racheter une voiture, pour d'autres ce n'est pas forcément évident et ce n'est pas non plus renoncer aux libertés fondamentales. Il ajoute que ce n'est pas l'œil de Moscou. Il s'agit de vidéoprotection, d'enregistrements utilisés seulement si c'est nécessaire pour aider la police mais ces caméras dans son esprit doivent servir à protéger la population mais aussi les lieux publics, les lieux de commerce, les rues, les places. Cela ne doit pas se limiter comme il le craint aux ateliers municipaux, à la pépinière, au poste de police etc... Donc, comme les décisions vont être prises, il tenait à dire au maire, que pour l'opposition, ce n'est pas seulement un outil municipal mais un outil pour la population. Et plus gravement et pour terminer, ce budget ne lui convient pas non plus sur le fond quand il est dans la continuité de l'échec du développement de la ville. Il dit l'échec du développement parce que la majorité a beau dire que cette année la population explose, et il a du mal à s'y faire, elle a toujours choisi à Cournon une fiscalité lourde pour financer toujours plus d'équipements. Les résultats ne suivent pas et ce n'est pas parce que quelques dizaines de personnes viennent car la ville est stable à 19 000 et quelques habitants ou un peu moins de 20 000 habitants, si il veut faire plaisir, et ce depuis très longtemps. Donc, l'échec de cette politique pour son groupe est évident, et ce n'est pas la muraille de Cournon qui pousse à l'entrée de la ville qui est la solution à son sens. Pour eux, seule une baisse de la fiscalité et un autre urbanisme pourront développer une nouvelle attractivité pour que les gens viennent habiter avec plaisir dans la ville et cacher cette image désastreuse du « Cournon c'est cher », que semblait ignorer la municipalité mais qui est entendu partout. Il dit au Maire que leurs visions sont différentes aujourd'hui et que leurs choix seront différents demain. Il ajoute que le maire se plaît à lui dire qu'il est un libéral sans réaliser que c'est un bel honneur, libéral portant la racine liberté. C'est un mot qui est presque toujours absent des modèles collectivistes qui inspirent souvent le Maire. Il remercie les élus pour leur attention.

Monsieur Marc BOYER demande à Mr le Maire de pouvoir répondre d'un point de vue technique. Il dit à Monsieur SUGERE et ce, malgré tout le respect qu'il lui doit, que ce dernier n'a pas lu en détail les chiffres et il les reprend. Monsieur SUGERE dit que la ville a ponctionné 800 000 euros de plus aux cournonnais, or c'est complètement faux. La différence, avec les chiffres, est de 60 000 euros. Entre 15 087 M€ et 15 900 M€, effectivement cela fait 800 000 € d'écart, mais ces 800 000 € s'expliquent par 60 000 € sur les impôts directs c'est-à-dire y compris avec l'augmentation de la population. La grosse différence sur ces 800 000 €, c'est l'attribution de compensations de 770 000 € et 1,4 M€ puisque dedans il y a l'ACI et les droits de mutation qui ont augmenté de plus de 80 000 euros. Les taxes foncières et habitation, au BP 2017 étaient de 13 167 M€, et la proposition est de 13 225 M€. Cela fait 58 000 euros donc les 800 000 € de ponctionnés en plus sont complètement faux. Ce qui fait la différence des 800 000 euros, c'est l'attribution des compensations et l'augmentation des droits de mutation parce que la ville est recherchée et les gens veulent venir y habiter. Lorsque des maisons sont à vendre, les particuliers trouvent à les vendre et elles se vendent très rapidement.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ne veut pas faire de commentaire mais se demande si il s'agit de mauvaise foi ou d'incompétence ? Il se demande si cela n'est pas un peu les deux. Il ajoute qu'il a aussi le droit d'avoir des avis très tranchés là-dessus.

Monsieur Henri JAVION veut revenir sur les projections montrées, sur ce qui était engagé par pôle. Cela montre bien qu'il y a notamment au niveau des commissions, un travail qui est fait et un travail souvent constructif.

Les élus n'ont pas toujours les mêmes choix, c'est vrai, et ils sont parfois en contradiction mais néanmoins les engagements, les réalisations qui ont été engagées pour certaines d'ailleurs depuis plusieurs années, se retrouvent jusqu'à leur finalité dans le budget, dans les orientations 2018. C'est quelque peu rassurant car certaines doivent être réalisées. Alors pour revenir maintenant au budget 2018, aborder le budget primitif 2018 de la ville de Cournon donne l'occasion de rappeler que l'Etat s'est désengagé vis à vis des communes par une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Monsieur BOYER a apporté une précision tout à l'heure, ce qui représente avec les montants 2013-2018 près de 2 M€ mais en cumulé effectivement, et il vient de refaire le calcul, il est aux alentours de 5 M€ en moins à dépenser. Le budget 2017 a été difficile à établir du fait d'un manque très certainement d'anticipation des restrictions budgétaires. La ville a été amenée à augmenter les impôts locaux portant sur la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti. Il ajoute qu'il s'est livré hier soir à quelques comparaisons avec d'autres communes du département qui d'ailleurs, pour certaines ont augmenté elles-mêmes leurs impôts locaux mais qui quand même placent la ville toujours comme l'une des communes les plus taxées du département. Cela peut être à certains égards dissuasif pour certains projets individuels ou collectifs. Ce qu'il convient de souligner également, c'est aussi le transfert des compétences au 1^{er} janvier 2017 et bien sûr du personnel concerné. Cela est vrai pour la voirie, pour l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, ce qu'il regrette vivement et il a eu l'occasion de le dire plusieurs fois en conseil. Le dialogue qu'il a pu observer à Clermont communauté et l'entente entre le maire de Cournon et celui du Cendré qui sont chargés des finances, ont pu résoudre certains problèmes. Un autre point qui est important et qui interroge son groupe, c'est la suppression progressive de la taxe d'habitation voulue par l'Etat 2018-2019-2020. Il a été dit qu'en 2020 100 % de la population serait exonérée mais comment sera-t-elle compensée ? Selon les informations, elles seraient compensées à l'euro près mais à la lecture de certaines presses spécialisées, il y a d'autres critères comme l'extension des communes par rapport à la dynamique des bases. Tout cela reste tout de même flou et interroge. Il évoque la suppression des emplois aidés avec une part compensée. La préoccupation existe aussi pour l'encours de la dette par population qui est au-dessus de la moyenne nationale pour des communes comparables. Alors, le budget primitif 2018 est assez proche dans sa construction et dans son résultat de celui de 2017. Son groupe avait demandé une politique de restriction budgétaire puisqu'il y a moins de capital à toucher.

Il avait demandé qu'il y une baisse des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement en préservant toutefois ce qui a été évoqué, la sécurité, et par ailleurs l'implantation de la vidéosurveillance et également le développement économique. Il est évident pour son groupe qu'il convient aujourd'hui d'avoir une politique de baisse tant en fonctionnement qu'en investissement et cela peut être regretté pour préserver l'avenir et pour ne pas avoir à augmenter l'endettement et ne pas à avoir à augmenter les taxes locales. Les résultats obtenus ne paraissent pas suffisamment garantir les prochaines années et c'est pour cela qu'il ne votera contre le budget.

Monsieur François RAGE indique qu'il votera pour le budget, et il préfère le dire au début. Il trouve très intéressante l'intervention de Monsieur SUGERE. Une ville où les habitants restent entre eux, une ville sans nouveaux d'équipements comme le boulodrome, le bicross etc.. Une ville où les élus baissent les impôts, une ville avec des caméras partout. Aujourd'hui les choses sont claires, la majorité n'a pas les mêmes perspectives pour la ville, et c'est plutôt normal car elle est dans l'opposition. Il espère que cela va durer longtemps parce qu'elle n'a pas envie de cette ville qui est décrite. Ce n'est pas une ville où il fera bon vivre, ce n'est pas une ville qui sera attractive, ce n'est pas une ville qui continuera à exister telle qu'elle aujourd'hui dans les 10 ou 20 ans à venir. Il fait référence aux critiques de Monsieur SUGERE sur l'échec du développement et estime que ce dernier n'a pas bien analysé aujourd'hui la situation de la ville et notamment la situation démographique. Si la municipalité n'avait rien fait depuis 10 ans, elle aurait 5 000 habitants en moins aujourd'hui, il faut que tout le monde l'entende. La Ville doit construire 130 logements par an pour maintenir simplement la population et la municipalité a réussi à le faire, donc ce n'est pas un échec. Jamais l'objectif a été de passer à 25 000 habitants ou autres. L'objectif est d'avoir une ville qui permette à chacun quel que soit son âge, qu'il soit jeune, un jeune couple avec des enfants, des jeunes enfants, des ados, des personnes plus âgées, de pouvoir trouver dans cette ville des services. Il ajoute c'est ce que fait la majorité et que ce n'est absolument pas la ville que Monsieur SUGERE veut dessiner. Il précise que lorsque l'opposition n'a rien à dire sur un budget, elle va sur des terrains qui sont un peu mouvants. Il les incite à la prudence là-dessus. Il évoque une année exceptionnellement favorable et s'interroge sur les raisons. Dans le cadre de la métropole, le maire ici présent et lui-même sont tous les deux au bureau. Ils ont réussi dans le cadre des négociations avec les autres maires et le président de l'agglomération, à décrocher des sommes financières très importantes mais qui sont à la hauteur de la 2^{ème} ville du département. La ville était en droit de les attendre mais elles n'étaient pas inscrites au départ et il a fallu négocié d'arrache-pied et travailler les dossiers. La ville a réussi à avoir des recettes qui n'étaient pas prévues et c'est exceptionnellement favorable. Il estime que la majorité peut se féliciter de cela et du poids au niveau de cette métropole. Il ne faut pas dire que la métropole va augmenter ses taux, et le seul élu aujourd'hui qui tient ce discours c'est Monsieur BRENAS. Tous les autres élus de tous les bords politiques ont très bien compris et ont dit que c'est vrai que la métropole allait augmenter les taux de foncier bâti mais par compensation aller baisser les taux de TEOM. Il y avait trop de recettes, trop d'excédents sur le budget de la TEOM, soient les ordures ménagères. Cela sera indolore pour tout le monde, et les taux de foncier bâti vont être revus et il n'y n'aura pas d'augmentation de la fiscalité. C'est vraiment travestir la réalité que de dire le contraire. Donc aujourd'hui, sur un budget qui annonce des baisses de dépenses de fonctionnement, qui annonce une baisse de l'endettement tout en continuant à investir, tout en continuant à maintenir les subventions aux associations avec une prise en compte des préoccupations actuelles que sont les préoccupations de sécurité, il dit bravo. Bravo à ceux qui ont réussi à l'élaborer pour une ville qui lui semble agréable à vivre et surtout attractive.

Madame Fabienne LOISEAU évoque le 2^{ème} suspense et précise que son groupe va voter le budget. Elle ajoute que cela permet de souffler. Son groupe trouve que le budget est relativement équilibré. La ville continue tout en maîtrisant le fonctionnement à ce que les investissements puissent maintenir une bonne qualité des équipements sur la commune. Elle veut juste rebondir un peu sur ce qu'a dit Monsieur SUGERE concernant le toujours plus d'équipements.

Un investissement avec toujours plus d'équipements comme si la ville faisait des équipements qui ne servaient à rien. Elle ajoute avec ironie qu'il est bien connu à Cournon, que la ville a tellement d'argent qu'elle ne sait pas comment faire, alors elle le dépense à faire des équipements inutiles qui ne servent pas à la population et ce pour se faire plaisir. Elle cite par exemple l'école où la commune fait un dortoir. Elle invite l'opposition à aller leur dire que leur équipement ne sert à rien. Elle précise que cela ne les empêche pas d'être extrêmement exigeant par ailleurs sur tel ou tel domaine en disant « mais ça, ça ne va pas, là vous ne faites pas assez.. ». A côté de cela, il y a un langage démagogique en disant que la ville fait toujours plus d'équipements qui ne servent à rien. Elle ajoute que ce genre de généralités ne les sert pas. Elle dit être choquée par l'expression « muraille de Cournon ». En plus, l'opposition commence son intervention en disant « mea culpa , si les mots ont pu blesser » avant de retomber dans des travers. Elle ajoute que l'expression « la muraille de Cournon » n'est pas agréable pour les gens qui y habitent déjà et que d'autre part, cela n'a rien à voir avec une muraille. Par contre, ce qui est intéressant dans ce qui se fait sur la pointe de Cournon, c'est qu'il y a à la fois du pavillonnaire et à la fois du collectif donc il y a quand même une volonté de mixité en termes d'habitat et de mixité sociale qui est extrêmement importante et sur laquelle Cournon a toujours travaillé avec plus ou moins de réussite parce que ce n'est pas toujours simple. La ville ne décide pas forcément des gens qui y habitent mais il y a vraiment une volonté de mixité et elle, ne trouve pas que cela ressemble à une muraille. Elle trouve cela assez insultant et méprisant, toujours un peu caricatural pour le coup. Elle veut faire un petit point sur la sécurité car son groupe le souhaite. Personne n'a envie de vivre en insécurité, et ce sujet n'est pas l'apanage de quiconque. La sécurité est faite pour tous et ce sujet lui tient à cœur. Par contre, elle pense que c'est important de dire quelque chose même si ce n'est pas au budget. Il y a dans le budget celui de la police municipale et aimerait que le conseil s'arrête un tout petit peu sur la possibilité de donner des armes à feu aux policiers municipaux. C'est une décision qui n'appartient pas au conseil mais au maire mais elle souhaite un débat public sur cette question sachant qu'il y a des points discordants au sein de la majorité. Elle ajoute que cela peut arriver sur cette question. M. le Maire en a parlé lors du dernier conseil municipal en disant qu'il avait fait le choix de donner des armes à feu aux policiers municipaux et son groupe pense que c'est une erreur. C'est un débat important parce que cela implique quand même une transformation du rôle de la police municipale. Ce n'est pas seulement donner de nouveaux outils, mais aussi une réflexion sur les objectifs, le but de cette police. Elle rappelle que les missions de la police municipale sont la prévention, la surveillance du bon ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité publique soit un rôle de proximité extrêmement important. Pour elle, la police municipale est extrêmement importante notamment dans la ville où vraiment il y a une politique au plus près des besoins quotidiens des cournonnais. Elle sait que notamment au niveau des écoles, les parents d'élèves ou les enseignants sont extrêmement attachés à ce qu'ils soient présents. Elle ajoute qu'ils sont tout à fait reconnus pour ce qu'ils font et bien sûr la ville fera toujours en sorte que cela perdure. Ils ont un réel savoir-faire dans leur mission de prévention et de protection, et c'est important. Après, le fait de leur donner des armes à feu, il ne faut pas se leurrer et c'est un peu contradictoire avec le fait de dénoncer qu'il y a un désengagement de l'État. L'Etat a quand même, par décret en 2017, donné quelques armes à feu complémentaires, notamment le fait de pouvoir avoir certaines armes à feu qu'ils ne pouvaient pas avoir avant. Il y a eu quand même une législation et depuis 2015, cela permis de manière plus facilitée de pouvoir donner des armes à feu aux policiers municipaux. Elle dit qu'il faut faire attention à ce que cette fonction régaliennne, hautement régaliennne la sécurité et notamment celle qui est assurée par la police nationale, la gendarmerie nationale, ne soit pas quelque peu décalée ou qu'il y ait un petit désengagement qui commence lentement mais sûrement. Le fait de pouvoir donner des armes à feux aux policiers municipaux peut contribuer à ce que l'Etat se désengage. Cette fonction régaliennne peut être inégalitaire sur le territoire dans le sens où il y a des communes qui effectivement donnent des armes à feux aux policiers municipaux et d'autres qui ne le font pas. Il y aurait une manière de voir et de percevoir la police municipale dans une commune et pas dans une autre. Par rapport à la sécurité des concitoyens, cela pose une vraie question.

Elle veut aussi dire que sur Cournon, il y a bien sûr des difficultés, de la délinquance, par contre, il ne lui semble pas que la ville soit au point d'être touchée par des actes terroristes ou de grand banditisme. Dans certaines communes, il peut y avoir peut-être un débat plus prégnant, plus passionnant sur cette question des armes à feu pour les policiers municipaux surtout quand des personnes ont perdu la vie sur ces communes-là. Ce n'est pas le cas, et quand il s'agit de l'armement, la règle est la proportionnalité, l'armement doit être proportionnel aux missions. Il lui semble que donner des armes à feu aux policiers municipaux est disproportionné par rapport à leurs missions qui sont toujours dans la prévention et dans la surveillance, sachant que pour finir, ils ne disposent pas de la contrainte sur les personnes dont disposent les policiers nationaux ou la gendarmerie. Ils ne peuvent de toute façon qu'utiliser leurs armes qu'en cas de légitime défense et donc ils ont de toute façon une manière très limitée de pouvoir s'en servir alors pourquoi donner ces armes à feu ? Souvent il est dit que c'est parce que les élus veulent les protéger. Elle n'en est pas sûre, et c'est une vraie question. Le fait qu'ils aient des armes à feu puissent les protéger mieux peut être vécu aussi comme une escalade et il faut faire attention avec les armes à feu. Elle évoque ce qui se passe aux États-Unis. La ville n'est pas dans le même débat puisqu'aux États-Unis ce ne sont pas les policiers municipaux qui ont droit aux armes, mais toute la population. Elle pense qu'il faut avoir à l'esprit aussi que c'est peut-être une forme d'escalade. Il y a un débat sur les agents de sécurité renforcés, les ASR, les vigiles armés c'est-à-dire que maintenant il y a aussi une demande à ce que certains agents de sécurité puissent avoir des armes à feu. Ce sujet n'est pas dans quelque chose de très apaisé mais plus dans une escalade. Elle comprend les raisons qui font que la population se sente peut-être moins en sécurité au niveau national ou international du fait du terrorisme certes, mais il ne faudrait pas qu'au fond les terroristes aient raison de tous sur cette question alors qu'à Cournon d'Auvergne elle pense qu'en mettant ce qui est prévu au budget sur des gilets pare-balles, un taser, est largement suffisant pour permettre à ce qu'ils exercent leur mission, ce qu'ils font déjà très bien. Elle estime qu'ils pourraient perdurer dans cette très bonne manière de faire.

Monsieur Bertrand PASCUTO, veut répondre sur les raisons de cette décision. Il n'y était pas favorable il y a quelques années, mais il y a eu un changement de société. L'année dernière, à Cournon il y a eu 3 braquages avec armes, 3 agressions avec armes, 2 dans des bureaux de tabac, un bureau de tabac et un fleuriste parce que le bureau de tabac était fermé et un dans une station-service. Il demande depuis quelques mois, depuis quelques années même aux policiers municipaux de sortir le soir, c'est-à-dire de faire la sortie des magasins à 19 h, d'aller voir les commerçants, et il est hors de question qu'ils se fassent tirer comme des lapins. Il est d'accord avec ce qui a été dit sur leur rôle, mais il demande simplement à ce qu'ils aient un outil pour dire aux gens en face « ne faites pas les imbéciles, ne me tirez pas dessus ». Quand on leur demande de sortir la nuit, d'aller voir dans la zone industrielle, de rentrer dans un entrepôt, de rentrer dans une école cambriolée, il leur faut des moyens. Il y a eu cette année presque 70 feux, 3 braquages l'année dernière, et il y en a depuis quelques années de façon régulière avec armes puisqu'il y en a déjà eu un en 2016. Il y a eu une augmentation des cambriolages, une augmentation des vols à la roulotte, c'est pour cela que la ville déploie un certain nombre de caméras sur les endroits qui sont visés depuis quelques années, souvent ce ne sont pas forcément des locaux. L'armement de la police c'est uniquement pour les mettre en sécurité et pour qu'ils exercent leur travail de nuit de façon correcte parce qu'il n'a pas envie d'avoir sur la conscience un policier municipal abattu parce qu'il a été faire une sortie un soir et qu'il n'avait même pas pu se défendre ou intimider en disant « je suis aussi armé ». Il ajoute qu'ils ne les sortiront jamais car 99,9 % des policiers ne sortent jamais leur arme, et il s'agit simplement d'un outil. Il dit avoir mis quelques années à comprendre un certain nombre de fonctionnements, et que ce n'est pas une droitisation, mais une constatation que la société change et qu'il faut s'adapter aux problèmes. Il se dit pragmatique, et par rapport à la vidéosurveillance, pensait que ce n'était pas bien utile il y a quelques années. Mais cela a permis d'arrêter des individus au camping et sur les parkings qui sont aux abords. Cela a permis d'arrêter les gens qui faisaient du vol à la roulotte dans le secteur. Les caméras sont des outils.

Il rappelle qu'après les feux, la ville a mis les moyens avec Auvergne Habitat, en recrutant une société spécialisée, de médiateur et d'éducateur soit 50 000 € sur le quartier du Lac avec Auvergne Habitat. La ville déploie pas loin de 25 000 € en plus pour la médiation tranquillité d'été, 45 000 € sur les jobs d'été et elle renforce la police municipale. Il comprend et partage tout à fait cet avis sauf qu'il n'est pas d'accord sur la fin du propos. Il s'agit de leur donner un plus, pour leur permettre d'exercer leur métier. Il dit comprendre le discours sur le désengagement de l'État. L'État s'est désengagé. La caisse primaire d'assurance maladie s'est désengagée. A Cournon, il y a une maison médicale et 2 communes continuent à la payer, Le Cendre et Cournon, soit 50 centimes par habitant. L'État s'est désengagé puisque la ville a perdu presque la moitié de ses effectifs de policiers nationaux mais l'armement de la police est une chose qui est différente, qui correspond plus à des problèmes de sécurité qui sont nouveaux dans les villes donc il faut être pragmatique. Il ajoute avoir demandé à son collègue qui est maire communiste d'Aubières qu'il a été voir spécialement. Celui-ci est très content que sa police soit armée, et cela ne pose aucun problème. L'armement de la police par un taser ou une arme létale est identique car ce sont des armes de 4^{ème} catégorie. Ce sont des armements qui demandent y compris pour les tasers, une évaluation psychologique avec les agents de la préfecture de police. Cela ne se fait pas comme cela. Il ajoute que l'armement est gratuit puisque cela concerne du matériel réformé de la police nationale qui est donné aux policiers municipaux. Il comprend les arguments mais le soir il est compliqué de sortir, et il se met à la place des agents. La ville oblige les jardiniers à mettre des chaussures de sécurité, et il s'agit simplement d'un outil de sécurité.

Monsieur Olivier ARNAL indique que le fait qu'ils portent une arme peut être une provocation.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il ne le pense pas.

Monsieur Marc BOYER rappelle qu'il faut voter le budget.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute qu'il n'y a pas l'armement au budget, il n'y a que les tasers, mais il n'y a pas d'armement létal puisque c'est gratuit.

Monsieur Henri JAVION précise qu'il suit tout à fait le Maire pour l'armement, et il y a près de 3 ans, les procès-verbaux pourraient le vérifier, il demandait en conseil municipal à ce que soit mise en place sur les bâtiments communaux et dans certains quartiers repérés comme étant sensibles, la vidéoprotection, ce sont les mots qu'il avait employés. Par ailleurs, il avait également souhaité l'armement de la police municipale comme cela se faisait dans d'autres communes et même des communes proches. Ce qu'il regrette un peu dans l'exposé de Madame LOISEAU, c'est le fait qu'elle ait peu évoqué les conditions de travail de la police municipale. Il avait évoqué le souhait que soit revu le temps de travail des policiers municipaux et donc les choses évoluent positivement. Il invite Madame LOISEAU à aller dans le quartier du Lac sur le coup d'1 h ou 2 h du matin certains jours, même minuit, car ce n'est guère rassurant. Il n'y va jamais tout seul, des habitants sont dans un climat d'insécurité et certains appréhendent de rentrer chez eux. C'est vraiment quelque chose qu'il faut corriger assez rapidement. La délinquance augmente sous toutes ses formes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute qu'elle a baissé cette année, car il vient de voir les statistiques de la police nationale. Il a rencontré ce matin le directeur de cabinet du préfet qu'il voit régulièrement pour préparer le CLSPD et ils ont regardé les statistiques.

Monsieur Henri JAVION précise qu'il a rencontré également la police nationale, et qu'il y a des mesures à prendre. Selon lui, armer la police municipale la nuit, c'est assurer leur sécurité parce que quelqu'un qui porte une arme est dissuasif par rapport à quelqu'un qui voudrait les attaquer.

Cela est donc tout à fait dans l'esprit développé depuis de nombreuses années et il se dit content ce soir de ne pas se faire renvoyer par Monsieur le Maire comme cela se dit en rugby dans ses 22.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il va quand même le renvoyer dans ses 22 parce que sur la vidéoprotection, demandée il y a 3 ans, il faut savoir que la ville en a mis depuis fort longtemps. La 1^{ère} salle qui a été équipée, c'est l'Alambic et la Coloc' il y a 6 ans. Cela fut fait à la construction. Idem pour la maison des citoyens. Il rappelle que la ville avait climatisé la maison de retraite avant que cela ne soit obligatoire par la loi. C'est pareil pour la vidéoprotection sur un certain nombre d'équipements, et la ville continuera à la mettre sur d'autres. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur SUGERE la municipalité en met aussi sur des endroits publics. Les secteurs qui sont couverts sont les places publiques, essentiellement pour lutter contre la petite délinquance, en particulier les vols à la roulotte. Il y a des endroits où il est impossible de laisser la voiture sans qu'elle soit cassée. Il s'agit d'un outil et il faudra plus de policiers municipaux, il faudra plus de médiateurs, il faudra plus de gens, l'un n'empêche pas l'autre et il écoute ses collègues de gauche comme de droite sans s'opposer systématiquement. Il faut les 2 et le rôle de la police municipale n'est pas le même que celui de la police nationale. Il partage l'analyse de Madame LOISEAU à 100 %.

Interlocuteur inaudible précise que tel est le cas surtout à 1 h du matin.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il ne sait pas, car il ne traîne pas à 1 h du matin même si il traîne des fois plus tard mais alors il n'y voit pas grand monde.

Monsieur Olivier ARNAL précise que cela est bien moins dangereux.

Monsieur Henri JAVION indique qu'il le fait pour observer ce qui se passe dans sa commune et qu'en tant que conseiller municipal, il a des responsabilités.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond qu'il en a le droit. Il propose un dernier mot là-dessus et de passer au vote.

Monsieur Michel RENAUD se félicite des évolutions qui sont faites en ce moment pour la sécurité des couronnais et bien que la municipalité parte de loin, les élus ont encore du travail à faire pour assurer la sécurité des couronnais. Le Maire vient d'aborder le quartier du Lac, or il il a travaillé 40 ans moins 1 h puisqu'il est en retraite depuis 17 h cet après-midi et il y habite en permanence. Le quartier du Lac est devenu depuis quelques années assez dangereux alors que pendant 35 ans dans le quartier, tout le monde lui disait « tu habites à côté de la ZUS » il répondait « écoutez-moi je ne vois rien ». Ces dernières années, il y a eu une aggravation des choses. Il veut revenir rapidement un peu sur le budget et en particulier sur la taxe d'habitation. Il rappelle avoir toujours dit et milité pour dire que la taxe d'habitation était un mauvais impôt, il était très injuste et il pense qu'il est très bien qu'il soit supprimé mais pour la totalité des habitants. Il rappelle son « dada » sur les effets de seuils, et si le gouvernement ne la supprimait pas pour la totalité des habitants, pour 1 € certains auraient payé 1 500 € à Cournon par exemple donc, il faut selon lui la supprimer pour tout le monde.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, répond que le président l'a proposé et que le conseil constitutionnel avait dit non.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que cette année la DGF est stable et il pense qu'elle va rester stable, que les diminutions n'apparaîtront pas parce que c'est purement tactique de la part du gouvernement. Par contre ils ont mis un petit croche-patte derrière, avec les 1,2 % d'augmentation sur le budget de fonctionnement sous peine de pénalité.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer que la ville n'est pas concernée.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'au niveau de l'interco, de la CAM, le gouvernement va bloquer les augmentations un petit peu trop importantes visibles sur les budgets de fonctionnement depuis 7-8 ans. Les augmentations sont très nettement supérieures à l'inflation. Là, le gouvernement met les collectivités au niveau de l'inflation puisqu'il met 1,2 %, et c'est une façon de faire des économies, de montrer qu'il faut faire des économies sans heurter les politiques locaux en diminuant la DGF. Il veut répondre aussi sur la taxe foncière d'habitation sur la CAM et la TEOM. Donc, oui la TEOM touche l'ensemble des habitants, la taxe foncière ne touche que ceux qui ont des propriétés, ce ne sont pas les mêmes bases donc c'est encore une diminution injuste et c'est encore une tranche moyenne de la population qui va être imposée. Il faut prendre des décisions qui soient le plus souvent justes. Il en a fini de son intervention.

Monsieur Bertrand PASCIUTO dit ne pas vouloir le contrarier ...

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il peut être contrarié mais gentiment.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il ne veut pas faire de provocation mais quand il entend dire tout un tas de choses, notamment que les élus ne sont pas au courant. Il rappelle qu'il ne le voit jamais dans les commissions donc il publiera pour les couronnais la présence des élus, de la majorité et de l'opposition dans les commissions. Certaines personnes se demanderont pour qui ils ont voté et à quoi cela sert d'avoir voté pour des élus. Il ajoute qu'il est vrai que Monsieur RENAUD se balade souvent dans les commerces pour distribuer des papiers mais dans le travail de commission, il ne le voit jamais. Il sait bien qu'il y a toujours des excuses, il y avait le travail mais maintenant ce dernier est à la retraite et il espère bien le voir un peu plus souvent. Il se dit surpris de la méconnaissance de Monsieur RENAUD car cela fait quand même de nombreuses années qu'il essaie d'être élu. Il n'y arrive pas, et il est dans l'opposition mais il doit savoir que la TEOM est adossée dans les mêmes bases que le foncier bâti puisque le foncier bâti est sur la même feuille d'impôt. Il est donc un peu épaté que ce dernier puisse sortir une énormité pour faire croire aux gens que ce ne sont pas les mêmes bases.

Monsieur Michel RENAUD pose la question pour un locataire.
Et si vous êtes locataire ?

Monsieur Philippe MAITRIAS répond que le propriétaire peut la refacturer au locataire. Il le peut mais il n'est pas obligé.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que celui ci le fait.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que ce sont les mêmes bases.

Monsieur Philippe MAITRIAS indique que pour le locataire, cela va baisser.

Monsieur Bertrand PASCIUTO confirme ce propos. Il dit comprendre qu'un élu de l'opposition invente des petits trucs pour démontrer qu'il a raison. Il demande si il y a une dernière intervention.

Monsieur Joël SUGERE précise qu'il aime bien assumer ses erreurs et indique à Monsieur BOYER, qu'il est désolé de l'avoir mis un peu en colère et qu'il avait raison. Il aime bien dire les choses et ce n'est pas de la mauvaise foi. Il évoque le ROB vu il y a quelques semaines et rappelle qu'il a reçu ce budget il y a une petite semaine, alors que lui est dessus toute l'année.

Il n'a que 8 jours à temps perdu pour le décortiquer et c'est touffu. Effectivement, il a vu la ligne impôts et taxes et il n'est pas descendu dans les toutes petites lignes du fond pour voir la décomposition.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, indique que Monsieur SUGERE, a une excuse, car il est plutôt nouveau, et ajoute qu'il y en a qui ont moins d'excuses.

Monsieur Joël SUGERE répond que ce n'est pas une excuse mais une explication, et que franchement en quelques jours il est impossible de tout décortiquer.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui propose de changer d'ophtalmo avec ses lunettes.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'il peut changer d'ophtalmo ou trouver une municipalité où l'opposition sera plus associée à la construction du budget, ce qui lui évitera de le découvrir 8 jours avant.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui propose de venir en commissions, et l'assure qu'il sera associé.

Monsieur Marc BOYER ne veut pas laisser pas dire cela, car Monsieur SUGERE est un des plus présents aux commissions qui durent parfois 3 heures et il est donc ouvert à toutes les explications et chacun le sait très bien.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que chacun sait comment se passe un budget. Ce n'est pas Monsieur BOYER qui décide, ce n'est pas la commission des finances. Monsieur ARNAL dans sa commission réfléchit, fait des propositions, ce qui fait que le travail de commission est important parce que si un élu veut défendre les orientations d'un budget comme celui du sport, il faut aller en commission et proposer une mesure. C'est dans les commissions que se fait le travail, et l'adjoint aux finances est là pour regrouper le travail des commissions, c'est son job et il ajoute que Monsieur JAVION qui vient souvent fait des propositions qui sont écoutées.

Monsieur Joël SUGERE assure qu'il n'a jamais réfléchi en commission de finances, et qu'il s'est contenté d'écouter avec plaisir et bonheur les présentations de Monsieur BOYER mais qu'il n'a pas eu le sentiment à aucun moment de pouvoir changer la moindre virgule.

Monsieur Bertrand PASCIUTO propose de clore le débat et de passer au vote. Pour l'Astragale, il demande si il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Monsieur Henri JAVION explique son abstention. Cela fait quand même quelques années que l'Astragale est en souffrance. Il explique que le Maire a donné des explications, et il a annoncé des moyens au niveau de la publicité par rapport à cet ensemble, qui est fort sympathique, afin qu'il puisse retrouver de l'activité notamment en période de semaine, or rien n'apparaît véritablement. Il pense que cet ensemble a correspondu mais qu'il peut correspondre pour l'utilisation de certaines entreprises et souhaiterait quand même que soit fait un point pour voir ce qui est engagé en termes de communication sur l'Astragale vis-à-vis de certains partenaires afin de progresser de façon sensible. Il est quand même dommage de donner encore cette année 105 000 € de subvention d'équilibre alors que les choses peuvent évoluer. Son groupe souhaite véritablement que cet ensemble soit mieux utilisé et que toute la communication qui est faite et la présentation d'un tel ensemble donne des résultats positifs, c'est pour cela qu'il s'abstiendra.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que l'explication est simple, car la ville paie et amortit. Dans 7 ans ce budget sera excédentaire, et c'est ça que Monsieur JAVION ne veut pas comprendre.

La ville ne raisonne pas comme cela quand il s'agit d'un gymnase ou d'une école. Il y a un budget annexe pour que cela soit transparent. Il reconnaît que c'est vrai qu'elle est prise quand même tous les week-ends pour des mariages. C'est une salle festive et ce n'est pas toujours rentable. Ce choix sera rentable dans 7 ans puisqu'il n'y aura plus les remboursements de l'emprunt donc forcément ce budget sera excédentaire. Par contre, il y aura un souci, car il y aura de l'argent en investissement de façon importante qu'il faudra les dépenser mais cela se trouvera. Il cite le budget primitif de la production d'électricité et demande si il y a des abstentions et des avis contraires ?

Monsieur Henri JAVION répond qu'il s'abstient à titre personnel.

Monsieur Bertrand PASCIO indique qu'il s'agit du lobby EDF.

- Rapport N° 1 -

FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation, aussi bien pour le budget Ville que pour les budgets annexes : Camping, Cinéma, Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale, Transports, ZAC du Palavezy et Production d'électricité.

=====

- Rapport N° 2 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – VILLE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 de la Ville et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	6 114 668,30	25 323 140,00
Reports 2017	1 060 100,00	
Résultat antérieur reporté	1 622 116,70	
TOTAL DÉPENSES	8 796 885,00	25 323 140,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	6 101 445,00	22 860 057,96
Reports 2017	975 440,00	
Résultat antérieur reporté		2 463 082,04
Part du résultat 2017 affectée	1 720 000,00	
TOTAL RECETTES	8 796 885,00	25 323 140,00

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2017 inclus, aux montants suivants :

Section d'investissement : 8 796 885,00 €
Section de fonctionnement : 25 323 140,00 €

Le rapporteur présente en outre les annexes au budget primitif 2018, en particulier celles relatives aux subventions allouées aux associations, les cotisations et participations communales 2018 à divers syndicats, associations et établissements publics.

Après délibération et à la MAJORITÉ (26 voix pour, 5 contre), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 du Budget Ville, assorti de ses annexes.

=====

- Rapport N° 3 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – CAMPING MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 du Camping Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	277 750,00	530 008,00
Reports 2017	5 310,00	
Résultat antérieur reporté		50 892,00
TOTAL DÉPENSES	283 060,00	580 900,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	246 551,00	580 900,00
Résultat antérieur reporté	36 509,00	
TOTAL RECETTES	283 060,00	580 900,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

• **adopte** le budget primitif 2018 du Camping Municipal qui s'équilibre, reports 2017 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 283 060,00 € (HT)**
- **Section d'exploitation : 580 900,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 4 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – CINÉMA MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 du Cinéma Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	220 077,00	482 114,00
Résultat antérieur reporté		
TOTAL DÉPENSES	220 077,00	482 114,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	214 347,00	417 275,00
Résultat antérieur reporté	5 730,00	64 839,00
TOTAL RECETTES	220 077,00	482 114,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 du Cinéma Municipal qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 220 077,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 482 114,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 5 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	82 750,00	171 583,00
Reports 2017	9 000,00	
TOTAL DÉPENSES	91 750,00	171 583,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	77 437,00	167 500,00
Résultat antérieur reporté	76 238,00	4 083,00
TOTAL RECETTES	153 675,00	171 583,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ (3 abstentions), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 153 675,00 € en recettes et 91 750,00 € en dépenses (HT) ;**
 - **Section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 171 583,00 € (HT).**

=====

- Rapport N° 6 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – SERVICE DES TRANSPORTS / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 du Service des Transports et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	82 163,00	354 802,00
TOTAL DÉPENSES	82 163,00	354 802,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	73 950,00	317 010,00
Résultat antérieur reporté	8 213,00	37 792,00
TOTAL RECETTES	82 163,00	354 802,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 du service des Transports qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 82 163,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 354 802,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 7 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – ZAC DU PALAVEZY / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 de la ZAC du Palavezy et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	2 349 500,00	839 500,00
TOTAL DÉPENSES	2 349 500,00	839 500,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	1 925 328,00	839 500,00
Résultat antérieur reporté	424 172,00	
TOTAL RECETTES	2 349 500,00	839 500,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 de la ZAC du Palavezy qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 2 349 500,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 839 500,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 8 -
FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 Production d'électricité et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2017 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	11 900,00	18 600,00
TOTAL DÉPENSES	11 900,00	18 600,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	12 530,00	14 025,00
Résultat antérieur reporté	14 265,00	4 575,00
TOTAL RECETTES	26 795,00	18 600,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ (5 abstentions), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 de Production d'électricité comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 26 795,00 € en recettes et 11 900,00 € en dépenses (HT)**
 - **Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 18 600,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 9 -
FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2018 – ZAC RÉPUBLIQUE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 de la ZAC République qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	333 475,00	390 950,00

TOTAL DÉPENSES	333 475,00	390 950,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	333 475,00	390 950,00
TOTAL RECETTES	333 475,00	390 950,00

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2018 de la ZAC République qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 333 475,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 390 950,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 10 -

FINANCES : EMPRUNTS 2018 – BUDGETS VILLE, CAMPING, CINÉMA, ZAC DU PALAVEZY ET ZAC RÉPUBLIQUE

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée les programmes d'investissement inscrits aux budgets Ville, Camping, Cinéma, ZAC du Palavezy et ZAC République et indique le montant de l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre de ces budgets.

Considérant la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ces budgets, l'enveloppe d'emprunts, tenant compte des inscriptions de l'exercice, s'élève globalement, hors reports, à 3 454 685 € et se décompose comme suit :

– Budget Ville :	1 548 505 €
– Budget Camping :	68 810 €
– Budget Cinéma :	48 567 €
– Budget ZAC du Palavezy :	1 455 328 €
– Budget ZAC République	333 475 €

Pour information, les reports de crédits consacrés à l'emprunt se répartissent comme suit :

■ Budget Ville :	600 000,00 €
------------------	--------------

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2018, nécessaire à l'équilibre des budgets Ville, Camping, Cinéma, ZAC du Palavezy et ZAC République, hors restes à réaliser, pour un montant global de 3 454 685 €.

=====

- Rapport N° 11 -

FINANCES : IMPÔTS LOCAUX 2018 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les taux d'imposition appliqués dans les rôles des contributions directes en 2017 :

- taxe d'habitation	21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21 %

Considérant que pour l'année 2018 :

1/ - Les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018 sont estimées à :

- taxe d'habitation	27 797 846,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	29 477 331,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	115 987,00 €

2/ - Le produit fiscal de référence, calculé avec les taux indiqués ci-dessus, s'élève à :

- taxe d'habitation	5 962 638,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	7 089 298,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	173 064,00 €

3/ - Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 13 225 000,00 €, déduction faite des allocations compensatrices versées par l'État au titre des taxes d'habitation, foncières et professionnelle pour un montant estimé à 460 000,00 €, se répartissant de la manière suivante :

- taxe d'habitation :	420 000,00 €
- taxes foncières :	40 000,00 €

Après délibération et à la MAJORITÉ (26 voix pour, 2 contre, 3 abstentions), le Conseil Municipal :

• **adopte**, pour l'année 2018, les taux d'imposition fixés à :

- taxe d'habitation :	21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	149,21 %

- Rapport N° 12 -

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGETS VILLE ET CINÉMA

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante que le receveur municipal, malgré les différentes poursuites et démarches engagées, n'a pu effectuer le recouvrement de plusieurs titres émis au cours des exercices 2008 à 2017.

Il demande, en conséquence, leur admission en non-valeur :

Budget	Objet	Montant
Budget Ville	Droit de place	33,80 €
	Remboursement de main d'œuvre	90,40 €
	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 873,44 €
	Produits divers des services	1 051,08 €
	Total	3 048,72 €

Budget Cinéma	Entrées	8,00 €

Après avoir relevé que le gros pavé du budget était terminé, Monsieur Marc BOYER indique qu'il convient désormais de passer aux délibérations d'un Conseil Municipal normal, à savoir celles prises régulièrement et fait référence notamment au présent rapport. Il rappelle que lorsqu'il y a des créances impossibles à recouvrer, malgré toutes les démarches nécessaires engagées par le trésorier, ce dernier informe la Municipalité qu'il n'est pas possible de récupérer l'argent et suggère de les inscrire en non-valeur. Tel est précisément le cas pour un montant global 3 048,72 € qui concerne des droits de place, des remboursements de main d'œuvre, des produits divers des services et enfin de la taxe locale sur la publicité extérieure. Concernant cette dernière, il souligne qu'effectivement, lorsqu'il y a des entreprises qui, dans la zone industrielle, mettent la clé sous la porte et s'en vont sans avoir payé leur TLPE, cela devient irrécouvrable dès lors que la société n'a plus cours.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

● **se prononce favorablement** sur l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus pour les budgets Ville et Cinéma.

=====

- Rapport N° 13 -

FINANCES : BUDGET VILLE - DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Dossier présenté en commission le 26 février 2018

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics ou privés sur le compte 204 est obligatoire pour toutes les communes, sans considération de seuil démographique.

Les dispositions du décret 2015-1846 en date du 29 décembre 2015 permettent désormais aux collectivités d'amortir ces subventions sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 30 ans lorsque la subvention finance des travaux, des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Considérant les subventions d'équipement versées par la commune aux organismes publics ou privés, il est proposé :

- de conserver à 15 ans la durée d'amortissement des subventions versées au SIEG (compte 2041582) pour le financement des travaux d'éclairage public ;
- de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des subventions versées à Clermont Auvergne Métropole (compte 2041512) pour le financement des travaux qu'elle opère pour le compte de la commune, en particulier ceux relevant de la voirie eu égard aux transferts de compétences effectifs depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur Marc BOYER rappelle qu'il y a des dispositions légales qui fixent les durées d'amortissement maximum. Il propose à l'assemblée délibérante de fixer à 15 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement qui sont versées au SIEG et de fixer à 30 ans celle relative aux subventions versées à Clermont Auvergne Métropole pour le financement de travaux qu'elle opérerait pour la commune. Il ajoute, à titre d'exemple, que si la Ville souhaitait faire des travaux exceptionnels de voirie qui ne seraient pas compris dans les 1,5 millions d'euros, ce serait pour pouvoir l'amortir sur 30 ans.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les durées d'amortissement proposées ci-dessus pour le budget de la Ville.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport N° 14 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) RÉPUBLIQUE – LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES ET DE L'ÉTUDE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE « PROGRAMMISTE » DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Dossier étudié en commission le 27 février 2018

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs généraux et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur l'actuelle place Joseph Gardet, dite ZAC République.

De plus, le rapporteur précise que par délibération en date du 08 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé :

- ✓ le bilan de la concertation préalable engagée, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme ;
- ✓ le dossier de création de la ZAC République, précisant notamment le périmètre de la ZAC et le programme prévisionnel de l'aménagement ;
- ✓ le régime d'exonération de la taxe d'aménagement des constructions et aménagements réalisés à l'intérieur de la ZAC ;
- ✓ la réalisation de la ZAC en régie directe.

Le site concerné comprend la place Joseph Gardet et ses abords, dont des îlots avec des bâtis existants. Le périmètre opérationnel de la ZAC approuvé est de 36 550 m².

Afin de conforter le cœur de ville, la commune de COURNON-D'Auvergne a donc décidé d'engager le réaménagement de la place Joseph Gardet et de ses abords, pour la transformer en un nouvel espace public avec des logements, des commerces et ce, dans le but d'améliorer le cadre de vie. En effet, il s'agit de :

- ➔ Recomposer l'espace pour mettre en scène le tissu commercial, tout en révélant le socle historique et patrimonial.

- ➔ Améliorer d'une part, le fonctionnement tous modes de circulation de la place et à proximité et d'autre part, la sécurité des piétons (scolaires, riverains, usagers des transports en commun...) à l'intérieur et autour du périmètre.
- ➔ Aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés vers et depuis l'avenue de la République, au travers du nouvel espace.
- ➔ Développer la qualité de l'espace public (plantations, matériaux,...) et améliorer le cadre de vie.

Afin de répondre aux problématiques et aux spécificités urbaines de la ZAC, différentes prestations intellectuelles sont nécessaires, à savoir la réalisation :

- x des études préalables (relevé topographique, étude géotechnique G1, pollution des sols et diagnostic acoustique) ;
- x d'une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Programmiste » devant permettre de synthétiser les attentes des riverains, des usagers, des élus et les prescriptions techniques des partenaires externes/internes, afin d'établir un Dossier de Réalisation ZAC.

Les prestations seront attribuées après mise en concurrence, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les crédits nécessaires à ces études sont inscrits au budget annexe de la ZAC République, soit 276 000 € TTC en 2018.

Monsieur François RAGE rappelle qu'en fin d'année dernière, la ZAC République a été créée, ainsi que son budget et qu'il convient aujourd'hui de rentrer dans une phase un peu plus opérationnelle avec la demande d'autorisation de lancer des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage devant être nécessaires dans le cadre de l'élaboration du dossier de réalisation. Il s'agit de relevés topographiques, d'étude géotechnique, de pollution des sols etc., mais aussi et surtout d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage programmiste devant permettre de synthétiser les attentes des riverains, des usagers et des élus. Tout ceci va être le travail d'un cabinet qui va accompagner la Municipalité pour mener des débats, avoir des séances de travail, etc. Dans ces conditions, il souhaite attirer l'attention de ses collègues sur le fait que ce n'est pas un blanc-seing comme ces derniers pourraient le dire à juste titre, mais c'est vraiment donner l'autorisation à la Municipalité d'embaucher des cabinets qui vont lui permettre de travailler ensemble, avec les élus et les usagers sur la constitution de cette place.

Monsieur Henri JAVION prend la parole et après avoir précisé qu'il a eu l'occasion d'en parler en commission avec Monsieur RAGE, souligne que son groupe a quelques réserves non pas et il le précise bien, sur l'objectif de donner un peu de dynamisme à la ville en créant un centre important, mais peut-être sur la façon dont c'est abordé. Il dit avoir, comme la Municipalité qui a certes plus de moyens que lui, également rencontré un nombre significatif et suffisant de commerçants de COURNON ainsi que la population. Il relève que cette dernière avait d'ailleurs déjà fait l'objet d'une enquête et que quand la question lui a été posée « est-ce que vous voulez que votre ville soit encore plus belle ? », celle-ci a bien évidemment répondu oui, ce qui lui paraît normal. Il précise par ailleurs qu'il a également un autre souci, à savoir la déviation avec la création du deuxième pont sur l'Allier qui régulera un peu la circulation jusqu'à la place Joseph Gardet. Monsieur JAVION estime qu'il y a encore des points d'incertitudes et notamment avec les promoteurs avec qui il a discuté. Selon Monsieur JAVION, on ne peut pas s'assurer que ces derniers s'engageraient sur des constructions à la fois commerçantes et pour l'habitat sur ce lieu. Dans ces conditions, un certain nombre de questions se pose. Il sait qu'il s'agit là, comme Monsieur RAGE l'a précisé, d'un lancement d'études préalables pour voir un peu si ce projet peut se réaliser. Cela étant, il informe ses collègues que son groupe avait décidé de s'abstenir sur le sujet.

La précision étant donnée, à savoir qu'il s'agit de dégager 276 000 € pour des études préalables, il souhaite et relève que Monsieur RAGE devrait être d'accord, que son groupe soit très associé à cette étude et à son élaboration, de façon à ce que cela soit quelque chose qui soit à la mesure de la ville, à la mesure de l'attente des différents acteurs et bénéficiaires et qui n'aura pas de conséquence bien évidemment sur le budget communal. Aussi, compte tenu qu'il s'agit bien du lancement des études préalables, il déclare que son groupe votera positivement.

Monsieur Michel RENAUD souligne que c'est une étude d'assistance qui permet de synthétiser les attentes des riverains, des usagers et des élus, et espère qu'il en fait d'ailleurs partie. Ayant eu connaissance que quelques plans qui ont été présentés sur cette zone, il souhaite savoir d'une part, si cette étude va remettre en cause ces plans et d'autre part, si le projet repart à zéro ou seulement en partie ?

Monsieur François RAGE, en réponse, précise que le premier schéma d'orientation était nécessaire pour créer la ZAC, notamment pour définir le périmètre qui d'ailleurs ne bougera pas. Par contre, le schéma d'organisation à l'intérieur va être remis en cause. Il rappelle qu'il y avait des bâtiments qui étaient positionnés d'une certaine façon et à ce jour, la question se pose de savoir pourquoi ils ne seraient pas plutôt en U avec des commerces qui auraient des terrasses. Il dit ne pas être un spécialiste et que c'est pour cela qu'il est nécessaire d'être accompagné de professionnels qui vont donner les avantages et les inconvénients aux élus, lesquels ensuite feront un choix. Il souhaite par ailleurs revenir sur les propos de Monsieur JAVION et lui indique qu'il partage les mêmes préoccupations. Selon Monsieur RAGE, cela ne réussira pas si le commerce n'est pas dynamisé, sauf qu'il ne faut pas que ce soit du commerce qui se déplace. Il y a par ailleurs les problèmes de déplacement et de mobilité qui sont à prendre en compte. Il redit que la Municipalité partage complètement toutes ces préoccupations. Il rappelle que ce dossier rentre dans une phase où la ville va se faire accompagner par des cabinets qui vont l'éclairer et qui vont permettre de prendre les justes et bonnes décisions, étant précisé que des problèmes de phasage vont également se poser dans la mesure où tout ne va pas se faire en même temps. Il met l'accent sur le fait qu'à ce jour, le Maire et lui-même ont accéléré l'achat du foncier dans la mesure où c'était nécessaire et ajoute à l'attention de l'Opposition qu'il ne faut pas qu'elle se sente dépossédée de cela. Il explique qu'afin d'accélérer le processus de foncier, ils ont rencontré toutes les personnes concernées pour qu'il y ait ainsi un maximum de foncier qui appartienne à la ville ou à l'EPF-Smaf, de façon à ce que le jour où des choix seront faits, ceux-ci puissent se mettre en œuvre très rapidement.

Monsieur Bertrand PASCUTO estime que les explications sont claires et qu'effectivement il va falloir remettre du liant à l'ouvrage. Il conclut en précisant qu'il y avait un schéma de principe et que maintenant il convient de l'affiner.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le lancement des études préalables et sur le lancement de la mission « élaboration du dossier de réalisation ZAC République » ;
- **autorise** le lancement des marchés publics et procédures de passation ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces procédures.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ CSP (CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES) EN VUE D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE

Dossier étudié en commission le 27 février 2018

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée délibérante que la société Centre Spécialités Pharmaceutiques (CSP) prévoit la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment de logistique et de stockage de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, sur une partie d'une superficie d'environ 75 000 m² d'un terrain à bâtir cadastré section YA n° 11 et situé dans la Plaine de Sarliève Sud à COURNON-D'AUVERGNE.

Le site est destiné à recevoir une activité de logistique (réception, entreposage des marchandises, préparation et expédition des commandes). Le projet consiste en la construction :

- d'un ensemble immobilier d'environ 25 000 m² comportant un bâtiment de logistique et de stockage, avec des locaux de charges, un local technique et attenant un volume de bureaux sur 2 niveaux comprenant notamment des locaux sociaux, ainsi qu'un poste de garde à l'entrée du site,
- d'une aire de stationnement de 180 places pour véhicules légers et de 10 emplacements poids-lourds.

L'activité projetée sur le site est soumise à enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 1510 – stockage de produits combustibles en entrepôt couvert.

Dans ce cadre, la société CSP a déposé un dossier d'enregistrement d'une installation classée. Ce dossier est mis à la disposition du public pendant un mois du 05 mars au 03 avril 2018 inclus, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée par ledit projet.

De plus, les dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'environnement prévoient que le Conseil Municipal de la commune où est projetée l'implantation d'une ICPE et celui de chacune des communes situées dans un rayon d'un kilomètre, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement. Par conséquent, le Conseil Municipal de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE est amené à rendre un avis sur cette demande d'enregistrement pour exploiter une ICPE.

Par ailleurs, le rapporteur précise qu'il ressort du dossier de demande d'enregistrement que :

- le projet de construction de l'entrepôt présenté par la société CSP est d'une part, compatible avec les différentes dispositions réglementaires environnementales (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier Aval, Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets, Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Clermont-Ferrand, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, Schéma Régional de Cohérence Écologique), d'autre part, prend en compte les contraintes liées au voisinage du site (zones sensibles, ZNIEFF, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Natura 2000) et enfin, comprend une série de mesures destinées à supprimer ou limiter les impacts de l'installation sur l'environnement ;
- les moyens généraux de prévention, de protection et d'intervention contre les risques d'incendie mis en place sur le site permettent d'anticiper les principaux dangers pouvant résulter de cette activité (incendies des cellules de stockage, fumées toxiques et opaques, eaux d'extinction polluées...).

Dans ces conditions, il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet présenté par la société CSP.

Monsieur François RAGE présente à ses collègues un dossier important lié à l'entreprise CSP qui doit être, selon lui, la plus grosse entreprise aujourd'hui sur le territoire de la commune, en nombre de salariés puisqu'elle doit avoir 600 ou 800 agents.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il y a également l'entreprise ACTICALL.

Monsieur François RAGE explique que cette société a rencontré Monsieur le Maire il y a environ un an. Elle lui a exposé sa volonté de se développer de façon importante avec la problématique suivante, à savoir, soit elle réussit à se développer sur le territoire actuel à COURNON-D'AUVERGNE, soit elle dispose d'autres centres ailleurs et n'est pas à l'abri de s'y développer si la ville ne l'accompagne pas et ne lui facilite pas la tâche. Il va de soi que si cette entreprise s'installait ailleurs, cela risquait d'appauvrir le site de Cournon. Aussi, un gros travail a été mené par Monsieur le Maire, Monsieur ARNAL et les services avec des réunions très souvent prenantes à la Préfecture dans la mesure où ce dossier rentre dans des codifications, des problématiques d'urbanisme et des règles d'urbanisme compliquées. Monsieur RAGE tient à dire que tout le monde a joué le jeu, à la fois les autorités préfectorales en traînant toutefois un peu plus les pieds mais néanmoins motivées par la Municipalité, la métropole et la commune bien évidemment. Monsieur RAGE fait remarquer que l'on peut commencer à voir un premier bâtiment qui s'est installé et qu'il y en aura d'autres derrière. Il ajoute que ce sont en fait des hangars pour stocker des médicaments puisque ce sont des plate-formes de redistribution où les grossistes amènent des stocks de médicaments et l'entreprise CSP les redistribue ensuite sur des pharmacies ou autres. Dans le cadre de l'exploitation de cet entrepôt, il informe ses collègues que le Conseil Municipal est tenu de délibérer dès lors que ce dossier est soumis à l'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, stockage des produits combustibles en entrepôt couvert. Il précise que ce dossier présenté par la société CSP d'une part, est compatible avec les différentes dispositions réglementaires environnementales et d'autre part, prend en compte les contraintes liées au voisinage du site, zones sensibles, ZNIEFF etc. Il porte à la connaissance de ses collègues qu'il n'y a pas de dangers potentiels non couverts ou non pris en compte dans la gestion de ce bâtiment. Cela étant, il redit qu'il est nécessaire de délibérer pour que cela puisse fonctionner tout simplement et que cette construction puisse être exploitée. Il fait observer que c'est une bonne nouvelle pour l'emploi à COURNON-D'AUVERGNE et pour les ressources financières communales dès lors que cela fait partie des taxes nouvelles inscrites au budget puisque ce sont des mètres carrés qui sont taxés.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que cette somme n'est pas encore inscrite et s'adressant à ses collègues de l'Opposition, ajoute que n'ont été également pas inscrites les recettes provenant du permis de construire qui est en cours d'élaboration et qui doit être délivré dans peu de temps. Il rappelle d'ailleurs que ce permis de construire représente quand même 30 000 m², 125 emplois et un investissement de plusieurs millions d'euros, à savoir 15 millions d'euros lui semble-t-il. Selon Monsieur le Maire, quoi qu'en pense son collègue Maire de RIOM, c'est le départ de constructions d'un certain nombre d'entreprises qui vont venir s'installer dans la plaine de Sarliève et se félicite de cette première pierre à l'édifice. Cela étant, il met l'accent sur le fait qu'il a fallu se battre et qu'il s'est battu avec un certain nombre de collègues tels que l'Adjoint aux Travaux et le Directeur général des services. En effet, il précise qu'il a fallu convaincre les services de l'Etat qui étaient réticents dans la mesure où ces derniers tiennent à garder cette plaine de Sarliève vierge et parlent d'ailleurs pour ce site, de zones d'intérêt stratégique en termes d'agriculture. A ce sujet, Monsieur le Maire souhaite faire connaître sa position et celle qu'il défend pour Cournon afin d'être clair avec tout le monde et notamment avec les élus du Conseil Municipal. En effet, selon Monsieur le Maire, s'il lui paraît tout à fait normal qu'il y ait des zones agricoles dans cette plaine de Sarliève qui représente à peu près un peu plus de 250 hectares sur le territoire communal, il ne lui paraît pas du tout normal que la totalité soit réservée en zone agricole et relève qu'il préférerait que l'on revienne à une agriculture paysanne plutôt

qu'à une agriculture comme pratiquée actuellement. Il illustre son propos avec l'exemple de l'entreprise d'ARTONNE qui se déplace avec 2 portes-chars, 4 tracteurs et reste en moyenne 8 jours par an, ainsi qu'une autre entreprise qui vient moissonner dans cette plaine de Sarliève. Dans ces conditions, il considère que ce n'est pas du vrai emploi comparativement à l'entreprise CSP qui développe 125 emplois non qualifiés et des emplois de cadres. De plus, à chaque nouvelle extension, celle-ci embauche 1 ou 2 pharmaciens supplémentaires et de nouveaux comptables. Aussi, avec la construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment, des emplois non qualifiés vont être recrutés, étant précisé qu'une deuxième extension du même niveau devrait être prévue, soit en chiffres 70 000 m² et 250 emplois sur à peu près 14 hectares lui semble-t-il.

Monsieur Michel RENAUD prend la parole et relève qu'il comprend que 250 hectares fassent rêver. Cela étant, il souhaite savoir si cette plaine de Sarliève est classée par la Préfecture en zone inondable ?

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond qu'une partie seulement est concernée, une petite située sur COURNON.

Monsieur Michel RENAUD explique s'y être baladé et fait remarquer qu'il en reste quand même une grande partie qui peut être classée en zone inondable. Il demande où en est l'avancée de ce dossier.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond que le recours est en cours. Il précise que la commune a anticipé et a mis en zone inondable au plan local d'urbanisme ce que la Préfecture a prescrit dans le PPRI. Après avoir indiqué que l'entreprise CSP n'est pas en zone inondable, Monsieur le Maire rappelle que la plaine de Sarliève fait environ 400 hectares dont 190 sur le territoire de COURNON-D'Auvergne et que la zone classée inondable doit enlever à la commune à peu près une quarantaine d'hectares. Il ajoute que ses collègues de La Roche Blanche et de Pérignat-les-Sarliève voient d'un très mauvais œil cette classification dans la mesure où ils n'ont plus de zone constructible.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société CSP en vue d'exploiter un nouvel entrepôt de logistique et de stockage de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques sur une partie d'un terrain à bâtir cadastré section YA n° 11 sis plaine de Sarliève Sud à COURNON-D'Auvergne ;
- **autorise** Monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

=====

- Rapport N° 16 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : VENTE PAR LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ PIM PARTICIPATIONS DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 115 SISE AU LIEU-DIT "CARRÉ DE LA POINTE" - ZAC DE SARLIÈVE NORD

Dossier étudié en commission le 27 février 2018
Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la commune de COURNON-D'Auvergne est propriétaire de la parcelle communale cadastrée section AB n° 115, d'une superficie de 6 847 m² et comprise dans le périmètre de la ZAC de Sarliève Nord de compétence communautaire.

La société PIM PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Eric KLEBOTH, souhaite acquérir cette parcelle dans le cadre d'un projet d'aménagement économique sur ce secteur.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de vendre à cette dernière ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle communale précitée, au prix de 25 € le m², soit un montant global de 171 175 €, conformément à l'avis des Services Fiscaux en date du 12 février 2018.

L'acquéreur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette transaction, étant précisé que l'Office notarial de COURNON-D'Auvergne sera chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

Concernant cette délibération, Monsieur François RAGE précise qu'il s'agit d'une vente par la commune à la société PIM représentée par Monsieur KLEBOTH, d'une parcelle qui se trouve toujours sur le même secteur mais à Sarliève Nord. Il ajoute que le foncier qui est à côté est aussi en cours d'achat avec un projet important. Ce projet porté par l'entreprise BABOU consiste en la réalisation d'un centre commercial qui pourrait intégrer à la fois les magasins BABOU et quelques enseignes qui ne sont pas sur le territoire communal. Monsieur RAGE souligne que c'est un projet au long cours que la Municipalité suit de près et essaye d'accompagner.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la vente par la commune de COURNON-D'Auvergne à la société PIM PARTICIPATIONS ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle communale cadastrée section AB n° 115, pour un montant total de 171 175 € ;
- **désigne** l'Office notarial de COURNON-D'Auvergne pour rédiger l'acte de vente correspondant ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

=====

- Rapport N° 17 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ URBASITE DANS LE CADRE DE LA FUTURE EXTENSION DU LOTISSEMENT "LES CHEMERETS"

Dossier étudié en commission le 27 février 2018

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la commune de COURNON-D'Auvergne est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZS n° 100 sise au lieu-dit "Les Vignols", d'une superficie de 9 670 m², située en zone N du PLU et dans le périmètre de la ZAD des Foumariaux.

La société URBASITE, représentée par Monsieur Florent MASSONNEAU, propose d'échanger ce terrain communal contre trois lots à bâtir du lotissement "Les Chemerets" (lots n° 46, 47 et 48) afin de pouvoir relocaliser les installations hippiques présentes actuellement sur la parcelle cadastrée section ZS n° 70, qui fait partie de l'assiette foncière de la future extension dudit lotissement.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange avec la société URBASITE comme suit :

- trois terrains à bâtir viabilisés cadastrés section ZS n° 267, 268 et 269, d'une superficie respective de 840 m² (dont 538 m² constructibles), 808 m² (dont 463 m² constructibles) et 833 m² (dont 495 m² constructibles), propriétés de la société URBASITE ;
- contre la parcelle communale agricole cadastrée section ZS n° 100, d'une superficie de 9 670 m² et libre de toute occupation.

Il est précisé que cet échange s'effectuera sans soulte sur la base de l'estimation du Service des Domaines en date du 14 février 2018.

Les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la société URBASITE, étant précisé que l'acte authentique sera établi par l'Office Notarial de COURNON-D'AUVERGNE.

Monsieur François RAGE explique que dans le cadre de la ZAC République, une des problématiques est le fait qu'il y ait des personnes qui habitent autour de cette place, même si elles ne sont pas nombreuses puisqu'il s'agit de 14 familles lui semble-t-il. En effet, la difficulté réside dans le fait qu'il convient de réussir à trouver, avec ces personnes qui vont devoir quitter leur maison, une solution qui ne soit pas trop dure émotionnellement. Il précise que la réponse des intéressés est très individuelle, à savoir que pour certains c'est conserver leur appartement à l'étage lors du réaménagement de la place, pour d'autres c'est leur permettre d'acheter une maison dans le vieux bourg, pour d'autres encore c'est leur donner l'argent lors du rachat de leur maison pour qu'ils aillent s'installer ailleurs et enfin pour certains, c'est de pouvoir leur donner du foncier sur le territoire communal afin qu'ils puissent construire leur maison. Cela étant, il souligne qu'il n'est pas facile de trouver des terrains à ce jour sur COURNON-D'AUVERGNE et dans le cadre de cet aménagement, la commune a demandé à la société URBASITE de lui réserver trois terrains qui sont sur la nouvelle zone vers la récente caserne des pompiers. Alors qu'elle aurait pu les vendre, cette société a donc réservé ces trois terrains, dans la mesure où un accord a été trouvé. En effet, plutôt que la commune paye lesdits terrains, il a été proposé de les échanger avec un terrain communal sur lequel cette société va pouvoir installer, non pas une ferme équestre, mais plutôt des chevaux qui se trouvent sur un terrain lui appartenant, lequel est destiné, comme inscrit dans le PLU, à prolonger la suite du lotissement Les Chemerets. La société URBASITE pourra ainsi déplacer la propriétaire et ses chevaux sur cette parcelle agricole. Monsieur RAGE fait observer que c'est une entente qui permet d'une part, à la ville de ne pas sortir d'argent, d'autre part, à la personne qui a des chevaux de continuer à exercer son activité et pouvoir ainsi présenter aux enfants de COURNON-D'AUVERGNE une image nature et enfin, à la société URBASITE de commencer à avoir des réserves foncières puisque c'est elle qui va se positionner sur la suite des Chemerets dès lors qu'elle a déjà aménagé la première tranche. Monsieur RAGE redit qu'il s'agit d'avoir des réserves foncières afin de pouvoir donner des réponses positives aux personnes qui habitent sur la ZAC République et qui seraient peut-être tentées d'avoir ces terrains. Il ajoute que si dans cinq ans, aucun de ces habitants ou seulement 1 ou 2 n'est intéressé, la commune revendra alors ces terrains bien évidemment.

Monsieur Joël SUGERE déclare avoir l'âme chicanreuse ce soir. Après avoir écouté très attentivement les propos de Monsieur RAGE, il se dit assez surpris de sa présentation dès lors qu'il a lu dans le projet de délibération que c'est la société URBASITE qui demande à la ville de récupérer un terrain en échange de trois terrains, alors que quand il écoute Monsieur RAGE, ce dernier explique que la commune demande de réserver trois terrains en échange de compensations. Monsieur SUGERE fait remarquer qu'au final c'est blanc bonnet ou bonnet blanc, mais que quelque part la présentation n'est quand même pas tout à fait équivalente.

Monsieur François RAGE lui précise qu'il parle de la vraie vie, de ce qui s'est vraiment passé et qu'il ne sait pas comment a été écrit la délibération mais que cela relève certainement d'une forme juridique.

Il ajoute qu'avec Monsieur le Maire, il rencontre régulièrement les lotisseurs, les aménageurs dans la mesure où ils sont tous intéressés par l'aménagement de la future place République. Lors de ces rencontres, il explique qu'il arrive que cette question vienne sur la table : « *si quelqu'un nous demande un terrain comment fait-on ?* » et la semaine suivante la société URBASITE est présente, sachant qu'elle est en possession de foncier. Voilà, selon Monsieur RAGE, comment les choses se passent et c'est ce qu'on appelle les accords gagnant/gagnant.

Monsieur Olivier ARNAL fait observer que cela ne peut pas s'écrire dans une délibération.

Monsieur François RAGE confirme et redit que ce sont des accords gagnant/gagnant. Il précise qu'il s'agit, dans ce cas-là, de la société URBASITE mais que si cela avait été une autre société qui avait aménagé ce lotissement, alors cela aurait été cette autre société. Il ajoute qu'à ce jour, URBASITE est la seule à avoir un lotissement avec du lot individuel sur COURNON-D'Auvergne.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que cela permet à la commune de garder trois terrains qui pourront être échangés dans la mesure où, en plus de l'aménagement de la ZAC République, il peut y avoir aussi, dans le cadre de la réalisation de la coulée verte, la possibilité qu'une ou deux maisons disparaissent.

Monsieur François RAGE met en évidence le fait qu'à ce jour, la commune n'a plus de foncier disponible pour recevoir des maisons individuelles en propriété pour la ville. Ayant besoin de ce foncier, il estime que c'est de la bonne gestion. Il ajoute que de toute façon, même si dans cinq ans ces terrains sont revendus, ils le seront certainement plus cher que ce qu'ils auraient coûté à la ville. Cela étant, il convient que la délibération est écrite autrement.

Monsieur Michel RENAUD prend la parole. Il constate qu'après l'intervention de Monsieur SUGERE, cela devient un peu moins trouble. Il souhaite faire part d'une toute petite expérience et anecdote. Il évoque la construction de la clinique Pôle Santé République où il y avait des bâtiments Michelin qui se trouvaient là avec des habitants qui y vivaient depuis de nombreuses années. Il lui semble qu'il a été mis 10 ou 12 ans pour pouvoir les faire partir dès lors que ces personnes ont un droit au logement. Aussi, il considère qu'il est bien de s'y attaquer dès maintenant afin de faire comprendre à ces locataires ou propriétaires l'intérêt qu'il peut y avoir à trouver des solutions, dans la mesure où ne peut pas non plus chasser les gens s'ils veulent rester chez eux.

Monsieur Bertrand PASCIUTO partage ce point de vue.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'échange entre la commune de COURNON-D'Auvergne et la société URBASITE ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, selon les modalités évoquées ci-dessus ;
- **approuve** les conditions de l'échange entre la commune de COURNON-D'Auvergne et la société URBASITE ;
- **désigne** l'Office notarial de COURNON pour rédiger l'acte authentique correspondant ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

CULTURE

- Rapport N° 18 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2018 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE LE CENDRE

Dossier étudié en commission le 1^{er} mars 2018

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur informe que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'AUVERGNE a répondu favorablement à la demande de la Ville de LE CENDRE de participer à la 24^{ème} édition qui se déroulera du 3 au 12 avril 2018.

Ainsi, le spectacle *Miniconcert pour mini zoreilles* de la compagnie « A tous vents » a été retenu pour être diffusé sur cinq séances à l'espace culturel Les Justes à LE CENDRE les jeudi 5 et vendredi 6 avril 2018.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'AUVERGNE conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des cinq représentations du spectacle ;
- les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- le versement par la Ville de LE CENDRE d'une participation financière d'un montant de 3 000 € correspondant au coût du spectacle.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX suggère de regrouper les deux délibérations et conventions suivantes qui ont pour finalité d'organiser avec les deux villes de LE CENDRE et PONT-DU-CHATEAU, des spectacles dans chacune de leur salle. Elle note toutefois une petite différence dans la convention avec la ville de PONT-DU-CHATEAU. En effet, en plus des séances de spectacle prévues la première semaine, celle-ci met à disposition gratuitement de la commune, la semaine suivante, sa salle Le Caméléon, permettant ainsi aux agents communaux d'éviter à avoir à aménager complètement en salle de spectacle des salles qui n'étaient pas prévues au départ pour cela. Elle ajoute que c'est vraiment quelque chose de très intéressant pour COURNON-D'AUVERGNE.

Monsieur Joël SUGERE, s'adressant à Monsieur le Maire, souhaite faire une petite remarque plus générale. Il relève que quand il voit le nombre de fois où est dit, lors de plusieurs débats, « avec le Maire du CENDRE, avec la ville du CENDRE, avec le Maire du CENDRE, avec la ville du CENDRE », il estime qu'il faudra bien un jour que le Maire se pose la question peut-être de rapprocher ces deux villes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond que la question est posée depuis longtemps et que ce n'est pas un secret. Il lui précise que cela ne se fait pas comme ça, mais qu'en tout état de cause il n'y a rien de tabou.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de LE CENDRE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

- Rapport N° 19 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2018 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE PONT-DU-CHATEAU

Dossier étudié en commission le 1^{er} mars 2018
Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur informe que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de PONT-DU-CHATEAU de participer à la 24^{ème} édition qui se déroulera du 3 au 12 avril 2018.

Ainsi, le spectacle *La douce envolée* de la compagnie « Prise de pied » a été retenu pour être diffusé sur trois séances à la salle Le Caméléon à PONT-DU-CHATEAU les vendredi 6 et samedi 7 avril 2018.

Le rapporteur ajoute que dans le cadre de ce partenariat, la Ville de PONT-DU-CHATEAU met gracieusement à disposition de la Ville de COURNON-D'Auvergne sa salle Le Caméléon pour l'organisation du spectacle *Lumières* de Ellie James programmé sur 4 séances les lundi 9 et mardi 10 avril 2018.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des trois représentations du spectacle ;
- les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- la prise en charge par la Ville de PONT-DU-CHATEAU du coût artistique des 3 représentations du spectacle *La douce envolée*.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de PONT-DU-CHATEAU ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

- Rapport N° 20 -

CULTURE : COMÉDIE DE CLERMONT-FERRAND SCÈNE NATIONALE – MISE A DISPOSITION DE LA COLOC' DE LA CULTURE / CONVENTION

Dossier étudié en commission le 1^{er} mars 2018

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur informe qu'en raison des travaux qui vont affecter la Maison de la Culture à CLERMONT-FERRAND, la Comédie de Clermont-Ferrand Scène Nationale a sollicité la mise à disposition de la Coloc' de la culture afin de poursuivre sa programmation de résidences d'artistes et de spectacles hors les murs.

Aussi, sur l'année 2018, il est proposé que la Ville de COURNON-D'Auvergne mette à disposition de la Comédie de Clermont-Ferrand, la grande salle de la Coloc' de la culture pour recevoir des temps de médiation, des résidences de création et des représentations.

C'est ainsi que du 23 au 26 mars 2018, la Coloc' de la culture pourra accueillir le groupe Lifting créé en 2015 par la Comédie de Clermont-Ferrand et composé de 21 danseuses seniors amatrices. La Première aura lieu le 26 mars à la Coloc' de la culture, au terme de la résidence.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat. Celle-ci porte essentiellement sur :

- la mise à disposition gracieuse de la grande salle de Coloc' de la culture ;
- la prise en charge complète par la Comédie de Clermont-Ferrand de l'accueil du public, de la billetterie exonérée du spectacle ;
- le respect par la Comédie de Clermont-Ferrand des règles de sécurité.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération.*

Madame Claire JOYEUX rappelle à ses collègues que la Comédie de Clermont-Ferrand commence la construction de son nouveau lieu et que dans ces conditions, elle est un peu en difficulté à certains moments. Aussi, il est proposé de l'accueillir à la Coloc' de la culture la semaine prochaine et notamment le week-end avec le groupe Lifting. Elle explique qu'il s'agit d'une troupe de 21 danseuses sénières et trouve d'ailleurs sympathique et non dénué d'humour le nom de ce groupe. Elle ajoute qu'en échange de la mise à disposition de la Coloc' de la culture, la Comédie de Clermont-Ferrand offre à la ville une sortie de résidence le 26 mars prochain.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Comédie de Clermont-Ferrand Scène Nationale, relative à la mise à disposition de la Coloc' de la culture ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ – ÉCONOMIE – CAMPING – ENVIRONNEMENT – QUOTIDIENNETÉ

- Rapport N° 21 -

RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION COMMUNAUX

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 06 mai 1996, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction était attribué, ainsi que sur leurs conditions financières d'occupation.

Pour mémoire, ces logements étaient mis à disposition pour nécessité absolue de services aux agents occupant les emplois de :

- concierge du stade municipal
- concierge d'un groupe scolaire
- gestionnaire du camping
- concierge du centre de loisirs

Ces locaux étaient mis à disposition à titre gracieux et les charges d'électricité, d'eau et de chauffage étaient considérées comme des avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Depuis cette date, des modifications réglementaires sont intervenues, notamment par le décret n° 2012-752 du 09 mai 2012 portant réforme des concessions de logement. En outre, les conditions qui justifiaient auparavant l'octroi d'un logement de fonction ne sont à ce jour plus remplies, notamment au regard de l'amélioration des moyens de télécommunications et à la disparition de certains métiers.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la liste des emplois ouvrant droit à cet avantage en nature et à limiter celle-ci à l'emploi de « gardien des installations sportives ».

En effet, seul cet emploi remplit pleinement les critères d'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service tels que définis par la réglementation : « les fonctions de cet agent nécessitent une disponibilité totale et il ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate ».

Pour ce qui concerne les conditions financières d'occupation, le Code général de la propriété des personnes publiques prévoit d'une part, la mise à disposition gratuite du logement nu et d'autre part, la prise en charge par le bénéficiaire de l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, notamment les charges d'électricité, d'eau et de chauffage, ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouvelles conditions d'attribution et d'occupation des logements de fonction communaux.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle qu'auparavant, la commune disposait de quatre logements de fonction communaux et qu'il n'en reste plus qu'un seul. Par cette délibération, il convient donc de modifier afin de fixer au seul emploi de gardien des installations sportives, l'octroi d'un logement de fonction à titre gratuit. Il évoque les quatre logements de fonction disparus depuis longtemps, à savoir les écoles, un groupe scolaire, le camping et la conciergerie du centre de loisirs.

Il redit qu'il faut délibérer pour ce seul logement de fonction mis à disposition à titre gratuit et pour que les charges soient payées par l'occupant.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **fixe** au seul emploi de « gardien des installations sportives » l'octroi d'un logement de fonction à titre gratuit ;
- **décide** de mettre à la charge de l'occupant l'ensemble des réparations et charges locatives afférentes au logement.

=====

- Rapport N° 22 -

**RESSOURCES HUMAINES : SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RÉSERVE MILITAIRE -
CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET LA VILLE DE COURNON-
D'AUVERGNE**

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le décret en date du 13 octobre 2016 a créé la garde nationale. Celle-ci est composée d'une part, de volontaires ayant signé un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle des forces armées et formations rattachées et d'autre part, de volontaires de la réserve civile de la police nationale.

L'objectif de la garde nationale est de pouvoir déployer quotidiennement 9 000 réservistes au service de la sécurité et de la protection des Français.

La Municipalité souhaite soutenir cette politique de réserve militaire par l'octroi à ses agents, fonctionnaires ou contractuels ayant la qualité de réservistes opérationnels, de conditions de mobilisation favorisant l'exercice de cette réserve.

C'est dans cette optique qu'il est proposé de signer une convention avec le Ministère des Armées qui engage la collectivité à aller au-delà de ses obligations réglementaires vis-à-vis des réservistes aux termes du Code de la défense.

Par cette convention, la commune s'engage notamment à :

- ✓ désigner un référent-défense qui sera l'interlocuteur privilégié du Ministère des armées ;
- ✓ porter de 5 à 30 jours la limite annuelle pour laquelle les agents réservistes pourront s'absenter au regard de leurs activités militaires ;
- ✓ réduire les préavis légaux pour effectuer ces activités de 4 à 3 semaines pour les absences n'excédant pas 5 jours et de 8 à 6 semaines pour les absences de plus de 5 jours ;
- ✓ souscrire à la clause de réactivité qui permet au Ministre des armées de mobiliser les agents réservistes par arrêté sous 15 jours, lorsque les circonstances l'imposent.

Pour sa part, le Ministère des armées s'engage notamment à :

- ✓ permettre au référent-défense de contacter à tout moment le secrétariat général du Conseil supérieur de la réserve militaire / garde nationale ;
- ✓ attribuer par arrêté ministériel, la qualité de « partenaire de la défense nationale » à la commune ;

- ✓ adresser au référent-défense les publications de la Délégation à l'information et à la communication de la défense.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il s'agit d'une convention entre le Ministère des armées et la ville de COURNON-D'AUVERGNE. Il rappelle à ses collègues que ce type de convention existe déjà avec le SDIS dans la mesure où la commune emploie des agents qui sont par ailleurs des pompiers volontaires. Ayant également un réserviste de l'armée au sein de la commune, il propose qu'il y ait une convention de mise à disposition plus rapide à la réserve militaire.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention relative au soutien de la politique de la réserve militaire qui interviendra entre le Ministère des armées et la commune de COURNON-D'AUVERGNE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

- Rapport N° 23 -

RESSOURCES HUMAINES : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU CENTRE DE LOISIRS DES ŒUVRES LAÏQUES DE COURNON-D'AUVERGNE

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la commune met depuis plusieurs années des fonctionnaires territoriaux à disposition d'associations locales et notamment auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'AUVERGNE, en raison d'absence de moyens.

Il est envisagé de reconduire ces mises à disposition pour l'année 2018/2019.

A cet effet, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il y a lieu d'établir une convention avec le Centre de Loisirs prévoyant :

- la nature des activités exercées par les fonctionnaires mis à disposition,
- les conditions d'emploi des agents concernés,
- les conditions de contrôle et d'évaluation de leurs activités,
- les modalités de remboursement des rémunérations par l'organisme d'accueil.

Ces mises à disposition d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018, s'effectueraient comme suit :

- × 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- × 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 31H30 hebdomadaires
- × 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à raison de 14H00 hebdomadaires maximum,
- × 1 adjoint technique à raison de 22H00 hebdomadaires maximum.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève que cette délibération est habituelle.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la mise à disposition de personnel titulaire auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'Auvergne selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra avec le Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 24 -

RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES « JOBS D'ÉTÉ »

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que l'opération « jobs d'été » des mois de juillet et août instaurée en 1993 et renouvelée depuis, a permis de recruter, chaque année, des jeunes issus essentiellement de familles en difficulté.

Le rapporteur propose de reconduire cette action lors de l'été 2018, ce qui devrait permettre de recruter de 40 à 45 jeunes pour effectuer des petits travaux d'entretien du patrimoine communal ou pour intervenir en renfort dans les services municipaux au cours de la période du 09 juillet au 31 août 2018.

Chaque jeune serait recruté à mi-temps, soit 70 heures au total.

Leur rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325 de la fonction publique territoriale (catégorie C), étant précisé qu'une subvention sera sollicitée auprès de l'État au titre d'actions spécifiques de la « politique de la ville ».

De plus, afin d'encadrer « l'équipe terrain », il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel, à temps complet, pour la période du 09 juillet au 31 août 2018. Cet agent d'animation, sous contrat à durée déterminée, serait rémunéré pour un temps complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 347, indice majoré : 325.

Il est précisé que le budget prévisionnel de l'opération 2018 est de 55 230 euros. Par ailleurs, la commune sollicite une subvention de 6 000 euros au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, 5 000 euros ayant été attribués en 2017.

Monsieur Bertrand PASCIUTO mentionne le caractère traditionnel de cette délibération. Il s'agit du recrutement dans le cadre des jobs d'été d'environ 40 à 45 jeunes qui vont travailler à mi-temps pour une durée de quatre semaines. Il ajoute que les élus ont pu le voir dans le budget puisque ce sont les 48 000 euros prévus.

Monsieur Michel RENAUD souhaite avoir une précision. Après avoir fait remarquer qu'il a assisté à la commission, une des rares fois ajoute-t-il, il souligne qu'il avait demandé à Monsieur le Maire si ces jeunes étaient essentiellement de jeunes cournonnais ?

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui répond qu'il s'agit exclusivement de jeunes cournonnais.

Monsieur Michel RENAUD, s'adressant à Monsieur le Maire, ajoute que c'est tout simplement pour que tout le monde le sache.

Monsieur Bertrand PASCIUTO souligne toutefois qu'il peut y avoir des exceptions sur certains enfants du personnel communal, mais ce sont, relève-t-il, des exceptions qui confirment la règle. Il tient à dire toutefois que ce sont normalement de jeunes cournonnais et que c'est en fonction des quotients familiaux.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le recrutement, à mi-temps, soit 70 heures au total, pour la période du 09 juillet au 31 août 2018 et pour une durée de 4 semaines, de 40 à 45 jeunes, rémunérés sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325 de la fonction publique territoriale ;
- **se prononce favorablement** sur le recrutement d'un agent d'animation contractuel, à temps complet, pour la période du 09 juillet au 31 août 2018, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 347, indice majoré : 325.

=====

- Rapport N° 25 -

RESSOURCES HUMAINES : SAISON CULTURELLE 2018/2019 ET MANIFESTATIONS DIVERSES ORGANISEES PAR LA VILLE DE CURNON- D'AUVERGNE – CONTRATS DE TRAVAIL POUR DES BESOINS PONCTUELS

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la préparation et la réalisation des spectacles inscrits au programme de la saison culturelle 2018/2019 ainsi que les manifestations organisées par la Ville nécessitent de renforcer, de manière ponctuelle, les effectifs des services pour faire face à diverses tâches, notamment l'accueil du public, l'installation et le rangement du matériel lors du déroulement de chacun des spectacles et manifestations.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325, au prorata du nombre d'heures réellement effectuées (catégorie C).

Monsieur Bertrand PASCIUTO explique qu'il arrive quelquefois que pour la saison culturelle, il y ait besoin de jeunes pour des petits boulots comme faire l'ouverture des spectacles, le placement ou d'autres choses.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le recrutement, sous contrat à durée déterminée, des agents qui interviendront en renfort, selon les nécessités de service, pour la saison culturelle 2018/2019 et les manifestations organisées par la Ville, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

=====

- Rapport N° 26 -

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LE CENTRE D'ANIMATIONS MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIOTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal avait autorisé le recrutement d'agents contractuels au Centre d'Animation Municipal pour assurer son fonctionnement les mercredis en période scolaire.

Il est précisé que cette décision faisait suite au décret n° 214-1320 du 03 novembre 2014 qui n'autorisait plus le recrutement d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif sur cette période d'activité.

Cette délibération prévoyait la conclusion de 6 contrats maximum. Au regard de l'augmentation de la fréquentation de la structure, il est proposé de porter ce chiffre à 10.

Il est noté que les modalités de recrutement demeureraient inchangées :

- Nature du contrat : contrat à durée déterminée
- Durée du contrat : 12 mois maximum
- Rémunération : sur la base du grade d'Adjoint d'animation 1^{er} échelon – indice brut 347, indice majoré 325, au prorata du nombre d'heures effectuées
- Niveau de recrutement : diplôme ou formation en cours dans le domaine de l'animation et/ou expérience exigée

Monsieur Bertrand PASCUIOTO indique qu'il s'agit de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour le Centre d'Animations Municipal cet été et d'ailleurs pour toute l'année, dès lors que le CAM fonctionne à l'année.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

• se prononce favorablement sur le recrutement d'agents contractuels au Centre d'Animations Municipal, selon les conditions indiquées ci-dessus.

=====

- Rapport N° 27 -

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSIONS ESPACES NATURELS ET ENVIRONNEMENT

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIOTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la Commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation et la valorisation des espaces naturels présents sur son territoire.

Cette thématique, au cœur de la politique de développement durable de la Municipalité, intervient de manière importante dans les critères d'attractivité de la collectivité. C'est pourquoi, il est proposé d'affecter de manière permanente un agent dont les missions principales consisteront notamment :

- à définir des méthodes et moyens à mettre en œuvre afin de contribuer à préserver les espaces naturels ou semi-naturels présents sur le territoire de la commune tout en garantissant leur utilisation multifonctionnelle par différents publics (plan d'eau, bords d'Allier, espaces classés au titre de l'environnement) ;
- à définir et piloter un programme d'actions sur l'utilisation partagée de ces espaces, sur les stratégies à développer pour en faire des lieux d'éducation tant pour le public scolaire que pour des usagers réguliers ou occasionnels (associations, centre de loisirs, touristes, citoyens...) ;
- à assurer le suivi des documents de planification mis en place par l'État et les collectivités.

Les conditions de recrutement seraient les suivantes :

- . Niveau d'étude : diplôme de niveau I souhaité
- . Expérience significative dans le domaine du développement durable, de l'éducation et/ou des sciences sociales
- . Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière technique)
- . Rémunération : en référence à la grille de rémunération du cadre d'emploi.

Il est précisé que dans l'hypothèse où la procédure de recrutement statutaire s'avérerait infructueuse, le poste sera pourvu par la voie contractuelle comme le prévoit l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et selon les mêmes conditions de recrutement.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle que la commune s'était engagée à travailler sur le plan d'eau et après avoir précisé qu'il souhaitait rassurer Monsieur SUGERE, informe ses collègues qu'il propose de recruter un vrai technicien par ailleurs déjà en poste en CDD. Il s'agit de lui refaire un CDD pour trois années afin qu'il vienne en aide à la Municipalité sur tout ce qui concerne la thématique du développement durable, que ce soit le plan d'eau, les espaces naturels ou encore l'Allier. Dans ces conditions, il soumet la création d'un poste de chargé de mission des espaces naturels. Il précise que lorsque des décisions seront prises, il en rendra compte devant le Conseil Municipal et dès lors que des décisions seront à prendre en amont, il en fera de même, étant entendu qu'il n'engagera pas la commune sur des sommes astronomiques. Il ajoute que ce serait mal le connaître.

Monsieur Michel RENAUD souligne, concernant le plan d'eau, que c'est une question à laquelle son groupe réfléchit beaucoup dans la mesure où ce sont des décisions politiques dans le sens politique de la ville et non dans celui de politique politicienne. Il considère que l'ensemble du Conseil Municipal mais également l'ensemble des couronnais doivent participer à cette réflexion car il s'agit d'une orientation de la ville de COURNON-D'Auvergne qui est extrêmement importante et qui peut être particulièrement chère.

Monsieur Bertrand PASCIUTO met l'accent sur le fait que des réalisations seront envisagées que si la commune est subventionnée à hauteur de 80 % et que dans le cas contraire, les choses ne se feront pas. Il explique que l'Europe avec l'Axe 8 du FEDER permet d'être subventionnée jusqu'à 60 %, la Région et le Département peuvent également subventionner, ainsi que la Métropole. Dans ces conditions, il fait remarquer que cela ne coûtera pas plus cher que ce qui est fait, chaque année, pour le plan d'eau. Cela étant, Monsieur le Maire dit vouloir en être sûr avant de pouvoir acter l'engagement et de savoir ce qui peut y être fait. Aussi, il porte à la connaissance de ses collègues qu'il va solliciter un rendez-vous auprès du 1^{er} Vice-Président de Région en charge de l'Auvergne en la personne de Monsieur HORTEFEUX, afin de discuter et de savoir si ce dossier peut-être subventionné. Si ce dernier répond par l'affirmatif, alors Monsieur le Maire se propose de revenir devant le Conseil Municipal et ajoute qu'il n'y a pas de raison qu'il ait une réponse négative.

Monsieur Michel RENAUD demande à Monsieur le Maire de l'inviter.

Monsieur Bertrand PASCIUTO réplique qu'avec Monsieur HORTEFEUX il n'est pas sûr et qu'il ne veut pas d'histoire avec la Droite. Il fait remarquer que quand il va le voir, c'est le Maire de CURNON qui va voir le 1^{er} Vice-Président et que c'est aussi simple que cela. Selon Monsieur le Maire, il n'y a pas de quiproquos et déclare que Monsieur HORTEFEUX fait partie des personnes qu'il aime bien, même s'il ne partage pas les mêmes idées que lui. Il ajoute qu'il le trouve honnête et estime qu'il ne change pas tous les quatre matins de camp et de cheval. Il redit que même s'il ne partage rien avec lui, il reconnaît son honnêteté.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la création d'un poste de chargé de missions espaces naturels et environnement selon les conditions énoncées ci-dessus.

=====

- Rapport N° 28 -

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 08 novembre 2017, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs de la Ville de CURNON-D'Auvergne.

Afin d'une part, de pourvoir au remplacement d'agents ne faisant plus partie des effectifs communaux, d'autre part, de nommer des agents ayant réussi un concours ou un examen professionnel et enfin, de permettre le recrutement d'un responsable de la Police Municipale, il convient d'ouvrir les postes suivants au tableau des effectifs de la Ville de CURNON-D'Auvergne :

Filière administrative :

Rédacteur : 1 poste à temps complet

Filière technique :

Adjoint technique : 2 postes à temps complet

Agent de maîtrise : 2 postes à temps complet

Technicien principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet

Filière police municipale

Chef de service de Police Municipale : 1 poste à temps complet

Monsieur Bertrand PASCIUTO souligne que c'est traditionnel et qu'il s'agit d'agents déjà en fonction ayant réussi les concours de la fonction publique territoriale. Il rappelle la politique de recrutement à CURNON-D'Auvergne, à savoir qu'il existe deux possibilités de recruter quand des postes sont créés. Il cite à titre d'exemple le remplacement d'un poste avec la possibilité, soit de recruter quelqu'un qui a un BAC+5 et lui dire qu'il a quelques années pour passer les concours de la fonction publique, soit de recruter quelqu'un qui a déjà le concours, étant précisé que la ville essaie de mixer les deux possibilités. Il en résulte, selon Monsieur le Maire, qu'au bout d'un certain nombre d'années, un grand nombre de jeunes en possession de BAC+5 et déjà en postes, passent des concours .

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la création des postes énoncés ci-dessus au tableau des effectifs de la Ville de COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 29 -

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS – CAMPING / MODIFICATION

Dossier étudié en commission le 28 février 2018

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs du camping

Afin de permettre la stagiairisation de deux agents, il convient d'ouvrir les postes suivants au tableau des effectifs :

Filière technique :

Adjoint technique : 2 postes à temps complet

Monsieur Bertrand PASCIUTO, après avoir rappelé le départ à la retraite du gestionnaire du camping qui était de par son âge, en CDI de droit privé, propose par cette délibération, la création de deux postes tout à fait traditionnels d'adjoint technique à temps complet au camping municipal.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la création des postes énoncés ci-dessus au tableau des effectifs du camping.

=====

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Rapport N° 30 -

MARCHES PUBLICS : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, via notamment son article 28, offre la possibilité de constituer des groupements de commandes.

La commune de COURNON-D'Auvergne ayant des besoins similaires à ceux recensés par le CCAS de la Ville de COURNON-D'Auvergne en matière d'achats de fourniture de denrées alimentaires, il semble

opportun de constituer un groupement de commandes afin d'une part, de faciliter la gestion de la prestation et d'autre part, de réaliser des économies d'échelle.

Le rapporteur précise que ce groupement de commandes, au sein duquel la Ville de COURNON-D'Auvergne exercera le rôle de coordonnateur, permettra de créer des conditions d'achats intéressantes, tout en laissant une autonomie complète à chaque membre qui devra s'assurer de la bonne exécution du marché conclu au titre du groupement.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet d'acte constitutif joint à la présente délibération*.

Monsieur Marc BOYER rappelle qu'avec les groupements de commandes, la commune essaie de faire des économies et d'en faire faire aux autres. Concernant cette délibération, il rapporte que c'est tout simplement un groupement d'achats entre le CCAS et la ville afin de pouvoir acquérir, à un meilleur prix, tout ce qui permet de nourrir les anciens et les enfants.

Après délibération et à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les achats de fourniture de denrées alimentaires, qui interviendra avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de COURNON-D'Auvergne et au sein duquel la commune de COURNON-D'Auvergne exercera le rôle de coordonnateur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

Question écrite déposée par Monsieur Michel RENAUD pour le Groupe « Ensemble pour Cournon » relative aux futurs rythmes scolaires

Monsieur Bertrand PASCIUTO propose de passer la parole à Monsieur Michel RENAUD pour la lecture de sa question sur les rythmes scolaires et d'en débattre.

Monsieur Michel RENAUD en premier lieu, explique pourquoi il est intéressé, voire passionné par ce problème des rythmes scolaires, à savoir qu'il est petit-fils et fils d'enseignant et que toute sa vie il a entendu parler de l'enseignement. Il ajoute qu'en dehors de l'ophtalmologie, s'il avait pu faire autre chose, cela aurait été de l'enseignement. Dans ces conditions, il redit que ce problème de rythmes scolaires est pour lui vraiment très important et qu'il le prend très à cœur. En second lieu, Monsieur Michel RENAUD procède à la lecture de sa question :

« On vous pose cette question sur les futurs rythmes scolaires pour marquer notre incompréhension des décisions prises et communiquées aux élus. Vous avez publié sur le site de la mairie, les résultats des référendum au niveau des écoles aussi. Les parents sont pour le maintien de 4 jours et demi à 52,89 %, ce qui est loin d'être décisif, vous en avez parlé en disant si on est à 48,50 % ça posera des problèmes, ça pose. Les enfants sont contre à 48 %, ce qui ne l'est pas plus bien sûr mais c'est en

rapport avec l'avis des parents, ce qui me paraît très logique, il n'y a pas beaucoup d'enfants qui vont à l'encontre de ce que pensent les parents. Les 2 autres catégories et là elles sont importantes, l'encadrement et les enseignants sont pour un retour aux 4 jours avec des pourcentages compris à 60 % pour l'encadrement et 67 % pour les enseignants.

Ces chiffres montrent que chez les parents et les enfants de façon évidente une incertitude quant à l'attitude à adopter mais une volonté de changement écrasante et d'un retour de la semaine à 4 jours de la part des professionnels.

La discordance entre les résultats et votre décision donne le sentiment d'une décision arbitraire prise au mépris du corps enseignant qui s'est pourtant mobilisé à 94 % sur votre demande. Comment peut-on ne pas prioriser l'avis du corps enseignant, professionnel compétent et engagé, les mieux à même à prendre en compte l'intérêt de l'enfant et de son éducation.

La tentative de dissocier les maternelles, que vous avez proposé, risque certains parents de les confronter à des rythmes scolaires différents pour leurs enfants et créer des difficultés dans l'organisation de la vie familiale. Ce manque de cohérence ne peut être que préjudiciable et entraîner un désordre plus important pour les enfants et les familles.

Pour notre part, nous demandons que le résultat écrasant remporté par le retour à 4 jours sur 3 des catégories consultées soit appliqué et que la volonté du plus grand nombre soit respectée. Il reste encore quelques pays où l'on appelle ça la démocratie et où le résultat d'une consultation populaire est respecté »

Monsieur Michel RENAUD remercie et relève qu'il avait fait un préambule dans la mesure où il est vraiment passionné par ce sujet. Il déclare ne pas avoir d'idée politicienne de la solution et que l'important est l'intérêt des enfants, comme il l'a souligné la dernière fois.

Monsieur Bertrand PASCIUTO l'informe qu'il n'a pas encore pris de décision et qu'il faut que ce soit très clair.

Monsieur Michel RENAUD, s'adressant à Monsieur le Maire, souligne qu'il va le faire réfléchir avec cela.

Monsieur Bertrand PASCIUTO estime que les mots sont clairs, à savoir que c'est une consultation et qu'il n'a pris aucune décision. Il précise que comme pour l'armement, c'est le Maire qui va, dans son âme et conscience, après avoir écouté le débat, faire une proposition et redit qu'il va écouter ce qu'on lui dit. Il relève qu'il a assisté à beaucoup de conseils d'écoles et qu'il attend encore les résultats des deux derniers qui devraient arriver la semaine prochaine. Il ajoute qu'il a participé à presque tous les conseils d'écoles, sauf à un où il était grippé et que demain il sera présent à celui de l'école Léon Dhermain et jeudi prochain à celui de l'école Pierre Perret qui sera le dernier. Par ailleurs, il porte à la connaissance de ses collègues qu'il a reçu hier une délégation d'une vingtaine d'enseignants de COURNON-D'AUVERGNE, laquelle a apporté une motion avec 54 signatures d'enseignants. Dans ces conditions, il redit que telle est la situation à ce jour et qu'il écoute, entend et n'a pas de commentaire à faire.

Monsieur Joël SUGERE souhaite savoir quel courrier a été donné en commission ?

Madame Fabienne LOISEAU l'informe qu'il n'y a pas eu de courrier en commission, mais une proposition faite au regard des premiers résultats. Elle trouve par ailleurs assez amusant que l'on puisse faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Selon elle, c'est la bonne foi des participants de dire à un moment donné « moi je préfère telle chose donc je vais lire les résultats de telle manière et moi je préfère telle autre option, je vais lire les résultats d'une autre manière ». Cela étant, elle reconnaît la légitimité dans les deux sens.

Monsieur Joël SUGERE demande à Madame LOISEAU la possibilité de l'interrompre car il a retrouvé le texte qu'il a en sa possession. Il lit « *Communication écrite au conseil d'école, la Municipalité qui a adressé ses remerciements etc.. en conséquence la ville de COURNON opte pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée* ». Dans ces conditions, il pose la question suivante « *si ceci n'est pas une décision, alors qu'est-ce que c'est ?* »

Madame Fabienne LOISEAU lui redit que c'est une proposition qui est faite aux conseils d'écoles. Elle ajoute qu'une proposition a également été faite au DASEN afin de savoir s'il était possible de faire une différenciation entre les maternelles et les élémentaires. Etant en attente de la réponse, elle relève que la Municipalité ne pouvait pas prendre de décision et que de toute façon, il avait été dit que rien ne serait décidé avant la consultation de tous les conseils d'écoles. Par contre, elle tient à dire qu'il fallait effectivement que les conseils d'écoles aient une proposition afin qu'ils puissent se prononcer, sans quoi sur quoi pourraient-ils se prononcer. Revenant aux résultats de la consultation, elle estime que ce n'est pas compliqué dans la mesure où deux méthodes de calcul peuvent être appliquées. En premier lieu, il peut être procédé au total des voix et on arrive à une majorité certes courte, mais une majorité tout de même pour le maintien à 4 jours et demi. Elle précise que ce résultat ne change pas que ce soit avec le total des voix des enfants ou que ce soit uniquement le total des voix des adultes. Elle prend à titre d'exemple le total des voix obtenus des adultes soit 1 182 pour le maintien et 1 126 pour les quatre jours. Si elle ajoute les voix des enfants, cela fait 1 660 pour le maintien et 1 644 pour les quatre jours. Elle fait remarquer que c'est une méthode qui s'appelle la méthode majoritaire. En second lieu, elle relève qu'effectivement il y a une autre méthode entendue dans certains conseils d'écoles et notamment par les enseignants qui veulent absolument avoir la lecture faite par ailleurs par Monsieur RENAUD et son groupe, à savoir une interprétation collège par collège. Dans ces conditions, on prend le résultat des parents, le résultat des enseignants, le résultat des intervenants et le résultat des enfants et si, sur ces quatre collèges, il y en a trois qui sont pour le retour aux quatre jours, cela se traduit par une majorité pour le retour à quatre jours et c'est une autre vision des chiffres. Elle redit que l'on peut soit faire le total global, soit reprendre collège par collège et là il y a effectivement trois collèges qui sont pour le retour à quatre jours, le collège des parents étant pour le maintien. Cela étant, elle précise qu'elle n'a pas dit que les propos de Monsieur RENAUD étaient bon à jeter, mais souhaite simplement montrer que deux lectures peuvent être possibles. Madame LOISEAU souligne que la Municipalité a choisi, quand elle a fait sa proposition, de regarder quand même quelle était la majorité en termes de nombre de voix et là, il y avait une courte majorité pour les quatre jours et demi. Selon elle, ce qui est important également de comprendre, est que les rythmes scolaires risquent une nouvelle fois de changer et retrace ces changements, à savoir les 4 jours et demi avec le samedi, puis les 4 jours et après les 4 jours et demi avec le mercredi. Elle estime que l'on ne peut pas penser que l'on puisse faire un changement à la légère, dès lors que c'est toujours un peu compliqué et que ce n'est pas facile de modifier les habitudes déjà redécalées depuis cinq ans et demi. Aussi, elle fait observer que la Municipalité a voulu être au plus près de la consultation et a effectué une analyse plutôt fine en appliquant un résultat global et au regard de celui, il ressort une tendance nette de quatre jours et demi pour l'élémentaire et de quatre jours pour la maternelle. Concernant les maternelles, ce résultat très net pour le retour à quatre jours s'explique et fait d'ailleurs écho à des sujets abordés depuis très longtemps en commission sur les rythmes scolaires, selon lesquels le rythme des quatre jours et demi actuel est moins adapté aux petits dans la mesure où les matinées sont plus longues et que la sieste se fait plus tardivement. Elle considère qu'effectivement il y a tout un tas d'arguments qui sont légitimes et relève que les enseignants, comme les parents, accréditent le fait que le rythme des petits n'est pas le même que celui des grands. Elle fait remarquer qu'il a toujours été procédé à des horaires qui sont identiques nationalement et qu'il s'agit peut-être d'une erreur. Aussi, la Municipalité, afin d'être au plus près de la consultation, a suggéré de proposer les quatre jours et demi pour les élémentaires et les quatre jours pour les maternelles si cela est possible, dès lors que rien n'est prévu dans les textes.

D'ailleurs, elle attire l'attention de ses collègues sur le fait que cela dépend également de la réponse du DASEN à cette question, laquelle n'a toujours pas été apportée. Madame LOISEAU relève qu'à ce jour, dans les conseils d'écoles, il n'y aurait pas forcément un accord sur cette proposition et certaines écoles, notamment Lucie Aubrac, soulignent la petite difficulté sur les fratries, à savoir que lorsqu'il y a des frères et sœurs à la fois en maternelle et en élémentaire, il est peut-être un peu compliqué d'avoir des horaires différents. Cela étant, cette difficulté porterait uniquement sur la coupure méridienne, dès lors qu'en tout état de cause, à la fin de la journée, il y a des activités éducatives. En effet, si les petits sortent à 16h30, les grands le pourront aussi puisqu'ils iront en activités éducatives. Selon elle, le problème se situe entre 12h00 et 14h00, au moment où les petits sortiront à 11h30 alors que les autres sortiront à 11h45 ou 12h00. Elle reconnaît que compte tenu de l'attente, ce sera un peu compliqué à gérer. Elle redit que cette difficulté porte sur les fratries qui ne mangent pas au restaurant scolaire et ajoute que l'école Lucie Aubrac est la seule école où un nombre conséquent d'enfants ne mangent pas à la cantine.

Monsieur Bertrand PASCIUTO déclare que lorsque l'on prend une voie et que l'on se trompe, ce n'est pas gênant de faire machine arrière. Il illustre son propos avec la citation suivante « *l'erreur est humaine et de persévérer est démoniaque* ». Il convient qu'il faut être vigilant et redit qu'il est là pour écouter et entendre ce qui se dit. Rappelant que sur 1 800 enfants, les fratries représentent en moyenne 30 % sur toutes les écoles à COURNON-D'AUVERGNE et 35 % à l'école Lucie Aubrac, Monsieur le Maire considère qu'il est important d'en tenir compte, 30 % étant un pourcentage relativement conséquent.

Madame Fabienne LOISEAU intervient et souligne, concernant ces fratries, que toutes ne vont pas au restaurant scolaire, ce qui justement pose souci. Abordant l'intérêt de l'enfant et s'adressant à Monsieur RENAUD qui lui avait déclaré la dernière fois, lorsqu'elle avait annoncé la consultation, « *attention, ce qui est le plus important, c'est l'intérêt de l'enfant* », elle précise effectivement et n'a pas besoin qu'on lui dise, que la seule chose qui intéresse la Municipalité est l'intérêt de l'enfant. Elle trouve surprenant que les représentants de parents d'élèves dans les conseils d'écoles déclarent « *il ne faut pas prendre en compte ce que disent les parents, soit les 52 %, parce que les parents dans leurs votes, ne pensent qu'à eux et ne pensent pas à leurs enfants* ». Elle ajoute qu'elle a presque entendu ces propos dans tous les conseils d'écoles, ce qui est vraiment extraordinaire. A cet égard, elle leur a fait remarquer qu'ils étaient tout de même en train de parler d'eux-mêmes. Selon Madame LOISEAU, cela pose question sur la représentativité des personnes.

Monsieur Bertrand PASCIUTO reconnaît aussi qu'il y avait un piège dans la mesure où il n'avait jamais été précisé qu'au final, quelque chose de différent pouvait être proposé.

Madame Fabienne LOISEAU considère que le fait que ce soit différent peut être compliqué.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que si les parents en avaient eu connaissance, ils n'auraient peut-être pas eu le même vote et qu'il faut tenir compte de tout.

Monsieur Bruno BOURNEL souhaite intervenir. Il précise qu'il est également petit-fils et fils d'enseignant et enseignant lui-même et que dans ces conditions, c'est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Selon lui, cette consultation est une forme de démocratie qui a toute sa pertinence, mais qui a également toutes ses difficultés. Il en tient pour preuve les résultats obtenus. Cela étant, après avoir souligné que logiquement, la Majorité municipale n'était pas obligée de procéder à cette consultation, il relève que ce sont les conseils d'écoles qui émettent un avis dont le Maire peut tenir compte, mais que la décision finale n'appartient qu'à une seule et unique personne, à savoir le Directeur académique des services de l'Education Nationale.

C'est effectivement lui qui décidera si c'est 4 jours ou 4 jours et demi ou qui décidera si c'est 4 jours et demi pour les primaires et 4 jours pour les maternelles. Monsieur BOURNEL redit que seul le Directeur des services de l'Education Nationale décidera, en collaboration avec ce que le Maire pourra lui faire remonter et s'il y a opposition entre la volonté du Maire et celle du Directeur académique, c'est le Directeur académique qui prendra la décision finale.

Madame Fabienne LOISEAU souhaite juste rajouter quelque chose. Elle trouve extrêmement intéressant et riche, l'exercice citoyen, la participation des citoyens, la consultation. Si certains considèrent que c'est le bazar, elle en convient dans la mesure où la démocratie est laborieuse mais c'est la seule forme qui permet de discuter, débattre, réfléchir et arriver à une décision qui soit la plus enracinée et la plus consensuelle. Elle redit que ce n'est pas toujours facile mais que cela lui paraît quand même important.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait état du débat qu'il a eu avec le Conseil Municipal relevant de la démocratie directe mais fait observer qu'il existe aussi la démocratie de représentativité. Concernant cette dernière, il précise qu'il attend justement de voir tous les conseils d'écoles, dès lors que légalement, ce sont eux qui représentent l'école. Il propose d'en rediscuter mais attend d'obtenir tous les résultats qui devraient intervenir autour du 22 mars. Monsieur le Maire souligne qu'à ce jour, sept conseils d'écoles se sont prononcés et que le résultat donne 6 à 1. Il pense que ce dernier ne va pas beaucoup s'inverser, étant précisé que ce sont quand même les grandes écoles en termes d'enfants, qui vont voter.

Monsieur Michel RENAUD prend la parole. Il considère que dans ce résultat de la démocratie, il faut analyser les chiffres, mais il faut également bien les resituer dans la problématique. Selon lui, le chiffre le plus inquiétant est le 68 % obtenus des enseignants qui se sont prononcés en faveur de la semaine de quatre jours. En effet, il se dit inquiet dans le sens où si la commune reste à quatre jours et demi, cela représente 30 % des enseignants pour cette solution et 2/3 contre. Il note dans ces conditions, qu'il sera quand même difficile de composer avec des enseignants obligés de travailler à l'encontre de ce qu'ils pensent, ces derniers, ajoute-t-il, ayant déjà assez perdu de pouvoir au niveau de leur pratique. Monsieur RENAUD relève qu'il n'est pas contre la démocratie pour les enfants et qu'elle vaut ce qu'elle vaut, mais rappelle que c'est un sondage. Concernant le résultat obtenu des parents, il souligne leur intérêt personnel, comme cela a d'ailleurs été évoqué lors de ce débat, et redit qu'il s'agit d'un sondage. Quant aux enseignants, il fait remarquer qu'il y a certes un intérêt personnel mais également un intérêt professionnel et c'est ce chiffre-là, selon lui, qui doit faire réfléchir afin qu'une solution soit trouvée.

Monsieur Bertrand PASCIUTO restitue les chiffres afin que les choses soient claires. Il fait connaître que 95 % des enseignants des maternelles sont pour le retour à quatre jours. Concernant les primaires, il déclare que le rapport est un peu différent mais tout de même important, dans la mesure où 34 % des enseignants sont pour le retour à quatre jours contre 27 %.

Madame Encarnacion GRIESSHABER souhaite intervenir. Elle considère que ce débat dure depuis 2008, lorsque le samedi matin a été supprimé par Monsieur SARKOZY. Selon elle, à partir de ce moment se sont succédé des réformes sur les rythmes des enfants, sans tenir compte justement de l'enfant. Elle informe ses collègues qu'un élève français passe 142 jours à l'école contre 390 en moyenne dans les autres pays européens. Elles estime que la France est en recul par rapport au nombre d'heures, ayant perdu un tiers du temps scolaire en un siècle, ce qui est conséquent.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que le fait d'avoir enlevé un tiers d'éducation a un impact important puisque la France est passée des cinq premiers pays en Europe au dernier et note que c'est une relation de cause à effet.

Madame Encarnacion GRIESSHABER tient à dire que la mise en place du rythme scolaire à quatre jours a été effectuée sans allègement des programmes, avec un alourdissement du temps de concentration dans les apprentissages dits fondamentaux. Selon elle, si on pense bien à l'enfant, on ne pense pas aux professeurs et il faut bien le prendre en compte dans ces décisions.

Monsieur Olivier ARNAL relève que la morale de cette histoire est que lorsqu'une loi est mal faite, elle ne résiste pas à l'épreuve du temps et estime stupide que la loi Peillon ait retiré une heure d'enseignement à l'Education Nationale qui en a grandement besoin. Après avoir rappelé qu'il se pratiquait il y a 30 ans, deux fois plus d'heures de français et de mathématique à l'école élémentaire qu'aujourd'hui d'où quelque part une déperdition, il fait observer que cette heure a été transférée aux Municipalités. Voilà encore, selon Monsieur ARNAL, un transfert discret de budget qui a par ailleurs coûté cher à la commune, dans la mesure où il a fallu mettre en place des activités dont certaines certes intéressantes. Cela étant, en tant qu'ancien enseignant, il estime qu'il aurait mieux valu que les enfants fassent une dictée supplémentaire plutôt que de pratiquer l'activité pétanque. Enfin, s'adressant à Monsieur RENAUD, il l'informe que l'intérêt porté à l'égard des anciens lui est allé droit au cœur.

Monsieur Michel RENAUD lui répond qu'il en est de même avec le discours qu'il vient de faire.

Monsieur Philippe MAITRIAS prend la parole. Quand il entend que le vote des enseignants est important, il aimerait qu'on lui explique pourquoi les votes des enseignants des écoles Léon Dhermain et Henri Bournel sont majoritaires pour rester à quatre jours et demi, alors que les votes des deux autres écoles ne sont pas majoritaires, Lucie Aubrac donnant un résultat 50/50 et Félix Thonat se prononçant à 14 contre 1 pour revenir à quatre jours. Dans ces conditions, Monsieur MAITRIAS en déduit que ces professionnels n'ont pas tous le même avis et que cela s'explique peut-être par le fait que leurs projets d'écoles sont différents. En tout état de cause, il estime qu'on ne peut pas agglomérer ces résultats qui ne sont pas parlants et ajoute que la tâche n'est pas simple. Monsieur MAITRIAS souligne que la Municipalité peut effectivement essayer de revenir à quatre jours, mais le problème, selon lui, est que le Ministre de l'Education Nationale n'assume rien du tout et permet de dire aux communes « *revenez à quatre jours et demi, faites quatre jours, faites ce que vous voulez* ». Par ailleurs, il déclare ne pas être d'accord avec Monsieur ARNAL concernant les quatre heures enlevées, dès lors que celles-ci ont été mises le mercredi matin, ce qui correspond donc au même nombre d'heures de cours. Cela étant, il estime que la réforme Peillon n'a peut-être pas été assez loin, dans la mesure où quand Monsieur PEILLON l'a établie, il aurait dû retirer de l'école les matières qui sont non scolaires, à savoir la gymnastique par exemple ou tout autre chose de ce genre et les programmer après 15h30. Il rappelle que les pays qui réussissent le mieux actuellement ou qui sont les mieux classés sont les pays qui ont enlevé de l'école toutes les matières non scolaires pures, c'est-à-dire la musique, le sport, l'art plastique, etc., les enfants ayant tout de même obligation d'en pratiquer le soir après 15h30, soit dans un club sportif, soit dans les activités municipales, soit dans d'autres associations. Selon Monsieur MAITRIAS, il est peut-être bien de revenir à quatre jours mais il faut arrêter de dire que c'est pour le bien de l'enfant. En effet, il souligne que lorsque les gens parlent de la fatigue de l'enfant, ceux-ci disent « *ils sont fatigués parce qu'ils se lèvent tous les matins* ». Pour Monsieur MAITRIAS, la seule chose que l'on ne connaît vraiment pas est le rythme de vie que les enfants ont le soir dans leur famille et déclare ne pas être garant que tous les enfants aient les heures de sommeil qui leur conviennent, dès lors qu'ils passent leur temps devant l'ordinateur ou la télévision.

Dans ces conditions, aujourd'hui vouloir dire qu'on peut analyser en ne regardant que le temps scolaire, la fatigue ou l'attention des enfants est, selon Monsieur MAITRIAS, un peu plus compliqué que cela. Il redit que les pays qui réussissent ont étalé le rythme scolaire sur la journée, d'où une cadence plus légère. Les enfants sont beaucoup plus souvent à l'école, pas tant en nombre d'heures mais en régularité à l'école, c'est-à-dire qu'ils sont sur une semaine, quatre voire quatre jours et demi et même dès fois un peu plus à l'école et ont beaucoup moins de vacances scolaires. Enfin, il relève que si un même sondage était réalisé sur les vacances scolaires, il y aurait les mêmes résultats chez les enseignants, chez les parents, chez les professionnels du tourisme etc.. Monsieur MAITRIAS en conclusion, estime que le problème aujourd'hui est que tout le monde veut parler de l'intérêt de l'enfant, mais personne n'en parle jamais vraiment, dans la mesure où si celui-ci était véritablement évoqué, le temps de présence à l'école serait sans doute rallongé.

Monsieur Joël SUGERE souhaite ajouter un dernier mot afin de s'exprimer simplement avec une autre approche. Il rappelle que la Municipalité a lancé une consultation populaire et se déclare « hyper fan » de la méthode. Il constate qu'à ce jour, il y a une véritable demande de consultation populaire de la part de la population, que des lois ont été faites concernant ces référendums populaires et ajoute regarder avec envie les voisins suisses avec leur votation. Cela étant, maintenant que la Municipalité est entrée dans ce processus, il considère qu'il est important que le résultat soit lisible pour les personnes, dans la mesure où si celles-ci regardent les résultats et se disent « c'est bizarre parce que finalement la décision prise ne nous semble pas en accord avec ces résultats », le processus démocratique sera démoli. Il constate qu'il y a déjà eu quelques exemples tristes de référendums qui étaient plus ou moins bâtis en brèche et tient à dire que si la même chose risque d'arriver au niveau des villes, cela va devenir absolument difficile. Dans ces conditions, il souligne que dans la décision de la Municipalité, il conviendra que le résultat soit lisible.

Monsieur Bertrand PASCIUTO en réponse, lui fait remarquer qu'il y a un résultat et qu'il ne va pas le « bricoler ». Il conclut en informant ses collègues qu'il va essayer de tenir compte du résultat, mais également des conseils d'écoles où des décisions seront prises, lesquels conseils d'écoles sont, selon lui, un autre organe démocratique.

Pensant avoir fait le tour du débat, Monsieur le Maire remercie les élus.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- **POUR INFORMATION : DÉCISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014 MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU 19 OCTOBRE 2016 DONNANT DÉLÉGATION À MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT « DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES » POUR LA RÉALISATION DE DEUX PROGRAMMES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE ET AU SOUTIEN A LA CRÉATION ET A LA DIFFUSION

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- Vu l'article L.2122-22, 26^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** que la Ville de COURNON-D'AUVERGNE a établi pour l'année 2018, un programme de soutien à la création tourné principalement sur la discipline danse et un programme d'actions de médiation culturelle en danse et en jeune public,
- **Considérant** que ces programmes peuvent bénéficier d'aides financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des opérations « résidences d'artistes en territoire » et « résidences d'artistes en milieu scolaire »,

DECIDE

Article 1^{er} /

Dans le cadre des programmes susvisés, deux demandes de subventions au titre de l'année 2018, sont adressées à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, service décentralisé de l'État, chargée de l'instruction de ces dossiers.

Article 2^{ème} /

La première demande de subvention porte sur un montant de **20 000,00 €** pour un projet fléché sur l'opération « résidences d'artistes en territoire », accompagnant les actions de soutien à la création et à la diffusion pour la danse.

La seconde demande de subvention porte sur un montant de **10 000,00 €** pour un projet fléché sur l'opération « résidences d'artistes en milieu scolaire », accompagnant les actions de soutien à la médiation auprès du public scolaire.

Article 3^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 4^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 10 janvier 2018

2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE COURNON-D'AUVERGNE DE LOCAUX SIS 2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU A COURNON-D'AUVERGNE

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- Vu l'article L.2122-22, 5^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1^{er} /

Il est mis à disposition de l'Union locale des syndicats CGT de COURNON-D'AUVERGNE des locaux sis 2 avenue Georges Clémenceau à COURNON-D'AUVERGNE. Il s'agit de locaux en rez-de chaussée et en sous-sol, ainsi que cinq places de parking.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 1 an et prendra effet à compter du 15 février 2018. Elle sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans, dans la limite de 12 années.

Procès-verbal – Conseil Municipal 15 mars 2018
Direction Générale des Services

Article 2^{ème} /

Les locaux et places de parking susvisés sont mis gracieusement à disposition de l'Union locale des syndicats CGT de COURNON-D'Auvergne.

Article 3^{ème} /

Les modalités pratiques de l'occupation de ces locaux sont celles de la convention annexée à la présente décision.

Article 4^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'Auvergne, le 06 février 2018

=====

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS

Le Maire de la commune de COURNON-D'Auvergne,

- Vu l'article L.2122-22, 26^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,
- **Considérant** qu'il est prévu de créer deux courts de tennis couverts au sein d'un complexe multi-activités,
- **Considérant** que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes,

DECIDE

Article 1^{er} /

Dans le cadre du projet susvisé, une demande de subvention est adressée au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Article 2^{ème} /

La demande de subvention porte sur un montant de **147 750,93 euros** pour un projet s'élevant à 369 377,33 euros HT, soit 40 % de la dépense totale HT du projet.

Article 3^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 4^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 15 février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 55.

Diffusion /

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services et Chargés de missions / LG – CCH – HD – OH – DV – FF – LB – LS – AP – MJ – AB – FM – DD – MPO – MBE – DOD – CP – SZ – CB – LD – LM – DM – AC – LR – AV
- Site Internet de la Ville de Cournon-d'Auvergne